

RAPPORT DU JURY session 2023

Concours de recrutement des professeurs de sport



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines**

**Concours de recrutement des professeurs de sport (PS)
SESSIONS 2023**

**Rapport établi par Frédéric MANSUY, président des jurys
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche**

En collaboration avec les coordonnatrices et coordinateurs des épreuves

**Partie statistique établie par le bureau des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et des personnels de direction,
des IA-IPR et des IEN**

(DGRH D5)

Source : Cyclades

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. DONNÉES GÉNÉRALES	7
1.1. Concours CAS interne, CAS externe et CTS externe	7
1.1.1. Calendrier du concours.....	7
1.1.2. Nombre de postes	7
1.1.3. Nombre de candidats	8
1.1.4. Résultat final	10
1.2. Concours réservé aux sportifs de haut-niveau.....	11
1.2.1. Calendrier du concours.....	11
1.2.2. Nombre de postes	11
1.2.3. Nombre de candidats	11
1.2.4. Résultat final	11
2. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.....	12
2.1. Épreuve écrite n°1 « note »	12
2.1.1. Cadre réglementaire	12
2.1.2. Fonctionnement du jury	12
2.1.3. Sujet	12
2.1.4. Attendus du jury.....	14
2.1.5. Résultats quantitatifs.....	18
2.1.6. Analyse qualitative.....	25
2.1.7. Conseils aux candidats et aux formateurs.....	26
2.2. Épreuve écrite n°2 « projet ».....	29
2.2.1. Cadre réglementaire	29
2.2.2. Fonctionnement du jury	29
2.2.3. Attendus du jury.....	30
2.2.4. Les sujets.....	30
2.2.5. Résultats quantitatifs.....	36
2.2.6. Conseils aux candidats et aux formateurs.....	37
2.3. Épreuve écrite du concours réservé (SHN).....	37
2.3.1. Cadre réglementaire	37
2.3.2. Fonctionnement du jury	38
2.3.3. Attendus du jury.....	38
2.3.4. Les sujets.....	39
2.3.5. Points positifs et négatifs (communs aux deux sujets).....	41
2.3.6. Résultats quantitatifs.....	42
2.3.7. Conseils aux candidats et aux formateurs.....	42

3. ÉPREUVES D'ADMISSION	42
3.1. Épreuve orale n°1 « anglais ».....	42
3.1.1. Cadre réglementaire	42
3.1.2. Conditions de l'épreuve.....	42
3.1.3. Fonctionnement du jury	43
3.1.4. Attendus du jury.....	44
3.1.5. Analyse des résultats.....	44
3.1.6. Conseils aux candidats et aux formateurs.....	46
3.2. Épreuve orale n°2 « entretien ».....	47
3.2.1. Cadre réglementaire	47
3.2.2. Conditions de l'épreuve.....	47
3.2.3. Fonctionnement du jury	48
3.2.4. Attendus du jury.....	49
3.2.5. Résultats quantitatifs.....	49
3.2.6. Analyse qualitative.....	50
3.2.7. Conseils aux candidats et aux formateurs.....	51
3.3. Épreuve orale n°3 « vidéo »	52
3.3.1. Cadre réglementaire	52
3.3.2. Conditions de l'épreuve.....	53
3.3.3. Fonctionnement du jury	53
3.3.4. Attendus du jury.....	54
3.3.5. Résultats quantitatifs.....	55
3.3.6. Analyse qualitative.....	56
3.3.7. Conseils aux candidats et aux formateurs.....	57
CONCLUSION	58
ANNEXES.....	60

INTRODUCTION

Plusieurs chiffres méritent d'être soulignés, s'agissant de cette nouvelle édition des concours de recrutement :

Quatre-vingt postes ont été ouverts, soit 20 de plus qu'en 2022 (+ 33,3%) qui avait déjà connu une hausse significative. L'augmentation porte essentiellement sur le nombre de postes de CAS externes (+ 25%) et sur celui des CTS qui a pratiquement doublé en une année.

Le nombre de candidats inscrits est également en augmentation sensible avec un effectif de 709 à comparer aux 454 de 2022 (+ 56,2%), tout comme celui des présents aux écrits (261, soit une augmentation de 61,1%).

Ces différentes augmentations peuvent laisser penser que les concours de recrutement de professeurs de sports ont retrouvé une certaine attractivité qu'ils n'avaient plus connue depuis plusieurs années.

Il faut sans doute voir là l'amélioration apportée aux différents facteurs qui pouvaient expliquer le faible intérêt pour ces concours lors des éditions précédentes : rythme irrégulier des concours, faible nombre de postes ouverts et l'annonce tardive des effectifs, ainsi qu'un questionnement lancinant quant à la pérennité du corps des professeurs de sport.

Il n'en demeure pas moins que certains points questionnent encore tels que le nombre de candidats trop peu nombreux au regard du nombre de postes ouverts, la proportion relativement faible du nombre de présents comparé à celui des inscrits (37% seulement) ou le nombre de candidats extrêmement limité (voire nul, s'agissant d'une discipline) de certains concours de CTS.

Il est donc possible de conclure qu'en dépit des améliorations évoquées plus haut, l'attractivité des concours de professeur de sport mérite encore d'être questionnée. Elle rejoint certainement celle d'autres concours de la fonction publique et notamment de ceux des enseignants. Elle se double toutefois d'une question de visibilité des métiers spécifiques du champ du sport et des lieux où ils s'exercent. Il conviendra par conséquent de poursuivre la réflexion sur ces différents aspects et de s'interroger sur la complexité et le coût de mise en œuvre du concours, comparés à l'intérêt très relatif qu'il semble susciter auprès des candidats potentiels.

Le jury de cette édition a été largement renouvelé, suite au départ de membres ayant participé à quatre éditions successives. Pour autant, la cohésion du jury a été assurée en veillant à équilibrer les doublettes ou triplettes d'examineurs des épreuves écrites et orales entre les nouveaux jurys et les plus anciens. Il convient de noter que les membres du jury ont su faire preuve cette année encore d'un très grand sérieux et d'un engagement sans faille.

Je me dois une fois de plus de souligner le rôle central et historique des coordonnateurs d'épreuves, une caractéristique de ce concours. À la fois force de proposition des sujets d'épreuves, formateurs et intégrateurs des nouveaux membres du jury ainsi que garants de l'équité de traitement des candidats, ils font, année après année, la preuve de leur nécessité pour garantir la qualité du concours. Le présent rapport, bâti à partir de leur contribution et qui retrace leurs modalités de travail, en est le témoignage.

Les épreuves d'admissibilité ont, cette année encore, fait l'objet d'une correction à distance au moyen d'un outil qui a donné pleine satisfaction. Les modalités d'organisations des épreuves d'admission, quant à elles, ont été similaires aux précédentes éditions, avec l'accueil à l'INSEP pour les oraux du concours réservé aux sportifs de haut-niveau (du 31 mai au 2 juin) et au CREPS de Reims pour les oraux du concours externe et interne (du 3 au 7 juillet).

Ces deux établissements ont su offrir aux candidats et aux jurés une excellente qualité d'accueil, propice à des prestations de bon niveau.

Les chiffres qui suivent dans le présent rapport et les commentaires qui les accompagnent illustrent ces différents points.

Nota bene : par commodité de lecture, la terminologie utilisera le genre masculin à valeur générique pour désigner les candidats, les fonctions ou noms de métiers.

1. DONNÉES GÉNÉRALES

1.1. Concours CAS interne, CAS externe et CTS externe

1.1.1. Calendrier du concours

TRAVAUX DU JURY	DATES	LIEU
INSCRIPTIONS	18 octobre – 2 décembre	Cyclades
ÉPREUVES ÉCRITES	1 ^{er} – 2 mars 1 ^{er} mars (externes et internes) 2 mars (externes)	Académies
RÉUNION PRÉPARATOIRE À LA CORRECTION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	20 mars	Visioconférence
DATE LIMITE DE CORRECTION DES COPIES	07 avril	Viatique
RÉUNION D'ADMISSIBILITÉ	12 avril	Visioconférence
DATE LIMITE ENVOI DES DOSSIERS RAEP	12 mai	Cyclades
ÉPREUVES ORALES	03 – 07 juillet	CREPS de Reims
RÉUNION D'ADMISSION	11 juillet	Visioconférence

1.1.2. Nombre de postes

74 postes sont ouverts au titre des concours CAS interne, CAS externe et CTS externe se répartissant ainsi :

Concours	Nombre de postes
CAS EXTERNE	45
CAS INTERNE	9
<i>CTS Athlétisme</i>	1
<i>CTS Aviron</i>	1
<i>CTS Basket-ball</i>	1
<i>CTS Boxe anglaise</i>	1
<i>CTS Canoë-kayak</i>	1
<i>CTS Danse</i>	1
<i>CTS Escrime</i>	1
<i>CTS Haltérophilie</i>	1
<i>CTS Handball</i>	2
<i>CTS Handisport</i>	1
<i>CTS Judo</i>	1
<i>CTS Montagne-escalade</i>	1
<i>CTS Natation</i>	2
<i>CTS Roller-sports</i>	1

<i>CTS Surf</i>	1
<i>CTS Tennis</i>	1
<i>CTS Voile</i>	1
<i>CTS Volley-ball</i>	1
Ensemble CTS	20
TOTAL	74

Pour la troisième année consécutive, le nombre de postes ouverts est en croissance significative. Cela est notamment le cas des concours CAS externe et interne dont le nombre de postes ouverts croît respectivement de 25% et 12,5%, mais aussi et surtout des concours CTS qui offrent 82% de places supplémentaires.

1.1.3. Nombre de candidats

	Inscrits	Présents	Proportion de présents	Nombre de présents par poste
CAS EXTERNE	296	95¹	31%	2,1
CAS INTERNE	124	42	34%	4,6
<i>CTS Athlétisme</i>	28	10	36%	10
<i>CTS Aviron</i>	10	2	20%	2
<i>CTS Basket-ball</i>	20	8	40%	8
<i>CTS Boxe anglaise</i>	8	3	38%	3
<i>CTS Canoë-kayak</i>	17	6	35%	6
<i>CTS Danse</i>	4	0	0%	0
<i>CTS Escrime</i>	7	3	43%	3
<i>CTS Haltérophilie</i>	26	11	42%	11
<i>CTS Handball</i>	18	10	56%	5
<i>CTS Handisport</i>	11	3	27%	3
<i>CTS Judo</i>	25	10	40%	10
<i>CTS Montagne-escalade</i>	6	1	17%	1
<i>CTS Natation</i>	19	8	42%	4
<i>CTS Roller-sports</i>	5	4	80%	4
<i>CTS Surf</i>	1	1	100%	1
<i>CTS Tennis</i>	11	2	18%	2
<i>CTS Voile</i>	11	8	73%	8
<i>CTS Volley-ball</i>	8	3	38%	3
Ensemble CTS	235	93	40%	4,7
TOTAL	655	230	35%	3,1

À l'instar des sessions précédentes, le nombre de candidats ayant composé est, pour tous les concours², inférieur voire très inférieur au nombre d'inscrits. Les interrogations formulées l'an passé quant aux raisons de cette déperdition restent d'actualité : si l'éventualité d'inscriptions simultanées

¹ Mais 92 seulement présents à la deuxième épreuve écrite.

² Exception faite du surf, dont l'unique inscrit s'est présenté aux épreuves.

à plusieurs concours peut être retenue s'agissant des concours CAS, plus « généralistes », les motifs qui conduisent une personne à s'inscrire à un concours de CTS et ne pas concourir demeurent obscures. Il semblerait intéressant qu'une étude puisse être menée sur le sujet afin de lever le cas échéant certains obstacles rencontrés par de potentiels candidats. Les plus faibles taux de présents relèvent de spécialités ouvertes pour le concours CTS, trois d'entre elles regroupant moins de 20% des inscrits. Mention spéciale doit être faite de deux spécialités : la danse, qui n'a attiré aucun candidat et la montagne-escalade qui, avec six inscrits mais un seul présent aux écrits, n'a finalement pas permis au jury de désigner un lauréat.

En raison du nombre élevé de postes et des effectifs restreints de candidats, le ratio du nombre de candidats par poste ouvert est cette année encore particulièrement favorable à ceux-ci.

C'est ainsi que pour les CTS, seules trois disciplines ont réuni plus de dix candidats présents par poste ouvert. Les deux disciplines pour lesquelles deux postes étaient ouverts (handball et natation) n'ont pas bénéficié d'une attractivité spécifique puisque respectivement dix et huit candidats s'y sont présentés. Mention doit également être faite, à ce stade, des choix de spécialités ouvertes au concours que les fédérations étaient invitées à faire pour la première fois. La stratégie ne semble pas avoir été payante puisqu'il est avéré que certains candidats potentiels ont renoncé à participer au concours ne s'estimant pas compétents dans les spécialités ouvertes, quand d'autres ont fait le choix de se présenter dans la spécialité qui n'était pas la leur et ont, de ce fait, sans doute réalisé une prestation inférieure à leur niveau de compétence réelle en épreuve d'admission n°3 (vidéo). Afin de tenir compte de la faible attractivité du concours, il semble que les fédérations devraient plus largement ouvrir la liste des spécialités possibles.

Pour huit disciplines sur les 18 ouvertes au concours CTS, le nombre de candidats par poste est tout particulièrement faible : deux disciplines ont regroupé un seul candidat, deux en ont réuni deux et quatre ont concerné trois candidats. On peut légitimement s'interroger sur le niveau d'information qui a été délivrée aux potentiels candidats, voire sur l'intérêt même des fédérations concernées pour le concours et la possibilité de bénéficier de cadres d'État compétents dans la ou les disciplines pour lesquelles elles bénéficient d'une délégation.

Ce constat peut évidemment être fait pour les concours de CAS externe qui n'a attiré qu'environ deux candidat par poste ouvert. Cette donnée mérite d'être notée par les futurs candidats lorsqu'ils choisiront de s'inscrire, notamment pour les sportifs de haut-niveau dont les conditions sont bien moins favorables comme nous le verrons plus loin.

1.1.4. Résultat final

Concours	Admis sur liste principale	Inscrit sur liste complémentaire
CAS EXTERNE	45	0
CAS INTERNE	9	1
<i>CTS Athlétisme</i>	1	1
<i>CTS Aviron</i>	1	1
<i>CTS Basket-ball</i>	1	2
<i>CTS Boxe anglaise</i>	1	0
<i>CTS Canoë-kayak</i>	1	4
<i>CTS Danse</i>	0	
<i>CTS Escrime</i>	1	1
<i>CTS Haltérophilie</i>	1	2
<i>CTS Handball</i>	2	2
<i>CTS Handisport</i>	1	1
<i>CTS Judo</i>	1	3
<i>CTS Montagne-escalade</i>	0	
<i>CTS Natation</i>	2	3
<i>CTS Roller-sports</i>	1	1
<i>CTS Surf</i>	1	0
<i>CTS Tennis</i>	1	0
<i>CTS Voile</i>	1	4
<i>CTS Volley-ball</i>	1	0
Ensemble CTS	18	25
TOTAL	72	26

S'agissant des CTS, deux disciplines n'ont eu aucun lauréat : la danse, qui n'avait pas de candidat et la montagne-escalade qui n'en avait qu'un seul, déclaré admissible mais qui ne s'est pas présenté aux épreuves orales. Les autres postes ouverts ont pu être pourvu en dépit de la faiblesse du nombre de candidats, et sans pour autant diminuer le niveau d'exigence propre à ce concours.

Toutefois, quatre spécialités n'ont pu bénéficier d'une liste complémentaire en raison des notes trop faibles des candidats non retenus en liste principale.

Pour les CAS, tous les postes ouverts ont pu être pourvu, mais aucun candidat n'a pu être inscrit en liste complémentaire du concours CAS externe et un seul pour le concours interne.

Enfin, il convient de remarquer que trois candidats bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) se sont présentés aux épreuves et ont, à ce titre, bénéficié d'aménagements assez substantiels. Le choix qui a été fait de ne pas ouvrir de recrutement spécifique pour eux interroge, car cela leur aurait vraisemblablement offert des conditions plus favorables.

1.2. Concours réservé aux sportifs de haut-niveau

1.2.1. Calendrier du concours

TRAVAUX DU JURY	DATES	LIEU
INSCRIPTIONS	18 octobre – 2 décembre	Cyclades
ÉPREUVES ÉCRITES	28 février	Académies
RÉUNION PRÉPARATOIRE À LA CORRECTION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	20 mars	Visioconférence
DATE LIMITE DE CORRECTION DES COPIES	07 avril	Viatique
RÉUNION D'ADMISSIBILITÉ	12 avril	Visioconférence
DATE LIMITE ENVOI DES DOSSIERS RAEP	12 mai	Cyclades
ÉPREUVES ORALES	31 mai – 2 juin	CREPS de Reims
RÉUNION D'ADMISSION	7 juin	Visioconférence

Il est important de noter que cette année encore, les dates des épreuves du concours réservé aux sportifs de haut-niveau sont différentes de celles du concours externe et interne, ce qui leur permet de s'inscrire également aux concours CAS ou CTS.

1.2.2. Nombre de postes

Six postes ont été ouverts au titre de ce concours, soit un poste de plus que la session précédente.

1.2.3. Nombre de candidats

54 candidats se sont inscrits à ce concours et 31 (soit 57%) ont composé dans l'unique épreuve d'admissibilité. Il est à noter, cette année encore, qu'avec 5,2 candidats par poste ouvert, ce concours apparaît comme très sélectif comparé à plusieurs spécialités de CTS et plus encore aux concours de CAS. Ceci semble aller à l'encontre du principe même de ce recrutement spécifique qui est censé faciliter l'accès au corps des professeurs de sport pour les sportifs de haut-niveau. De ce fait, on ne saurait trop inciter les sportifs de haut-niveau à s'inscrire simultanément au concours qui leur est réservé et à l'un des concours externes, s'ils remplissent les conditions réglementaires d'accès à ces derniers.

1.2.4. Résultat final

Six candidats ont été admis sur liste principale et sept sur liste complémentaire. Dans l'hypothèse où ces derniers candidats se destinaient aux fonctions de CAS, il est à souhaiter que les postes qui pourraient ne pas être pourvus au titre du concours de CAS externe puissent leur être proposés compte-tenu du fait que leurs résultats sont bons mais ne leur ont pas permis d'être retenus sur la liste principale en raison de la sélectivité de leur concours évoquée supra. En effet, le fait qu'il n'y ait aucun candidat inscrit sur liste complémentaire pour le concours de CAS externe ajouté à la probabilité de défections ou de rejets de candidatures non-conformes pour cause de non-transmission dans les temps de pièces nécessaires à l'inscription³, laissent à penser que certains postes pourraient ne pas être pourvus.

³ Les candidats ont jusqu'à la nomination pour fournir certaines pièces justificatives de leur inscription qui leur auraient été réclamées.

2. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Cette année encore, la correction des épreuves écrites s'est déroulée sous forme dématérialisée au moyen d'une plateforme sécurisée. Les correcteurs ainsi que les coordonnateurs des épreuves ont souligné les atouts de ce mode de correction qui, associé à une durée de correction plus importante que l'année passée, permet un travail approfondi et une bonne harmonisation au sein des doublettes et entre elles.

Il convient également de rappeler que dans la mesure du possible, les copies des candidats à une même option ou spécialité sont corrigées par la même doublette de correcteurs, ce qui là-aussi participe à une bonne harmonisation des notes de personnes candidatant aux mêmes postes.

2.1. Épreuve écrite n°1 « note »

Rappel : cette épreuve ne concerne pas les candidats du concours réservé aux sportifs de haut-niveau

2.1.1. Cadre réglementaire

« Épreuve écrite d'admissibilité N°1 : Durée 4 heures – coefficient 2

Épreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes en s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive. »

2.1.2. Fonctionnement du jury

Chaque copie a été lue par deux correcteurs. Pour le concours CAS externe, quatre doublettes de correcteurs ont corrigé 23 copies chacune. Pour ce concours, des temps de régulation spécifiques avec les quatre doublettes ont été organisés afin d'harmoniser les modalités d'évaluation, en s'appuyant sur les outils de correction que sont le référentiel de correction, la grille et les repères de notation.

Les copies du concours CAS interne ont été corrigées par deux doublettes et des temps de régulation spécifiques ont également été mis en place.

Les copies des autres concours (CTS) ont été corrigées par une seule doublette par concours. Les doublettes ayant corrigé uniquement des copies de CTS ou de CAS interne ont eu 27 copies chacune.

Pour harmoniser les évaluations, le travail des coordonnateurs a consisté à relire certaines copies à la demande des correcteurs, en particulier lorsqu'il s'agissait de discriminer des copies et des notes souvent très proches notamment dans les tranches 8-10, 10-12 et 13-15. Par ailleurs, les coordonnateurs ont pu de leur propre initiative procéder à une relecture de certaines copies afin de s'assurer de l'homogénéité de la notation entre les doublettes. Au total, les deux coordonnateurs ont relu 62 copies.

2.1.3. Sujet

2.1.3.1 Énoncé

La période de forte chaleur de l'été 2022 pose de nouveau la question de l'urgence climatique.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'étudier une stratégie permettant au mouvement sportif ou à votre discipline d'apporter sa contribution à la stratégie nationale en matière de transition énergétique, écologique et de développement durable.

À partir des documents joints, vous rédigez, au destinataire de votre choix mentionné plus haut, une note d'opportunité présentant une analyse de la situation qui fera émerger des éléments de décision et d'orientation stratégiques adaptés.

La base documentaire comporte des documents de source et de nature diversifiées apportant des données législatives et réglementaires, quantitatives ou proposant des pistes d'analyse et de réflexion :

Document 1 : Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, 09.02.2022 : « sport et objectifs de développement durable dans les temps de l'enfance : les enjeux sociétaux d'une pratique sportive adaptée ».

Document 2 : Les points clés du rapport GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) - rapport publié le 28.02.2022

Document 3 : Commission Européenne, Septembre 2022 : extrait de l'Eurobaromètre spécial 525, « sport and physical activity - Country Factsheets in English France ».

Document 4 : Gouvernement, publié le 06.10.2022 : « Plan de sobriété énergétique ».

Document 5 : Site sports.gouv.fr, mis à jour le 20.10.2021 : « stratégie nationale sport et développement durable ».

Document 6 : Ministère des sports, 2021 : extrait de « la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements à horizon 2024 ».

Document 7 : CNOSE, septembre 2021 : extrait du règlement général du label à destination des candidats « label développement durable, le sport s'engage ».

Document 8 : Journal l'Équipe, 29.09.2020 : « pratique sportive écoresponsable : les 7 réflexes à adopter ».

Document 9 : ECOLOSPORT – Mickaël FERRISI, publié le 5 janvier 2022 : extrait de l'article « les 10 gestes de l'éco-supporter lors d'un événement sportif ».

2.1.3.2 Mots clés

Urgence climatique

La notion de « climat » renvoie à l'ensemble des éléments qui caractérisent l'état de l'atmosphère. Leur fonctionnement est très complexe et fragile. L'impact des activités humaines a déjà eu un effet majeur, mettant à mal l'équilibre initial, pourtant indispensable à la vie sur terre.

Des épisodes météorologiques inédits avec des conséquences environnementales mais aussi socioéconomiques et politiques sont à prévoir.

La notion d'urgence comporte une dimension alarmiste qui induit une quasi-obligation de réaction pour réduire les phénomènes impactants car il semble encore possible d'inverser une tendance avant qu'elle ne devienne inéluctable.

C'est également un constat portant sur l'évolution climatique, le réchauffement et ses impacts sur l'état de la planète : biodiversité, menace sur les populations, changement du climat, modification des saisons, augmentation de la violence des incidents météo, etc. Il faut agir vite dès maintenant, de façon significative et globale. C'est une priorité gouvernementale dont les enjeux sont planétaires.

Le terme changement suggère quant à lui que le dérèglement et notamment le réchauffement du climat à l'échelle de la planète, sont des menaces pour les conditions de survie de l'humanité ; le monde scientifique depuis de nombreuses années alerte sur la priorité à le limiter, au travers de

changements forts de comportement impactant nos modes de développement, de consommation et par déclinaison, de vie.

Transition

La notion de transition peut être questionnée, car elle suggère que ce qui pourrait être un changement radical et immédiat peut s'envisager dans le long terme et ne va pas forcément de soi pour tout un chacun. On peut évoquer ici l'évolution vers un nouveau modèle de société. Cette idée de transition plus ou moins longue invite à se questionner sur la capacité dans le temps et l'espace des individus et institutions à évoluer. Se pose ainsi la réflexion sur les besoins de formation à envisager, la montée progressive en compétences, l'évolution des *process*, mais également le temps d'appropriation et d'acculturation.

Énergétique

Ce terme renvoie aux énergies : la répartition, le type et leur niveau de consommation sur la planète (bois, hydroélectricité, charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, etc.). Le niveau de consommation des énergies et leurs répartitions entre différents modes résultent notamment des évolutions techniques, des prix et de la disponibilité des ressources énergétiques.

Écologique

Ce mot-clé évoque les milieux où résident les êtres vivants, ainsi que des rapports et interactions de ces êtres avec ces milieux. Leur étude a pour objectif de viser un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement naturel ainsi qu'à la protection de ce dernier.

Développement durable

C'est une croissance, une progression de la société et de chacun, qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Le développement durable repose sur 3 piliers : social, économique et environnemental.

Sans nécessairement être développés, les termes « stratégie » et « contribution » méritent d'être compris et d'être considérés comme le fil conducteur de la réponse que le candidat apportera dans le traitement du sujet :

Stratégie

Manière, façon pour ne pas dire art d'élaborer, de diriger et de coordonner un ou plusieurs plans d'action afin d'aboutir à un objectif déterminé et programmé sur le court ou le long terme, afin d'atteindre des résultats positifs.

Contribution

Participation, apport personnel à la réalisation d'un projet, à l'atteinte d'un objectif, souvent attendue par les partenaires comme devant être « à la hauteur de ses moyens ».

2.1.4. Attendus du jury

2.1.4.1 Sur la forme du devoir en lien avec la nature de l'épreuve

Rappel sur la notion de note

La nature même de l'épreuve n°1 d'admissibilité impose une forme de contradiction : elle se veut professionnelle (elle s'affranchit des conventions universitaires ou scolaires liées aux notes de synthèse ou aux dissertations) tout en permettant aux correcteurs d'évaluer selon un certain formalisme :

- La notion de note évoque un nombre de pages limité facilitant la lecture rapide ;

- Alors qu’une dissertation comporte généralement une introduction avec un plan, un développement et une conclusion, la note ne pose pas un plan type mais s’organise plutôt avec une contextualisation, des propositions hiérarchisées, argumentées et illustrées, un positionnement orientant le choix, dans un ensemble cohérent et lisible ;
- Le point de vue de chaque candidat doit apparaître : la note alterne une présentation de faits, de propositions illustrées ; le « je » peut trouver sa place et il est attendu du candidat qu’il mobilise ses connaissances personnelles, son expérience pour éclairer et justifier son propos en complément des éléments fournis par la base documentaire ;
- En termes de référence, le jury doit pouvoir identifier tout ou partie des éléments extraits de la base documentaire. La référence explicite, le renvoi à la documentation sont indispensables (la mention de l’auteur et du texte sont acceptés a minima) mais ils sont insuffisants à eux seuls pour répondre au sujet ;
- L’utilisation de schémas, de tableaux est acceptée.

Compétences attendues :

L’évaluation des compétences porte principalement sur la capacité des candidats à aider leur supérieur hiérarchique ou leur DTN à prendre une décision stratégique.

- Le jury a pour consigne de se placer dans le rôle du destinataire de la note et, à l’issue de la lecture, il doit pouvoir se sentir prêt à décider ;
- Les outils d’aide à la décision sont présents dans la copie ;
- L’impact des propositions, les changements induits et les risques éventuels sont mesurables, ainsi que les conséquences et leur mode de gestion ;
- Le propos attendu doit être convaincant, efficace, synthétique voire innovant ;
- La dimension éthique des propositions formulées est incontournable.

L’ensemble de la note doit permettre d’identifier le candidat comme un futur cadre de la fonction publique de catégorie A, notamment dans ses facultés de rédaction et de conception.

2.1.4.2 Sur le fond

Préambule

« La période de forte chaleur de l’été 2022 pose de nouveau la question de l’urgence climatique » ;

Quelle que soit la discipline, la pratique du sport implique de l’activité humaine qui génère des déplacements, des constructions, achats et utilisation de matériaux, d’infrastructures ou encore d’éléments naturels. Comme de nombreuses activités, le sport participe aux dépenses d’énergies, à l’élévation de la pollution et de l’indice carbone qui concourent au réchauffement climatique.

Le cercle est vicieux car l’augmentation de température agit sur les organismes humains pendant la pratique sportive et la modifie.

Analyse de la situation

Après la crise sanitaire vient la crise climatique au cœur des préoccupations nationales et internationales de tous. Cette crise a des conséquences sur la qualité de l’air, les performances, la santé, la tenue d’évènements. Elle peut se définir en différents points :

- L’état du réchauffement : manifestation planétaire et sociétale, impact local ;
- Son caractère d’urgence ;
- L’engagement mondial et les priorités politiques qui y sont associées ;
- La perception sociale de cette crise : angoisse climatique, implications sociales, priorité des peuples, etc. ;

- Engagement et programmes gouvernementaux ;
- Engagement et programmes du mouvement sportif ;
- L'état de la région et de la discipline du candidat par rapport à cette crise.

Poser les enjeux

L'enjeu principal est de viser à la transformation du mode de fonctionnement de la société à plusieurs échelles spatio-temporelles et dans de multiples champs et secteurs. Ces transformations font appel à la résilience de chacun, à de l'innovation pour apporter sa contribution à l'effort global nécessaire et organiser notamment une pratique sportive plus durable, plus responsable. La question de la capacité à se transformer et de ses modalités est ainsi posée : quels *process* ? Quels coûts ? Comment faire partager l'enjeu (volonté et motivation) ?

Différents enjeux émergent :

- L'égalité pour tous ;
- La préservation de la planète, de l'environnement et des ressources naturelles (réduire l'empreinte carbone) ;
- L'atténuation des changements climatiques ;
- Un monde prospère où règne la paix et l'harmonie entre tous les pays, leurs entreprises et au sein de chacun d'eux ;
- L'exemplarité de l'État et du monde sportif : valeur d'exemple, impulser les changements et les incarner.

Compte tenu de l'urgence de créer un climat paisible et harmonieux dans le monde entier, les Nations Unies interviennent et proposent leur Agenda 2030. Des objectifs apparaissent :

- Fournir des efforts pour conserver et restaurer les ressources aide à créer un monde prospère ;
- Promouvoir l'égalité des genres et des chances pour accéder à l'éducation et aux métiers et ainsi contribuer à instaurer la paix et assurer le bien-être des peuples ;
- Nouer et entretenir des partenariats et des collaborations rend plus efficace l'application des principes du développement durable à grande échelle.

Formuler des propositions

Face à cela, on peut questionner la nécessité d'imposer des actions et celle de sensibiliser, former et même « embarquer » chaque citoyen dans de nouvelles formes de pratique, de transport, d'habitudes au quotidien plus appropriées pour répondre aux enjeux de la crise climatique. Sur un sujet comme celui-ci, un écueil réside dans la réduction de la réponse à un catalogue de bonnes actions ou à des propositions généralistes peu concrètes et peu applicables dans le champ d'action du candidat.

Pistes de propositions opérationnelles et de stratégie

- Déclinaison du plan de sobriété énergétique : réduction du chauffage des établissements sportifs, rénovation énergétique, réduction de l'éclairage, rationalisation des déplacements (refonte des compétitions, covoiturage, ...) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités pour identifier les sources d'économies ;
- Communication sur les bonnes pratiques et sur la santé :
 - Développer les éco gestes lors des manifestations sportives ;
 - Pratique sportive déconseillée en période de canicule.

Axes d'interventions possibles

- Repenser le sport et la compétition ;

- Repositionner le sport dans les enjeux : compatibilité et cohérence vis-à-vis de la santé de chacun, éco-responsabilité, acceptabilité sociale ;
- Repenser le système : déplacements et mobilité douce, horaires, confort, équipement, etc. ;
- Repenser l'activité : impact sur la biodiversité (choix des milieux, aménagements par exemple), développement maîtrisé, etc. ;
- Arbitrage délicat et dilemmes : développer et en même temps limiter l'impact (avec l'exemple de la sur-fréquentation) ;
- Accent sur les mobilités actives : gout de l'effort, goût du sport, éducation, etc.

Des dispositifs cadres utilisables

- Les normes : label, norme ISO, etc. ;
- Les chartes et engagements : les 15 engagements, charte éthique, charte éco responsabilité, etc. ;
- Des dispositifs : optimov, bilan carbone, etc. ;
- Les leviers d'intervention : subventions « sous conditions », programme soutenu PSF, etc. ;
- Les leviers « formation ».

Quelques pistes sur un positionnement en service (DRAJES ou SDJES)

- Déclinaison territoriale de la charte des engagements écoresponsables ;
- Partenariat avec milieu scolaire, USEP et UNSS, pour sensibiliser aux bons gestes (l'exemple passe par les enfants qui influenceront les parents) : rôle éducatif du sport ;
- Développement maîtrisé des sports de nature : comme pour la filière alimentaire, promouvoir et valoriser (label, bonus de financement) le « pratiquer local et de saison » ;
- Intégration d'une clause d'éco conditionnalité dans le financement des projets ANS, FDVA ;
- Appui aux collectivités pour les cofinancements « rénovations énergétiques » des équipements sportifs (ANS et autres fonds publics de l'État, de la région et du département – critère de priorisation pour la conférence des financeurs)

Quelques pistes sur un positionnement en fédération

- Calendriers des compétitions (sports d'hiver et d'été) ;
- Rationalisation des déplacements (championnats) ;
- Gestion de l'eau (températures des piscines, activités nautiques, arrosage des terrains engazonnés, enneigement artificiel) ;
- Recherche et innovation/développement ;
- Contribution à la politique de transition écologique ;
- Affichage d'un engagement fort de la fédération, de la ligue en la matière : choix des sponsors, des fournisseurs, normes fédérales ;
- Affirmation de la lutte contre les atteintes à l'environnement dans les règlements fédéraux (avec régime de sanctions) ;
- Clause d'éco conditionnalité aux financements PSF (ANS) ;
- Label fédéral gradué des manifestations durables et écoresponsables.

Autres pistes de propositions

- Saisonnalité des activités, horaire des matchs, des événements ;
- Gestion des transports et des accès aux activités (covoiturage, optimov, etc.) ;
- Gestion des calendriers sportif (ex : distance parcourue, nombre de rencontres, etc.) ;

- Modification des modèles sportifs compétitifs (ex : un sport vert pour ma planète) ;
- Renoncement aux rencontres internationales, arrêt de carrière et engagement des sportifs ;
- Programme seconde vie des matériels sportifs ;
- Recyclage et gestion des déchets provenant de la pratique ;
- Engagement sur les manifestations ;
- Programme de formation « éducation à l’environnement », « gestion éco responsable des associations », gestion éco responsable des événements » ;
- Coopération et partenariat avec les associations militantes : programme de sensibilisation, soutien, actions communes, etc. ;
- Coopération avec les gestionnaires d’espace protégé : éducation, prévention, maîtrise en encadrement, etc. ;
- Le sport porte-drapeaux : les sportifs s’engagent ;
- Action d’intervention : journée nettoyage et contribution aux opérations de « réparation » ;
- Gestion des buvettes et restauration : circuit court, choix des produits, gestion des déchets, éco cup, etc.

2.1.5. Résultats quantitatifs

Le niveau général des candidats est apparu en progrès par rapport au précédent concours, les candidats globalement mieux préparés à l’épreuve, évitant notamment la forme dissertative de l’épreuve et renforçant l’écriture d’un devoir sous forme de note. Cependant, le sujet invitait à une réflexion stratégique sur le long terme et l’essentiel des copies se sont inscrites dans un temps court, faisant apparaître des propositions d’actions souvent aux portées très limitées. Les candidats ont rarement fait preuve d’innovation et n’ont pas su interroger le système pour permettre d’engager un véritable changement systémique nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique. Les meilleures copies proposent un diagnostic partiel et un plan d’actions limité ne permettant pas d’obtenir des impacts à la hauteur des enjeux.

Le sujet ne mettait pas les candidats en difficultés, du fait de son actualité et de la richesse des documents d’appuis. La base de données offrait en effet de nombreuses pistes et de nombreuses données. La simple utilisation de cette base aurait permis à la plupart des candidats de porter des analyses et des actions plus significatives.

Cependant, la complexité inhérente au sujet (réduire, limiter, renoncer) aurait dû déboucher plus souvent sur des propositions stratégiques alternatives, proposer des choix aux directeurs et non se limiter à quelques actions le plus souvent à la portée symbolique. Cet aspect de la note stratégique reste ignoré des candidats.

2.1.5.1 Concours CAS

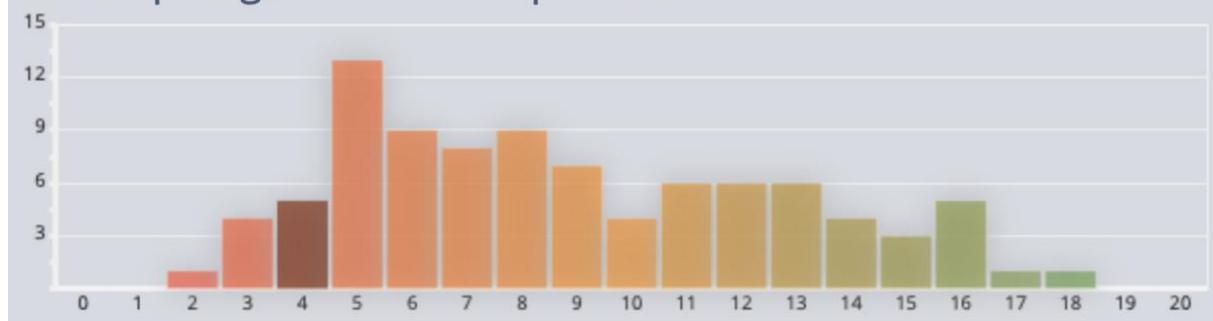
CAS Externe

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CAS EXTERNE	45	296	95 ⁴	9,09/20

Répartition des notes :

⁴ Mais 92 seulement présents à la deuxième épreuve écrite.

Statistiques générales de l'épreuve



Points positifs :

Quelques rares candidats ont su définir une stratégie concrète, confortée par des propositions cadrées (objectifs, budget, moyens d'évaluation) avec une ou des propositions de hiérarchisation entre elles.

Points négatifs :

Le niveau de réflexion est globalement insuffisant pour de futurs cadres A.

Il y a peu de positionnement, de prise de risque de la part des candidats.

Les copies se délitent au fil des pages et les propos sont surtout dédiés à de l'analyse de texte.

Il n'y a pas de réelles propositions concrètes. Lorsqu'elles apparaissent, leurs modalités d'évaluations sont inexistantes, tout comme la prise en compte des dimensions budgétaires, territoriales ou fédérales.

De nombreuses copies occultent la commande, le commanditaire et la notion d'aide à la décision.

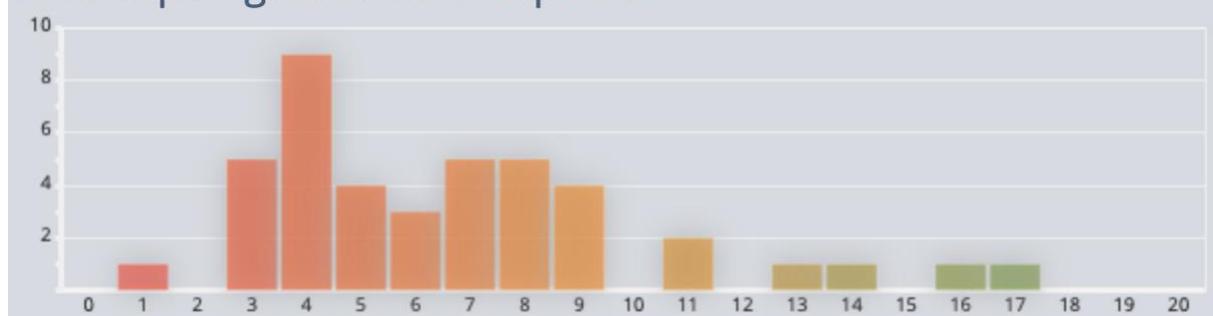
L'absence de capacité à faire des propositions est criante face à un sujet qui le permet pourtant aisément. Les copies manquent globalement de concret et n'aident aucunement à la décision.

CAS Interne

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CAS INTERNE	9	124	42	06,93/20

Répartition des notes :

Statistiques générales de l'épreuve



Le niveau de ce concours est plus faible que les autres.

Plus de la moitié des copies est en dessous de 6, par manque de structure, de contextualisation. De rares copies tentent d'émettre des préconisations.

Quelques copies se détachent en termes de contextualisation, d'apports personnels et de propositions originales et argumentées.

2.1.5.2 Concours CTS

Analyse générale des copies des concours de CTS

La préparation est perceptible dans certaines copies et amène un début de formatage peu judicieux : les documents et références personnels sont listés (les mêmes sur différentes copies), le plan est préparé à l'avance et il y a des propositions d'un début de plan d'action sous forme de liste de quatre actions non articulées.

Peu de données fédérales en phase avec le sujet apparaissent (politique fédérale engagée, secteur en tension, enjeux spécifiques, etc.). De ce fait, les copies sont peu en phase avec leur contexte, notamment sur les questions des disciplines impactées, des impacts particuliers que génèrent ces disciplines, des marges de manœuvres possibles, et des renoncements envisageables.

Le niveau global de réflexion et d'analyse est insuffisant. Il y a peu ou pas de ressources personnelles utilisées.

Les moins bonnes copies ressemblent à des dissertations, le commanditaire est identifié mais le contenu reste très superficiel et généraliste. La base documentaire est plutôt inexploitée : quelques références aux chiffres mais pas d'utilisation de pistes d'intervention, pas de prise de hauteur et de problématisation des sujets issus des articles.

Athlétisme

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Athlétisme	1	28	10	07,75/20

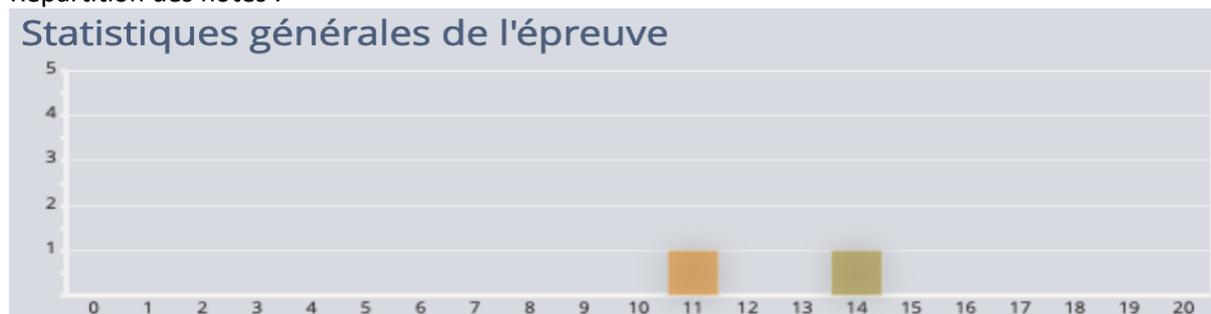
Répartition des notes :



Aviron

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Aviron	1	10	2	13,00/20

Répartition des notes :



Basket-ball

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Basket-ball	1	20	8	07,88/20

Répartition des notes :



Boxe

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Boxe anglaise	1	8	3	09,33/20

Répartition des notes :



Canoë-kayak

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Canoë-kayak	1	17	6	10,00/20

Répartition des notes :



Escrime

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Escrime	1	7	3	10,83/20

Répartition des notes :



Haltérophilie

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Haltérophilie	1	26	11	07,91/20

Répartition des notes :



Handball

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Handball	2	18	10	09,00/20

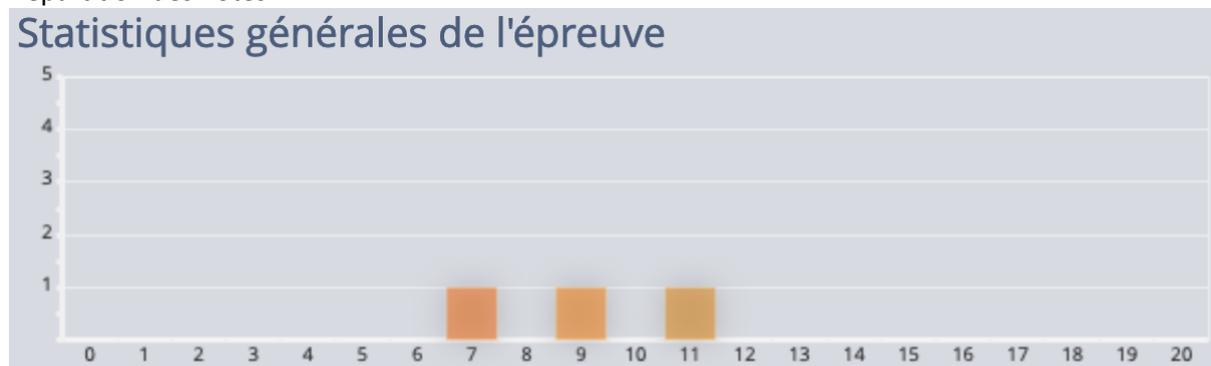
Répartition des notes :



Handisport

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Handisport	1	11	3	09,17/20

Répartition des notes :



Judo

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Judo	1	25	10	08,20/20

Répartition des notes :



Montagne et escalade

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Montagne-escalade	1	6	1	

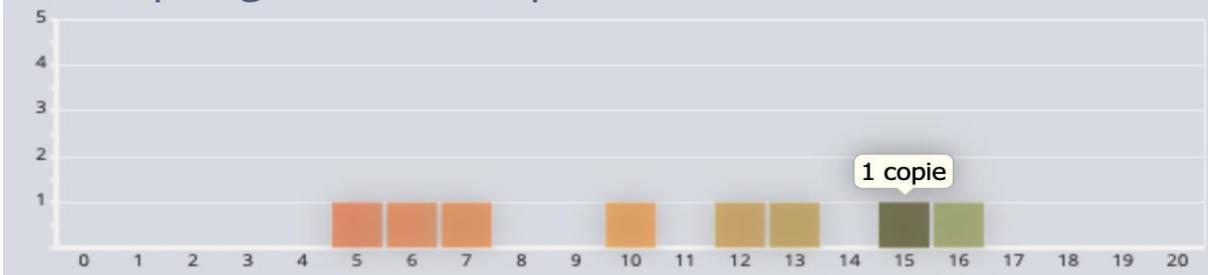
Un seul candidat s'étant présenté à ce concours, il ne sera pas donné de statistiques pour des raisons d'anonymat.

Natation

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Natation	2	19	8	10,69/20

Répartition des notes :

Statistiques générales de l'épreuve

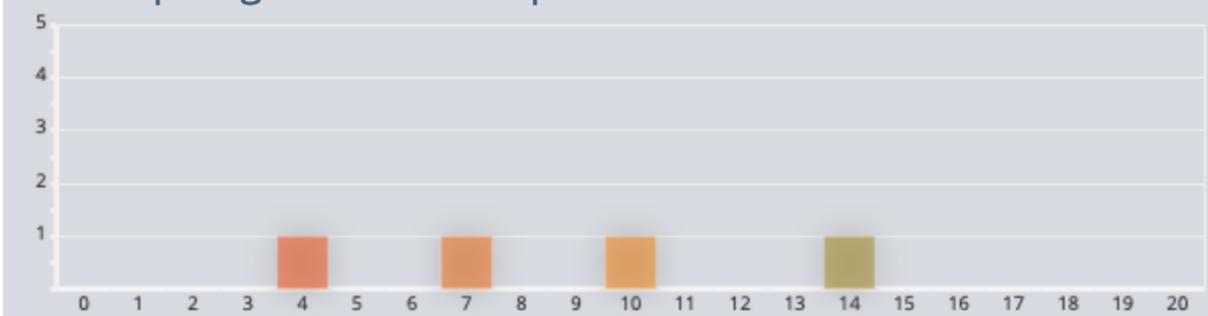


Roller Sports

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Roller-sports	1	5	4	09,00/20

Répartition des notes :

Statistiques générales de l'épreuve



Surf

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Surf	1	1	1	

Un seul candidat s'étant présenté à ce concours, il ne sera pas donné de statistiques pour des raisons d'anonymat.

Tennis

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Tennis	1	11	2	11,00/20

Répartition des notes :

Statistiques générales de l'épreuve



Volley-ball

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Volley-ball	1	8	3	08,67/20

Répartition des notes :



Voile

Concours	Poste	Inscrits	Présents	Moyenne
CTS Voile	1	11	8	11,25/20

Répartition des notes :



2.1.6. Analyse qualitative

2.1.6.1 Éléments marquants

Le sujet est d'actualité et la base de données était riche, mais les candidats ont montré des difficultés à exploiter autre chose que des données macro et quelques éléments d'orientations très générales.

Ce que retient le jury, c'est la difficulté à prendre du recul et analyser son environnement avec un regard critique. L'étape d'analyse et de diagnostic est quasi inexistante, ce qui ne permet pas d'identifier les éléments sur lesquels la fédération ou le service doit porter un effort particulier pour faire des choix et engager un plan d'action aux impacts significatifs. Il était attendu un regard critique sur les pratiques sportives, une analyse mesurée sur la place du sport dans les enjeux planétaires face au réchauffement climatique, une mise en tension des dilemmes posés par la transition énergétique mais tout ceci n'apparaît que très rarement dans les copies.

Le contexte du concours est difficile pour un candidat, le jury en a conscience, mais un engagement personnel était attendu et ce sujet aurait dû leur permettre.

Finalement, le sujet n'a pas su inspirer de réelles réflexions chez les candidats.

2.1.6.2 Points positifs

Le sujet et la base documentaire présentaient explicitement les enjeux et les problématiques mais également un inventaire d'initiatives dans différents registres (réglementation, formation, accompagnement...). Les meilleures copies ont cependant échappé à la paraphrase et ont su présenter des initiatives sinon toujours innovantes, du moins adaptées à un contexte clairement défini. Échappant ainsi au registre de l'incantation, elles proposaient des actions pragmatiques susceptibles de faire évoluer la situation au sein de l'institution choisie.

2.1.6.3 Points négatifs

À l'inverse, une majorité de copies, parfois sans prendre la peine de définir clairement le contexte étudié, se contentaient de paraphraser voire de caricaturer la problématique, et de plaquer des solutions clé en main. En plus d'échouer à contextualiser le propos et donner une valeur ajoutée à l'action proposée, le propos manquait souvent de recul.

2.1.7. Conseils aux candidats et aux formateurs

Avant tout, lire les précédents rapports de jury.

S'exercer à la note avec un véritable chef de service, pressé et désireux de décider : ce doit être court, percutant, et accompagné d'annexes permettant d'approfondir et de comprendre.

S'interroger sur l'utilité finale de chaque note rédigée en entraînement pour prendre conscience du caractère peu utile des inventaires généralistes quant à une prise de décision du commanditaire.

S'interroger sur le sujet : la première étape de toute démarche, c'est de questionner la commande. C'est le rôle d'un cadre d'État que de questionner, prendre du recul, redonner du sens, prioriser et hiérarchiser. Le questionnement, voire la discussion des termes du sujet doit être systématique afin de proposer une analyse critique et personnelle, justifiant les actions proposées en les inscrivant qui plus est dans un contexte particulier.

S'approprier la notion de « stratégie » est essentiel pour témoigner d'une capacité à prioriser les choix et les modalités de mise en œuvre en les inscrivant dans le temps ou dans l'espace.

Insister sur la contextualisation du choix d'un domaine professionnel bien identifié à partir duquel le candidat pourra construire son argumentation, sa stratégie d'actions et des préconisations concrètes, évaluables.

Pour comprendre l'épreuve

- Concevoir que la note est un exercice particulier qui ne s'apparente pas aux types d'écrit auxquels on est en général confronté dans le parcours scolaire et universitaire ;
- S'efforcer de se projeter dans la situation professionnelle en tentant de se mettre à la place du professeur de sport et surtout du destinataire de la note. Le correcteur lui-même se projette dans cette situation et l'essentiel de ses attentes sont celles qu'aura le chef de service ou le DTN dans la « vraie vie » professionnelle ;
- Comprendre que la forme est essentielle pour ce qui concerne la lisibilité et le caractère synthétique de la note mais qu'aucun formatage n'est requis, laissant la place pour des mises en forme variées en fonction de ses propensions personnelles à modéliser et synthétiser sa pensée ;
- Penser que le positionnement initial choisi conditionne le traitement du sujet et la façon d'aborder la problématique, de définir et prioriser les actions.

Pour s'y préparer

- S'approprier les grands domaines et modalités d'intervention de l'État dans le champ du sport ;
- Maîtriser l'organisation nationale et territoriale en matière d'accompagnement des politiques publiques (État, collectivités) et comprendre le lien avec la sphère privée (associative et marchande) ;
- Se tenir informé des évolutions en cours en matière de gouvernance et d'organisation du sport en France ;
- Approfondir la connaissance de « l'écosystème » dans lequel on a prévu de composer, de se positionner pour cet écrit (CAS/CTS) : chiffres clés, politique fédérale, données territoriales.... Et s'efforcer de décrypter les logiques à l'œuvre et les relations, les partenariats qui existent entre les acteurs qui y gravitent, prendre en compte les évolutions en cours en matière de gouvernance, de financement ;
- Pour cela, aller à la rencontre des personnels dans les services et les fédérations en s'efforçant de prendre la mesure des fonctions occupées par les agents, mesurer les nouveaux périmètres mouvants de leurs interventions, interroger et se familiariser avec cette « posture d'agent de l'État » qui est attendue ;
- Diversifier ses lectures (rapports, textes réglementaires, articles et dossiers, données statistiques) et s'efforcer d'interroger son contexte personnel actuel ou celui qu'a priori on choisira pour déployer son analyse pendant l'épreuve, au regard des problématiques balayées ;
- S'entraîner à lire rapidement un corpus documentaire, à prendre des notes sans paraphraser systématiquement le texte ;
- S'entraîner à gérer le temps, car la durée de l'épreuve est contrainte eu égard à la complexité de l'exercice.

Pour l'aborder le jour « J »

- Prendre le temps de bien lire le sujet, circonscrire de son propre point de vue les enjeux attendus, leur actualité et les résonances avec sa propre culture et ses expériences personnelles ;
- Quelle que soit la stratégie retenue pour aborder la base documentaire, mesurer en quoi les documents enrichissent, abondent ou remettent en question sa représentation du sujet, suggèrent et mettent en tension des préconisations possibles en lien avec le sujet ;
- Garder son esprit critique en éveil dans la phase d'analyse comme dans l'élaboration des préconisations ;
- Personnaliser son devoir en faisant émerger des éléments concrets et une identité propre ;
- Ne pas se dispenser de questionner et formaliser l'impact de la ou des stratégies et préconisations envisagées pour éviter l'écueil de tomber dans le déroulé d'une démarche projet ;
- Se rappeler que la note impose de faire des choix, voire de renoncer à exploiter certains documents pour approfondir certaines pistes de travail et ainsi répondre à la commande ;
- S'astreindre à ne pas reproduire ou décrire certaines parties des documents fournis mais en synthétiser les lignes de force et en donner de façon synthétique la source ;
- Garder quelques minutes pour se relire.

Conseils aux formateurs

- Densifier l'offre de formation en particulier pour les CAS et s'efforcer de proposer des outils modernes (capsules vidéo, FOAD) pour former à la note professionnelle ;

- Proposer un plan type ne rend pas service aux candidats qui n'en comprennent pas forcément le sens et peinent à l'adapter, le faire évoluer en fonction du contexte et du sujet, échouant ainsi à conférer à leur production sinon une originalité du moins une adaptation aux problématiques induites par le sujet ;
- Intégrer le principe de rédaction d'une note qui n'est que trop rarement respecté alors que c'est la base de cette épreuve. Sans être rédhibitoire, la forme de dissertation est pénalisante. Or, cette épreuve dite « professionnelle » est considérablement éloignée de l'ancienne épreuve de dissertation de culture sportive. Les candidats sont généralement étrangers à cet exercice dans leur parcours jusqu'au concours, et les formateurs doivent eux-mêmes s'adapter à cet exercice très spécifique ;
- Former les candidats à l'élaboration stratégique de solutions et à une vision à moyen terme : les candidats ne proposent souvent que des actions « court-termistes » et ratent donc l'exercice d'une projection pluriannuelle stratégique ;
- Mettre les candidats en situation de destinataires pour mesurer l'utilité en termes d'aide à la décision.

Pour aider à comprendre l'épreuve

- Insister sur la nature stratégique de la note, sur son caractère personnel et sur l'exigence de lisibilité et de concision ou tout au moins sur la rapidité d'appropriation qu'elle doit permettre au lecteur ;
- Privilégier pour commencer l'analyse des termes du sujet, la discussion autour des éléments qui le composent : que me demande-t-on ? Quelle pertinence du sujet au regard de l'environnement ? Quels enjeux ?
- Présenter la note en regard de l'écrit projet pour l'en distinguer et aider à concevoir la note comme un préalable professionnel à la mise en place d'un projet ;
- Bien expliquer aux candidats que les correcteurs de l'épreuve sont formellement les destinataires de la note. Lors des temps d'entraînement, se mettre en position de destinataire pour en envisager la pertinence et l'utilité ;
- Enfin, la commande propose de permettre aux supérieurs hiérarchiques de faire des choix. Il faut donc aider les candidats à se projeter sur des stratégies possibles permettant aux décideurs de trancher.

Pour aider à améliorer la culture et les connaissances professionnelles

- Proposer une bibliographie limitée, actualisée et diversifiée couvrant les thématiques et actualités du ministère et plus largement celles des acteurs du sport en France ;
- Inviter les candidats à questionner leur contexte professionnel ou sportif pour l'éclairer ;
- Poser le périmètre d'intervention (droits et devoirs du professeur de sport) ;
- Organiser des rencontres dans les services et fédérations et si possible les animer pour aider les candidats et les personnes rencontrées à cibler leurs échanges autour des exigences des épreuves d'admissibilité ;
- Étoffer les connaissances de l'environnement professionnel du candidat, ce qui est nécessaire afin d'éviter le bachotage de données sans les avoir digérées, ni les avoir confrontées à son environnement (exemple au sein de sa fédération) ;
- Comparer son contexte personnel avec l'environnement plus éloigné (autres fédérations, autre région...).

Pour aider à progresser sur le plan méthodologique

- Mettre à disposition des notes réalisées dans le cadre de différents services ou de fédérations ;

- Proposer différents outils permettant de synthétiser sa pensée en la rendant à la fois plus claire et plus concise ;
- Inviter les candidats à s'exercer à les utiliser et à identifier ceux qui leur conviennent dans le cadre de travaux pratiques ;
- Sérier les objectifs de la préparation en alternant un travail avec ou sans base documentaire sans pour autant laisser penser que le devoir pourrait comporter deux parties strictement distinctes ;
- Multiplier les commandes de productions succinctes (plans, notes sur des sujets divers, y compris très éloignés de leur pratique quotidienne...);
- Éviter de s'appuyer sur une méthodologie de note de synthèse pour limiter le risque d'une mise à distance de l'exigence de positionnement personnel ;
- Insister sur la gestion du temps et travailler de façon ludique sur des exercices de lecture rapide et questionnement à suivre.

Pour stimuler l'engagement et la créativité des candidats

- Inviter les candidats à questionner leurs conceptions de l'action publique et le sens qu'ils seraient susceptibles de donner à leur action dans le cadre du métier de professeur de sport ;
- Susciter des échanges et débats contradictoires entre candidats autour des enjeux mis en avant par des sujets d'annales ;
- Pointer la démarcation qui existe entre une prise de position politique ou polémique et une position stratégique en tant que conseiller technique ou conseiller d'animation sportive.

2.2. Épreuve écrite n°2 « projet »

Rappel : cette épreuve ne concerne pas les candidats du concours interne

2.2.1. Cadre réglementaire

« Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 3).

Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- *Élaboration d'un projet d'entraînement ;*
- *Élaboration d'un projet de formation ;*
- *Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives. »*

« Un projet ne peut être dissocié du contexte dans lequel il s'inscrit. Cet écrit doit conduire le candidat à construire et à délimiter un champ problématique à partir duquel il va devoir finaliser et développer une démarche de projet. Le candidat doit donc entrer dans une dynamique de résolution de problèmes. Cela suppose qu'il manifeste la capacité à.... » (extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 3 Octobre 2011).

2.2.2. Fonctionnement du jury

Les correcteurs de l'épreuve écrite n°2 disposent des outils d'évaluation suivants :

- Le référentiel de correction correspondant à chacune des 3 questions de cet écrit ;
- La fiche de repères de notation devant faciliter l'attribution des notes dans un ensemble hiérarchisé ;
- Une grille d'évaluation à renseigner par chaque correcteur, pour chaque copie.

La régulation comprend 3 étapes initiales :

- Collectivement, étude et appropriation des outils d'évaluation (fiche d'évaluation et repères de notation) ;
- Présentation et appropriation des référentiels de correction ;
- Première lecture de copies, suivie d'un temps d'échange collectif et de régulation pour amendements sur les référentiels et partage des critères en fonction des typologies de copies.

Par la suite, pendant la correction, la régulation se poursuit :

- À la demande des doublettes ;
- À l'initiative des coordonnateurs pour les doublettes n'ayant que peu de copies dans l'un des 3 sujets ;
- À l'initiative des coordonnateurs ou des doublettes (hiérarchisation des copies par concours).

2.2.3. Attendus du jury

2.2.3.1 Sur la forme du devoir en lien avec la nature de l'épreuve

Il est attendu des candidats un devoir écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes tout en faisant un effort de structuration.

Le projet présenté ne peut faire l'économie de certains éléments :

- La présentation d'un cadre et d'un contexte ;
- Une évaluation de départ et finale ;
- Des objectifs réalistes et réalisables ;
- Des moyens et des partenariats mobilisés ;
- Des remédiations possibles.

2.2.3.2 Sur le fond

Il est attendu que le projet présenté soit contextualisé dans l'environnement professionnel et que la réflexion repose sur un argumentaire méthodologique, scientifique et expérientiel.

L'analyse du sujet doit amener un regard critique permettant au candidat d'apporter un avis éclairé et cohérent.

2.2.4. Les sujets

2.2.4.1 Projet de développement

Sujet

« En réponse aux besoins exprimés par les Français d'un contact plus important avec le milieu naturel, le développement des espaces, sites et itinéraires favorisant la pratique des sports de nature est un des objectifs permanents du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif, en lien avec un contexte que vous aurez défini. En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation »

Mots clés

Besoins

La notion de développement renvoie à la notion de croissance, d'attractivité, d'augmentation du nombre de pratiquants sportifs sur le territoire. Les besoins recouvrent l'ensemble de ce qui apparaît être nécessaire à un individu, que cette nécessité soit consciente ou non. De nombreuses classifications des besoins ont été proposées. Elles sont souvent contestées au motif qu'elles postulent que les besoins sont identiques pour tous les êtres humains.

Milieus naturels

Ensemble des éléments physiques, chimiques ou biologiques, naturels et artificiels, qui entourent un être humain, un animal ou un végétal, ou une espèce.

Développement

Fait pour quelque chose de progresser, de s'accroître, de prendre de l'importance ; essor, expansion.

Espaces, sites et itinéraires

Cette notion renvoie à l'article L 311-1 du code du sport : « Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires (ESI) qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. »

Favorisant

Créant les conditions qui permettent le succès d'une action, le développement d'une activité, facilitant, encourageant.

Sport de nature

L'expression « sports de nature », quant à elle, est révélatrice de la prise en compte des nouveaux enjeux et évolutions : le processus de diffusion du sport dans la société ; l'émergence du concept de développement durable ; le rôle des activités sportives dans le développement économique local et la structuration des territoires.

Si des limites existent, la relation entre le développement durable et les sports de nature est aujourd'hui une réalité qui se structure progressivement et donne à ces derniers une nouvelle légitimité dans le champ sportif et touristique. À la fois jeux et enjeux de société, ils représentent une opportunité à saisir pour les différents acteurs concernés par le développement local. ». Selon Olivier BESSY, « le titre 2 de la loi sport du 6 juillet 2000 n'a pas listé précisément les sports de nature pour laisser libre interprétation aux territoires en fonction de leurs spécificités ».

Compréhension du sujet

Le sujet invite à s'interroger sur les leviers, moyens et partenariats sur lesquels s'appuyer afin de développer, de manière maîtrisée, la pratique sportive des sports de nature. Celle-ci s'inscrit dans un cadre juridique (le chapitre 1^{er} du code du sport relatif aux sports de nature, soit les articles L311-1 à L311-7) qui détermine une répartition des compétences entre l'État et des collectivités territoriales (conseil départemental, notamment, par la mise en place des CDESI et PDESI). Les territoires ont différentes caractéristiques (urbain, rural ou ultramarin par exemple) mais peuvent permettre de renforcer le lien des citoyens avec ces milieux par la pratique des activités physiques et sportives de nature dans un cadre de développement durable, ce qui suppose de concilier des enjeux sportifs, éducatifs, sociaux, environnementaux et touristiques. Des sports (aériens, terrestres ou nautiques) sont pratiqués plus fortement de manière autonome et de plus en plus souvent avec des applications numériques communautaires (cf. Dietsch, INJEP 2020). Ces pratiques intègrent les enjeux

d'écocompatibilité, de sécurisation des accès aux ESI de pratiques et de limitation de la responsabilité des propriétaires publics et privés. De plus, l'absence de définition stricte des sports de nature et les propositions de diversification d'offres sportives d'extérieur de toutes les disciplines développées notamment pendant la crise du COVID 19 pour la reprise d'activités sont dans le périmètre du sujet.

Traitement

Les candidats étaient invités à expliquer les difficultés, les freins au développement de la pratique sportive des activités sportives en extérieur (envies et connaissances des pratiquants, lieux de pratiques, de responsabilité, d'encadrement ou non).

Il était également attendu que les candidats expliquent en quoi ce développement était lié à des thèmes plus larges de santé publique, de transition écologique ou de développement économique.

Ils devaient s'appuyer sur un état des lieux, dans une discipline ou dans un territoire, avant de proposer un projet de développement.

Il était attendu des candidats qu'ils mettent en avant des dispositifs déjà existants (par exemple, les commissions départementales des sites et itinéraires ou le développement des équipements sportifs via des crédits de l'Agence nationale du sport), et, si possible, proposent des solutions innovantes pour développer la pratique dans ces territoires ou dans leur discipline.

Le projet présenté par les candidats se devait d'être raisonnable, réaliste et tenir compte des moyens budgétaires existants.

2.2.4.2 Projet d'entraînement

Sujet

« Les évolutions technologiques contribuent à l'amélioration des performances sportives.

Responsable de l'entraînement d'un collectif de sportifs de haut niveau inscrits dans le projet de performance fédéral de votre fédération, vous êtes sollicité par votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national pour établir un projet d'entraînement prenant en compte ce déterminant dans la construction de votre stratégie de performance.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Mots clés

Technologie

Vient du grec *technología* : *téchnē* (art ou compétence), et *logía* (étude d'une branche de la connaissance, d'une discipline). C'est l'étude des outils et des techniques, de la science des techniques. On peut donc délimiter la notion de technologie au sens des techniques sportives et corporelles qui évoluent et qui nécessitent d'anticiper les techniques de demain dans les champs de la réflexion scientifique. Mais cette notion peut également englober les technologies nouvelles au sens d'outils.

Collectif de sportifs de haut niveau

Le sujet fait état d'une notion de collectif, de groupe. Or, si la technique, la technologie voire les outils sont les mêmes, l'adaptation doit être individualisée.

La construction

Cette notion renvoie au fait d'assembler différents éléments pour bâtir un projet et atteindre l'objectif fixé. Dans le cas présent, il s'agit d'analyser le chemin restant à parcourir pour être plus compétitif, plus performant que les autres ou pour le rester.

La performance

Ce terme fait référence à la capacité d'un individu à produire un résultat sportif (exprimé en durée en distance, en poids ou en classement) à un moment donné, dans le cas précis lors de compétitions internationales de référence.

Les publics ciblés

Ce sont les sportifs engagés dans ces compétitions. Le terme « sportifs de haut niveau » nécessite que le candidat identifie son public selon son classement sur les listes correspondantes (relève, senior, élite). Le projet peut s'entendre en termes de projet individuel ou collectif. Le choix opéré devra être justifié.

Compréhension du sujet

Le sujet positionne les évolutions technologiques dans les disciplines sportives comme déterminant de l'amélioration des performances sportives.

Il amène à considérer les technologies au sens large du terme et à justifier leur mise en œuvre dans une stratégie d'optimisation de la performance sportive.

Il doit également permettre l'objectivation de la performance individuelle et collective en s'appuyant sur la *data*, l'accompagnement scientifique et l'analyse comparative aux niveaux national et international et la mise en œuvre de ces outils au service du projet d'entraînement.

Traitement

Il est attendu des candidats qu'ils définissent le modèle de performance dans la ou les disciplines sportives choisies afin d'évaluer l'impact des évolutions technologiques dans l'activité.

Ils doivent également connaître la hiérarchisation des nations dans le ou les sports sur lesquels s'appuie le projet, ainsi que les stratégies d'optimisation des pays étrangers en matière de haute performance.

Le traitement doit proposer une évaluation et la formulation d'indicateurs de performance permettant de mieux mesurer la progression ou le déclin d'un sportif, d'un collectif au regard des concurrents étrangers.

Par ailleurs, un système de veille pour détecter les nouvelles bonnes pratiques peut être proposé.

De plus, le projet d'entraînement doit intégrer les sciences du sport et de la *data* visant à objectiver et comprendre ce qui se passe au niveau d'un athlète et de son environnement.

Il est également attendu que le rôle de l'entraîneur comme manager, chef d'orchestre d'une équipe plurisectorielle soit clairement identifié dans le projet d'entraînement et que soient repérées les stratégies d'appropriation des outils technologiques par les sportifs et les staffs.

Enfin, le candidat doit être en capacité de proposer une réflexion sur les risques, les limites de l'utilisation des technologies, les effets de mode mais également les principes culturels de la ou les disciplines sportives sur lesquelles s'appuie le projet d'entraînement.

2.2.4.3 Projet de formation

Sujet

« Le sport-santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives contribuant à la santé et au bien-être du pratiquant, conformément à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé. Il nécessite que les pratiques sportives soient adaptées en ce sens. »

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande de concevoir un projet de formation permettant l'acquisition des compétences d'encadrement dans ce domaine.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Mots clés

Activités physiques et sportives

Se définit par tout mouvement produit par la contraction des muscles entraînant une augmentation de la dépense énergétique au-dessus de la dépense de repos. L'activité physique recouvre un vaste spectre de possibilités (déplacements à pieds ou à vélo, jardinage, bricolage...).

Santé

La santé est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Sport santé

La pratique du sport-santé, différente du sport pour tous et du sport loisir, vise d'une part, dans le cadre de la prévention primaire, à maintenir la santé du sujet sain et à prévenir l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie et, d'autre part, contribue à une meilleure qualité de vie (mieux vivre avec la maladie) chez les personnes atteintes de pathologies chroniques non transmissibles en prévenant l'aggravation ou la récurrence de ces maladies chroniques (prévention tertiaire).

Selon l'OMS, la sédentarité, cause majeure de mortalité dans le monde, est à l'origine de deux millions de décès chaque année (la sédentarité tue plus que le tabac). La promotion de la pratique des activités physiques, priorité de santé publique, participant à la lutte contre la sédentarité permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques.

L'expertise collective de l'INSERM (2008) confirme les bienfaits d'une pratique RASP (régulière, adaptée, sécurisée, progressive) sur la santé.

Le sport-santé est un programme centré sur la pratique d'activités physiques ou sportives de type RASP comme facteur de santé.

À ce titre, les activités sport-santé doivent obligatoirement être adaptées au public et encadrées par des éducateurs formés spécifiquement au sport-santé.

Compétences d'encadrement

La compétence est liée à la situation professionnelle. Elle est la combinaison des savoirs, savoir-faire et savoir-être permettant d'agir face à une situation ; elle est donc contextualisée.

Guy Le Boterf en a donné une définition intéressante : il s'agit de « la capacité reconnue à atteindre des résultats en mobilisant et en combinant, dans une situation professionnelle donnée, deux ensembles de ressources : des ressources propres à l'individu (connaissances, savoir-faire, aptitudes et qualités personnelles) et des ressources liées à l'environnement (réseaux relationnels, environnement professionnel, bases de données ...) »

La compétence se situe à la fois dans la façon d'agir et dans les ressources mobilisées pour agir.

L'expression des compétences, qui va se manifester par la capacité d'une personne à agir, va dépendre du contexte dans lequel elle évolue. Certes, il existe une responsabilité individuelle dans cette expression des compétences, mais cette responsabilité est également collective dans la mesure où des facteurs extérieurs à la personne vont favoriser, ou au contraire, constituer un obstacle à la mise en œuvre effective de sa pratique professionnelle.

Compréhension du sujet

Le sujet posait la question de l'acquisition des compétences d'encadrement du sport-santé.

Le candidat devait se positionner en qualité de responsable d'une formation et en préciser le cadre (établissement, fédération, ligue, ...), le public et les modalités.

Il était important de cerner le cadre de la formation choisie (professionnelle, fédérale) et, selon ce choix, de définir les statuts des stagiaires, de préciser les compétences attendues en fonction des besoins d'encadrement dans le domaine du sport santé.

En conséquence, il s'agissait de proposer un projet de formation pour des professionnels en exercice ou en formation initiale leur permettant de développer des compétences d'encadrement dans le domaine du sport santé.

À partir des besoins des stagiaires, il était nécessaire de définir les contenus de la formation proposée afin qu'ils puissent remplir leur rôle d'encadrants du sport santé, et les modalités à mettre en place pour prendre en compte les contraintes d'exercice, notamment des structures et futurs pratiquants encadrés.

Traitement

Il était nécessaire d'analyser les demandes et les besoins en formation.

Le cadre et le contexte permettaient d'identifier le porteur de la formation, le type de formation et les statuts des apprenants.

Il était également important de préciser le type de projet choisi et les incidences : former les encadrants de sport santé d'une spécialité ou généralistes, former les encadrants de sport sur ordonnance, former les encadrant d'activités physiques adaptées...

Définir le public visé impliquait de cerner ses caractéristiques (disponibilité, contraintes de déplacement ...) et les prérequis à l'encadrement du sport santé en se basant sur les exigences législatives fixées dans le code de la santé publique et dans le code du sport, concernant notamment les conditions d'exercice de chaque diplôme.

Enfin, il était nécessaire d'identifier les partenaires du projet de formation (institutionnels, fédéraux, financiers) et d'évoquer la constitution de l'équipe pédagogique.

La conception du projet de formation devait présenter les compétences à développer pour l'encadrement du sport santé en fonction des activités visées (type de projet choisi).

Le traitement du sujet devait proposer les objectifs et contenus de formation sous la forme d'un programme élaboré, détaillant les compétences à acquérir.

Par ailleurs, la définition du rôle de responsable de formation supposait que soient précisés les objectifs spécifiques, l'organisation temporelle en lien avec les différentes modalités (à distance, en présentiel, en format hybride), les outils supports et les méthodes pédagogiques incluant l'accompagnement pédagogique et la régulation.

Enfin, l'évaluation du projet, basée sur l'analyse de l'efficacité des contenus et des éléments budgétaires, devait figurer dans le devoir.

2.2.4.4 Points positifs et négatifs (communs aux trois sujets)

Points positifs

Dans les meilleures copies, le projet est structuré et repose sur une connaissance du champ professionnel.

L'expérience personnelle et professionnelle est souvent présente. Les copies présentent une connaissance de l'environnement professionnel, des dispositifs et des organisations fédérales, des contextes territoriaux.

Points négatifs

Les termes du sujet sont trop peu souvent définis ce qui induit un traitement partiel du sujet. La contextualisation est également trop descriptive.

Le diagnostic ne repose trop souvent que sur la méthode *SWOT*, sans développement rédigé ni analyse approfondie.

Les étapes du projet, si elles sont citées, sont présentées trop brièvement. Il s'agit d'un catalogue d'actions avec des citations de dispositifs comportant peu d'analyse. Les objectifs ne sont pas toujours clairs ou apparaissent en décalage avec le sujet. Les propositions sont, en conséquence, peu explicites et peu opérationnelles, le mode opératoire reste majoritairement succinct.

L'évaluation du projet est souvent trop simpliste, sans réel lien avec les objectifs. La conclusion est parfois absente.

On note un manque de rédaction dans de nombreuses copies qui font la part belle à des présentations schématiques, des tableaux, des listes présentées avec des tirets et qui ne sont pas accompagnés d'explications, de justifications, d'analyses.

Certaines copies sont peu soignées en termes d'écriture et de présentation, l'orthographe étant parfois même négligée. La lecture est alors rendue difficile pour les correcteurs.

Les connaissances pédagogiques et scientifiques restent relativement pauvres.

2.2.5. Résultats quantitatifs

2.2.5.1 CAS externe

Moyenne	08,21/20
Nombre de copies	95
Note la plus basse	01,00/20
Note la plus haute	17,50/20
Nombre de notes supérieures à 10	44
Écart-type	3,69

2.2.5.2 CTS

Athlétisme

Concours	Moyenne	Nombre de copies	Note la plus basse	Note la plus haute	Écart-type
<i>Athlétisme</i>	07,50	10	02,00	18,50	5,71
<i>Aviron</i>	07,00	2	05,50	08,50	0,00
<i>Basket-ball</i>	08,63	8	02,50	16,00	4,73
<i>Boxe anglaise</i>	08,83	3	06,00	13,50	4,07
<i>Canoë-kayak</i>	10,25	6	03,00	15,00	4,4
<i>Escrime</i>	09,83	3	06,50	13,50	3,51
<i>Haltérophilie</i>	09,55	11	03,00	17,00	5,36

Handball	08,25	10	03,00	16,00	4,02
Handisport	08,00	3	05,00	10,50	2,78
Judo	09,80	10	06,00	15,00	2,96
Montagne-escalade	Un seul candidat s'étant présenté à ce concours, il ne sera pas présenté de résultats pour des raisons d'anonymat.				
Natation	09,50	8	03,50	09,50	4,09
Roller-sports	12,75	4	12,00	14,00	0,96
Surf	Un seul candidat s'étant présenté à ce concours, il ne sera pas présenté de résultats pour des raisons d'anonymat.				
Tennis	09,25	2	06,50	12,00	0,00
Voile	10,69	8	06,00	16,00	3,88
Volley-ball	04,67	3	04,00	05,00	0,58

2.2.6. Conseils aux candidats et aux formateurs

2.2.6.1 Les candidats

Il est important de définir les termes du sujet, de poser les enjeux, de proposer un diagnostic concret et de décliner des objectifs en lien avec les enjeux du sujet.

Il convient également d'envisager une démarche globale de projet et de ne pas se centrer que sur la seule mise en place d'actions, au risque de proposer une vision restrictive de l'analyse.

Par ailleurs, l'utilisation d'outils de type *SWOT*, de tableaux et de schémas ne doit pas remplacer la rédaction et ne suffit pas à la démonstration.

Enfin le niveau rédactionnel doit être conforme aux attendus du concours.

2.2.6.2 Les formateurs

Le travail autour de la problématique du sujet est fondamental. Les candidats doivent maîtriser cette technique pour que le développement soit au service des enjeux identifiés.

De même la formation des candidats sur l'analyse du contexte est à appuyer.

Les outils doivent être une aide au service du diagnostic et de la démonstration mais ne sont pas une fin en soi.

Il serait bon également d'inciter les candidats à développer leurs connaissances scientifiques et pédagogiques et à se nourrir de travaux et références récents.

2.3. Épreuve écrite du concours réservé (SHN)

2.3.1. Cadre réglementaire

« Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 3).

Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- Élaboration d'un projet d'entraînement ;
- Élaboration d'un projet de formation ;
- Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives. »

Un projet ne peut être dissocié du contexte dans lequel il s'inscrit. Cet écrit doit conduire le candidat à construire et à délimiter un champ problématique à partir duquel il va devoir finaliser et développer une démarche de projet. Le candidat doit donc entrer dans une dynamique de résolution de problèmes. Cela suppose qu'il manifeste la capacité à... » (extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 3 Octobre 2011). »

2.3.2. Fonctionnement du jury

Les correcteurs de l'épreuve écrite disposent des outils d'évaluation suivants :

- Le référentiel de correction correspondant à chacune des trois questions de cet écrit ;
- La fiche de repères de notation devant faciliter l'attribution des notes dans un ensemble hiérarchisé ;
- Une grille d'évaluation à renseigner par chaque correcteur, pour chaque copie.

La régulation comprend trois étapes initiales :

- Collectivement, étude et appropriation des outils d'évaluation (fiche d'évaluation et repères de notation) ;
- Présentation et appropriation des référentiels de correction ;
- Première lecture de copies suivi d'un temps d'échange collectif et de régulation pour amendements sur les référentiels et partage des critères en fonction des typologies de copies.

Par la suite, pendant la correction, la régulation se poursuit :

- À la demande des doublettes ;
- À l'initiative des coordonnateurs pour les doublettes n'ayant que peu de copies dans l'un des trois sujets.

2.3.3. Attendus du jury

2.3.3.1 Sur la forme du devoir en lien avec la nature de l'épreuve

Il est attendu des candidats un devoir écrit dans une syntaxe et une orthographe correctes tout en faisant un effort de structuration.

Le projet présenté ne peut faire l'économie de certains éléments :

- La présentation d'un cadre et d'un contexte ;
- Une évaluation de départ et finale ;
- Des objectifs réalistes, réalisables ;
- Des moyens et des partenariats mobilisés ;
- Des remédiations possibles.

2.3.3.2 Sur le fond

Le candidat doit se positionner en qualité de professeur de sport, la commande émanant d'un supérieur hiérarchique ou d'un DTN.

Il doit situer son action dans un service ou une fédération.

Il est attendu que le projet présenté soit contextualisé dans l'environnement professionnel et que la réflexion repose sur un argumentaire méthodologique, scientifique et expérientiel.

L'analyse du sujet doit amener un regard critique permettant au candidat d'apporter un avis éclairé et cohérent.

2.3.4. Les sujets

Il convient de noter en premier lieu que le sujet « formation » n'a été choisi par aucun des candidats à ce concours comme cela avait déjà été le cas lors de la session 2022.

2.3.4.1 Projet de développement

« L'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu fort d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif en lien avec un contexte que vous aurez défini.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Mots clés

Inclusion des personnes en situation de handicap

L'inclusion est un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit.

Héritage des JOP

On entend par héritage olympique les bienfaits à long terme que les Jeux Olympiques et Paralympiques procurent à la ville hôte et à la nation tout entière, à leurs habitants et au mouvement olympique avant, pendant et bien après la manifestation olympique.

Analyse qualitative

Compréhension du sujet

Le sujet invite à s'interroger sur les leviers, dispositifs et partenariats à mettre en œuvre pour renforcer l'inclusion par et dans la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Le candidat pourrait s'interroger sur les enjeux de cette inclusion, puis présenter les moyens existants et proposer de nouvelles pistes de développement en amont des JOP et leur pérennité à l'issue des Jeux.

Traitement

Le développement de l'inclusion par et dans le sport des personnes en situation de handicap implique une notion systémique de prise en compte de l'accès des espaces (du chemin d'accessibilité du parking à l'équipement sportif et dans l'équipement sportif), de l'adaptation matérielle, pédagogique, des règles, etc. des modalités d'inclusion dans un groupe, y compris avec les valides.

Les candidats devaient nécessairement dresser un état de lieux de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans une discipline, tout en expliquant les freins et les difficultés pour le développement de l'activité pour ce public prioritaire. Ils pouvaient également expliquer la répartition des rôles entre les fédérations délégataires des para-sports, les fédérations spécifiques ou les autres réseaux associatifs relatifs au handicap.

À partir de ce constat, les candidats étaient invités à proposer des pistes de développement en s'appuyant sur des dispositifs déjà existants dans leur fédération ou sur des dispositifs nationaux (par exemple les dispositifs du Comité paralympique et sportif français CPSF « 3000 clubs inclusifs »), et en explicitant en quoi l'accueil des Jeux Paralympiques 2024 peut être un catalyseur pour construire une stratégie plus durable d'héritage sur cette dimension.

Enfin, les dispositifs se devaient d'être réalistes dans un contexte contraint et s'appuyer sur des dispositifs budgétaires raisonnables.

2.3.4.2 Projet d'entraînement

« Responsable d'un collectif de sportifs de haut niveau inscrits dans le projet de performance fédéral de votre fédération, vous faites le constat d'un taux élevé de sportifs blessés sur la saison écoulée.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'établir un projet prenant en compte cet indicateur dans votre stratégie de construction de la performance.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet d'entraînement, sa mise en œuvre et son évaluation. »

Mots clés

Blessure

Toute lésion qui engendre un arrêt de la pratique ou une pratique modifiée. La blessure est multifactorielle.

La construction

Cette notion renvoie au fait d'assembler différents éléments pour bâtir un projet et atteindre l'objectif fixé. Dans le cas présent, il s'agit d'analyser le chemin restant à parcourir pour accéder à la haute performance sportive, en identifiant des leviers de la performance et en formalisant un projet et sa mise en œuvre. Le mot « construction » ne doit pas orienter les candidats vers une prise en compte d'un public encore éloigné de la haute performance, mais plutôt des sportifs déjà engagés dans ce processus.

La globalité du projet

Cette notion implique un regard à 360 degrés de la vie du sportif et la prise en compte de la multiplicité d'acteurs pour élaborer le projet et fixer les objectifs à atteindre.

Les publics ciblés

Il s'agit des sportifs visant la réalisation de performances dans les compétitions de niveau mondial puisqu'engagés dans la voie de la haute performance. Le terme « collectifs de sportifs de haut niveau » peut s'entendre en termes de projet individuel ou collectif en fonction du choix opéré qui devra pour autant être justifié.

Analyse qualitative

Compréhension du sujet

Il est attendu que le candidat identifie et hiérarchise des déterminants de performance prioritaires pour un athlète ou un collectif en vue d'une compétition de référence ou sur une période plus longue. L'identification et la hiérarchisation des leviers à actionner pour agir sur ces déterminants sont également importantes.

Le diagnostic et la contextualisation sont importants pour identifier et caractériser la population (le profil du collectif) et faire un bilan sur les types de blessures (usure, musculaire, de contact etc.) au regard également du type de blessures caractéristiques dans la discipline sportive et de son épidémiologie.

Le modèle de performance est un préalable à la réflexion et doit permettre au candidat d'éclairer sur ses choix tant sur la blessure que sur le projet

Les acteurs impliqués dans le projet de l'athlète doivent être connus, tout comme les objectifs sportifs à atteindre.

Traitement

Le projet doit mettre en avant les différents leviers impactant la haute performance et la manière dont ils peuvent être activés. Ces leviers sont notamment :

- Une planification optimale des entraînements et des compétitions au regard des échéances sportives visées et des contraintes périphériques du sportif. Le *process* de l'individualisation ou de la singularisation (plan de performance individuel) doit être clairement identifié ;
- La charge interne et la charge externe (gestion de charge, planification, individualisation) des sportifs ;
- Les conditions d'entraînement, infrastructures et équipements qui sont à des standards suffisants pour la haute performance ;
- Un matériel mis à disposition qui permette de travailler dans des conditions optimales de préparation ;
- Une sérénité socio-professionnelle et financière : assurer et sécuriser les conditions de vie de l'athlète et répondre aux aspirations individuelles sur le plan des formations et de son insertion dans la vie professionnelle ;
- Une réelle stratégie en termes de prévention et de gestion des risques de blessures, de surmenage et de maladies ;
- Un encadrement médical et paramédical suffisamment disponible pour répondre aux besoins de sportifs à l'entraînement et en compétition.

Le projet doit également mettre en exergue l'organisation et la coordination du staff et des personnes ressources (staffs médicaux, préparateurs physiques, mentaux, chercheurs).

2.3.5. Points positifs et négatifs (communs aux deux sujets)

2.3.5.1 Points positifs

Le contexte est généralement défini et analysé et la méthodologie de projet relativement maîtrisée.

L'expérience personnelle et professionnelle est souvent présente. Les copies révèlent une connaissance de l'environnement professionnel et des organisations fédérales.

Pour les meilleures copies, des références scientifiques sont mises en évidence.

2.3.5.2 Points négatifs

L'argumentaire méthodologique ou scientifique reste faible.

Le développement se limite parfois à un catalogue d'actions comportant peu d'analyse. Les objectifs ne sont pas toujours clairs ou sont en décalage avec le sujet. Les propositions sont, en conséquence, peu explicites et peu opérationnelles, le mode opératoire restant majoritairement succinct et peu en lien avec le diagnostic du contexte

On note un manque de rédaction, au profit de présentations schématiques, de tableaux, de listes présentées avec des tirets, le tout n'étant bien souvent pas accompagné d'explications, de justifications ou d'analyse.

L'évaluation du projet est souvent incomplète voire totalement absente.

2.3.6. Résultats quantitatifs

Moyenne	09,65
Nombre de copies	31
Note la plus basse	05,00
Note la plus haute	17,00
Écart- type	3,43

2.3.7. Conseils aux candidats et aux formateurs

Il est conseillé de s'entraîner dans les conditions réelles de l'épreuve afin de bien appréhender le temps imparti pour le traitement du sujet.

Il est conseillé aux candidats de se forger une véritable culture sportive, et notamment dans le cadre du haut niveau, afin de disposer d'éléments sur le sujet proposé.

Il est conseillé, enfin, d'avoir une vision des dispositifs mis en œuvre par le ministère chargé des sports, l'Agence nationale du sport et plus généralement des fonctionnements des fédérations, des établissements et des services déconcentrés.

3. ÉPREUVES D'ADMISSION

3.1. Épreuve orale n°1 « anglais »

3.1.1. Cadre réglementaire

« Épreuve orale de langue anglaise permettant au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible.

À partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit (durée de l'épreuve : cinquante minutes dont trente minutes de préparation : coefficient 1). »

3.1.2. Conditions de l'épreuve

Les candidats reçoivent un texte qu'ils étudient dans la salle de préparation pendant les 30 minutes prévues.

Dix-huit textes (et neuf textes pour le concours réservé aux SHN) d'une page A4 ont servi à vérifier le niveau d'anglais des candidats. L'effort est porté sur un choix de textes de difficulté égale et en lien avec le sport. Ils sont choisis pour le thème d'actualité qu'ils abordent et leur pertinence quant à l'objectif de l'épreuve.

Ces textes sont issus majoritairement de la presse britannique et américaine (the Guardian, The New York Times, Time magazine) et ils datent, pour la plupart, des six derniers mois.

Les candidats sont bien évidemment autorisés à écrire sur les textes.

Conformément à ce que stipulent les textes réglementaires et l'usage, la prestation des candidats se décompose en deux temps :

- Une première partie de cinq minutes qui se déroule en français, au cours de laquelle les examinateurs écoutent, sans l'interrompre, le candidat restituer en français le texte qui lui a été attribué. Les examinateurs vérifient la compréhension du texte et évaluent la qualité de la présentation de l'exposé en langue française.

Si le candidat n'utilise pas la totalité du temps auquel il a droit, il n'y a pas de report de temps sur la deuxième partie.

- Une deuxième partie de quinze minutes se déroule en anglais. Le candidat est invité à une lecture à voix haute d'une ou deux phrases comprenant généralement des chiffres. Il est ensuite procédé à l'entretien proprement dit, comportant des réponses aux questions sur le texte, puis relatives au sport de prédilection du candidat, afin d'apprécier ses connaissances spécifiques dans le vocabulaire spécialisé, et ses capacités à communiquer sur son sport.

En moyenne, les examinateurs posent une vingtaine de questions pendant le quart d'heure d'échanges.

Il convient de noter que trois candidats ont bénéficié d'un tiers-temps supplémentaire (pour la préparation uniquement pour deux candidats et pour la préparation ainsi que pour l'épreuve orale pour le dernier). Un de ces candidats a nécessité la présence d'un scripte pour la prise de notes durant la phase de préparation. Le secrétariat du concours a ensuite imprimé le document de prise de notes afin que le candidat puisse en disposer lors de sa présentation orale.

3.1.3. Fonctionnement du jury

Le jury était composé d'un seul binôme pour le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, et de trois binômes interchangeable pour le concours externe et interne, de manière à étalonner les notations et garantir ainsi l'homogénéité et le traitement équitable des candidats.

Une réunion d'équipe se tient avant le début de la session d'interrogations et certains points sont rappelés aux examinateurs : il ne s'agit pas de poser des questions portant sur des éléments précis du texte (nombre de médailles gagnées par le sportif dont il est questions dans le texte, par exemple) à moins que cette clarification soit nécessaire pour une question ultérieure. Les questions doivent être ouvertes, relativement courtes et aisément compréhensibles par le candidat. Il est important que les examinateurs prennent suffisamment de notes lors de la prestation des candidats pour éventuellement départager deux candidats mais aussi pour pouvoir situer le passage des candidats au niveau adéquat de la grille d'évaluation qui leur est fournie.

Les textes ont été dans leur très grande majorité proposés par la coordonnatrice et les examinateurs en ont eu connaissance dans la semaine qui a précédé les interrogations orales.

Pour le concours externe et interne, la coordinatrice a assisté aux entretiens des différents binômes, afin de renforcer l'harmonisation des notations entre les binômes.

Les notes étaient ajustées en fin de demi-journée, en présence de la coordinatrice de l'épreuve, afin de mieux discriminer les prestations des candidats.

Très élaborées, la grille d'évaluation et la fiche repère de notation mises à disposition pour la notation contribuent aussi à une appréciation fine et équitable des candidats.

Concernant les conditions de déroulement de l'épreuve, tous les examinateurs soulignent la qualité de l'organisation et notamment :

- Un temps suffisant entre chaque candidat qui permet aux examinateurs de noter la prestation du candidat tout d'abord de façon individuelle en prenant appui sur les grilles puis d'échanger à ce sujet et enfin de rédiger l'appréciation du candidat ;

- Les conditions matérielles de l'épreuve elle-même, avec la gestion de la salle de préparation opérée par le secrétariat et des locaux en nombre suffisant ;
- Le fait d'avoir pu disposer des textes la semaine précédant le concours pour pouvoir s'en imprégner.
- L'accueil chaleureux de la part du personnel du CREPS de Reims.

En revanche, ils s'accordent sur le fait qu'un planning trop chargé (comme celui du jeudi avec jusqu'à 13 candidats par jour) ne peut que nuire à la concentration et donc à l'efficacité du jury.

3.1.4. Attendus du jury

L'épreuve demande au candidat d'être capable de mener une conversation en langue anglaise sur le texte, sur son propre sport (vocabulaire spécifique, règles et histoire du sport en question), sur diverses thématiques liées au sport. Il doit aussi être en mesure d'expliquer son parcours professionnel.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il ait une maîtrise parfaite de l'anglais. Ce qui importe, en revanche, c'est la capacité du candidat à rebondir sur les questions qui lui sont posées, à faire preuve de recul et de réflexion ainsi que sa capacité à se faire comprendre.

Il lui est aussi demandé d'organiser son propos lors de la restitution du texte en français, d'essayer de prendre de la distance par rapport au texte notamment dans la conclusion qui peut utilement prendre appui sur son sport.

3.1.5. Analyse des résultats

3.1.5.1 Résultats quantitatifs

Nombre de candidats : cette épreuve a concerné dix-huit candidats relevant du concours réservé aux sportifs de haut-niveau et 138 candidats (145 -7 absents) aux autres concours. Parmi les 138 candidats, 90 sont inscrits au concours CAS et 48 au concours CTS.

	SHN	CAS	CTS
Nombre d'entretiens	18	90	48
Moyenne	13,38	10,52	13,06
Note la plus basse	6,00	1,00	3,00
Note la plus haute	20,00	20,00	20,00
% notes >= 15,00	33,3 %	23 %	43,75 %
% notes < 10	16,5 %	48,9 %	18,75 %
Écart- type	3,96	4,94	3,97

Les résultats obtenus par les SHN et les CTS sont assez similaires, qu'il s'agisse de la moyenne, de l'écart type ou encore de la proportion de candidats ayant des notes supérieures ou égales à 15,00 ou inférieures à la moyenne.

L'écart type plus élevé des CAS montre une répartition moins homogène des notes autour de la moyenne et donc une plus grande disparité entre candidats.

La plupart des SHN qui ont repassé les épreuves lors du concours non réservé ont vu leurs résultats augmenter.

De façon globale, on peut constater que toute l'échelle des notes a été utilisée : des prestations de piètre qualité, d'autres d'un niveau correct avec divers points à améliorer et enfin des prestations d'excellente qualité qui peuvent s'apparenter à des conversations.

3.1.5.2 Analyse qualitative

En général, les textes sont plutôt bien compris : il y a peu de contresens et l'exposé est assez bien structuré, bien que de trop nombreux candidats se cantonnent dans un exercice de traduction linéaire peu satisfaisant. Il faut que les candidats aient bien à l'esprit le fait que le texte est avant tout un prétexte.

La sélection se fait surtout au passage en langue anglaise : très nettement, certains candidats communiquent et se font comprendre aisément malgré certaines erreurs linguistiques, quand d'autres font répéter les questions et ont du mal à formuler leurs réponses. Ces derniers peuvent notamment être en difficulté, lorsqu'il s'agit de décrire leur propre sport.

Éléments marquants

Les candidats, pour la plupart, respectent bien le temps auquel ils ont droit pour la première partie de l'épreuve et l'utilisent au mieux.

Points positifs

Tous les candidats connaissent les modalités de l'épreuve. Seul un candidat pensait que la restitution se faisait en anglais.

Les meilleurs candidats semblent bien préparés à l'épreuve, notamment lorsqu'ils s'expriment avec aisance sur leur sport et en connaissent le vocabulaire spécifique.

Ils ont en général bien réfléchi à leur parcours professionnel, leurs motivations et savent bien les expliciter en langue anglaise. Presque tous présentent une attitude adaptée à la fonction à laquelle ils aspirent. Ces deux derniers éléments concourent à leur conférer un positionnement clair et assuré pendant l'entretien.

Certains candidats ont fait montre d'une bonne connaissance de l'histoire du sport, des politiques sportives et des dispositifs déployés actuellement par les ministères des sports et de l'éducation nationale.

Les examinateurs ont souligné la combativité des candidats qui, malgré un faible niveau en langue anglaise, mettaient tout en œuvre pour mener l'entretien jusqu'à son terme.

Points négatifs

Le niveau d'anglais de certains candidats ne leur permet pas de comprendre les questions du jury, même après répétitions et reformulations, ni de se faire comprendre aisément. Certains s'excusent même du niveau de leur prestation avec des formules du type : « désolé pour mon anglais » ou « je n'ai jamais été bon en anglais ». Ce genre de remarques n'est évidemment pas judicieux lors d'une épreuve de concours.

Leur prestation en anglais est parfois desservie par une prononciation à améliorer, ce qui est sensible dès la phase de lecture.

On peut aussi déplorer un manque de culture générale sportive chez certains candidats. Plusieurs d'entre eux ne sont pas même capables d'expliquer l'histoire de leur sport ou encore ses règles.

Enfin, la restitution du texte de certains candidats s'est parfois faite d'une manière linéaire, sans effort de structuration.

3.1.6. Conseils aux candidats et aux formateurs

3.1.6.1 Conseils aux candidats

Il est indispensable que les candidats connaissent les modalités de l'épreuve avant l'examen proprement dit et n'oublie pas qu'il s'agit avant tout d'une épreuve orale.

L'appréhension d'une langue étrangère relève d'une préparation à long terme, qui nécessite le recours à tous supports écrits et oraux existant dans notre environnement : articles de presse généralistes, littérature sportive spécialisée, émissions de radio, internet, comptes rendus de manifestations sportives à la BBC etc. On ne peut que les encourager à regarder films et séries avec sous-titres en anglais ou en français en fonction des effets souhaités : avec sous-titres en anglais pour faire une meilleure discrimination auditive et améliorer leur niveau de compréhension de l'anglais parlé, ou avec sous-titres en français pour vérifier notamment le sens de certains termes et de ce fait augmenter leur bagage lexical. Les opportunités sont multiples, et il serait judicieux de s'enregistrer pour corriger (ou se faire corriger) l'intonation et la prononciation.

Il est souhaitable que les candidats aient une approche historique voire anecdotique de leur sport, pour illustrer leurs réponses. En connaître le vocabulaire est bien évidemment essentiel.

Il serait judicieux que les candidats se renseignent sur les actualités sportives de la semaine, du semestre et des mois à venir, en lisant par exemple des articles de presse étrangère.

Il faudrait également que les candidats :

- N'oublie pas de réviser l'histoire de leur sport et du sport en général (événements marquants) ;
- Travaillent la prononciation des chiffres (pour la lecture d'un segment de texte par exemple) ;
- Revoient l'utilisation de certains temps, notamment l'opposition prétérit/présent perfect, mais aussi le conditionnel et les modaux (might, must).

Il serait souhaitable que les candidats évitent, lors de la restitution du texte en français, de mentionner ce qu'ils n'ont pas compris (« je ne sais pas de quel type d'opération il s'agit » « je ne vous cache pas, je ne sais pas ce que c'est »). Il n'est en effet pas attendu des candidats qu'ils connaissent le sens de tous les mots, mais qu'ils parviennent à construire du sens à partir des éléments qu'ils ont compris.

Il faut en outre que les candidats fassent attention aux éléments suivants :

- Au débit : si le débit est trop lent, cela entrave la communication, et les éléments sur lesquels les examinateurs peuvent effectuer leur évaluation sont trop peu nombreux. À l'inverse, un débit trop rapide peut aussi avoir un effet négatif sur la communication ;
- Aux tics de langue (« du coup » répété parfois une dizaine de fois au cours des 5 minutes, « au final », « sur + une ville » .../ you know) ;
- À la formulation en français « le thème est porté sur une forme de racisme », « il lui a donné des mots gentils », « émancipation des droits dans le monde », « moi, ce que je peux retenir de ce texte, c'est qu'il relève plusieurs idées », « moi, si j'extrapole un peu par rapport à la France » « ... ne lui a pas autorisé à s'entraîner », « cérémonie costard-cravate » ;
- Au niveau de langue (« talk shit »), (« the uniforms show the women's ass »).

Par ailleurs, il faut que les candidats aient à l'esprit que les questions ne sont pas des pièges mais une invitation à converser en anglais. Il n'y a pas forcément UNE seule bonne réponse. Il n'est pas demandé aux candidats d'avoir un avis tranché ni d'être du même avis que l'examineur, mais de construire une réponse développée et argumentée.

Enfin, il est attendu des candidats qu'ils aient effectué une réflexion personnelle quant à leur parcours professionnel, leur motivation et leur souhait d'évolution professionnelle.

3.1.6.2 Conseils aux formateurs

À l'instar des années précédentes, il est recommandé aux formateurs de :

- Orienter davantage le travail sur des documents audio et perfectionner l'expression orale des candidats ;
- Mettre les candidats en situation, sous la forme d'un « examen blanc », et les enregistrer pour une autocritique ;
- Veiller à ce qu'ils aient des connaissances qui leur permettent de parler de leur sport, tant sur le plan technique que culturel ;
- Utiliser des articles de presse récents (moins de six mois) pour la préparation.

Les éléments ci-dessous reprennent les fautes les plus fréquentes commises par les candidats :

- Découpage de la chaîne de mots lors de la lecture (attention à l'intonation, en fin de phrase notamment) ;
- Prononciation sh vs ch, prononciation du « h » et insertion erronée d'un « h » parfois en début de mot ;
- Don't have to : sens à revoir ;
- Have to / must VS mustn't / don't have to ;
- Lecture des chiffres (dans un texte, par exemple) ;
- Expression du but : construction de phrases avec since et for ;
- Révision de quelques formes de pluriel (child/children/ Used to VS be used to, there is VS there are.

3.2. Épreuve orale n°2 « entretien »

3.2.1. Cadre réglementaire

« L'épreuve orale n°2 vise à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation. (Durée de l'épreuve : 45 minutes dont 15 minutes de présentation maximum, coefficient 4).

Le candidat élabore un rapport (12 pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport.

À partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport. »

3.2.2. Conditions de l'épreuve

Les conditions de déroulement de l'épreuve sont considérées comme globalement satisfaisantes par les membres du jury, malgré le nombre important de candidats en simultanée ce qui peut avoir un effet sur le niveau sonore dans la salle d'entretien.

La transmission aux membres du jury des dossiers en amont de l'épreuve par les services de la DGRH en charge du concours permet une organisation du travail cohérente et de qualité. Le temps disponible en début de demi-journée et entre deux candidats permet la discussion entre les membres de chaque

triplette pour évaluer la prestation et la hiérarchiser par rapport aux autres, puis de préparer l'entretien suivant.

La diversité de profils des membres composant chaque triplète (lieu d'exercice, corps, genre) assure des jugements croisés et complémentaires pour effectuer l'évaluation des prestations. Les outils d'évaluation, issus des sessions précédentes, sont toujours opérationnels.

3.2.3. Fonctionnement du jury

3.2.3.1 Concours externes et interne

Le jury de l'épreuve se compose de huit triplettes d'examineurs : douze femmes et douze hommes, professeurs de sport, CTPS ou inspecteurs de la jeunesse et des sports, exerçant leurs missions en service (administration centrale, DRAJES ou SDJES), en établissements (CREPS, école nationale) ou auprès d'une fédération sportive. Une coordonnatrice supervise le déroulement de l'épreuve et régule le fonctionnement des triplettes d'évaluation.

La composition des triplettes a pris en compte la mixité, les fonctions, les origines professionnelles, les régions d'affectation et le degré d'expérience dans cette épreuve.

Les 145 candidats déclarés admissibles, autorisés à se présenter aux épreuves et ayant transmis leur dossier dans les délais, ont été répartis sur sept demi-journées en fonction de leur filière de concours.

Les candidats CTS d'une même discipline ont été évalués par une seule triplète pour assurer la hiérarchisation des prestations. Les candidats du concours CAS interne ont été répartis sur deux triplettes, ceux du CAS externe sur quatre triplettes.

La coordonnatrice a procédé à au moins une audition par triplète, à des harmonisations en cours et en conclusion d'épreuve, notamment pour les deux concours de CAS.

Le président du jury s'est positionné dans un rôle d'observation, suivant un choix aléatoire.

Les candidats ne peuvent venir avec le moindre document. Les dossiers étant disponibles uniquement sous format dématérialisé pour la seconde année consécutive, aucun exemplaire papier n'a été proposé aux candidats par le jury.

Les membres du jury disposent de trois outils utilisés conjointement pour évaluer les prestations orales des candidats :

- Une fiche d'évaluation avec quatorze items notés de « très insuffisant » à « très bien » dans quatre thématiques : compréhension, connaissances utilisées, adaptabilité au contexte professionnel et forme de la prestation orale ;
- Une fiche de « repères de notation » proposant des appréciations littérales du niveau des candidats. Reprenant les items de la fiche d'évaluation, elle permet d'affiner la note finale et de hiérarchiser les candidats ;
- Une fiche synthétique permettant aux évaluateurs de garder une trace écrite des échanges avec le candidat au cours de l'entretien (questions posées, éléments de réponses apportées...).

Il convient enfin de rappeler que le rapport écrit n'est pas noté

3.2.3.2 Concours réservé aux sportifs de haut-niveau

Le jury de l'épreuve a été organisé avec une seule triplète d'examineurs dont la coordonnatrice de l'épreuve : une femme et deux hommes (CTPS et professeur de sport) exerçant leurs missions en service, auprès du CNOSF ou de l'Agence nationale du Sport.

Cette configuration du jury a permis que les 18 candidats soient auditionnés par les mêmes membres du jury pour une meilleure hiérarchisation des prestations et des notes.

À l'instar du concours externe et interne, les candidats ne peuvent venir avec le moindre document. Pour la deuxième année, les dossiers étaient dématérialisés et aucun exemplaire papier n'a été proposé aux candidats par le jury.

Les outils d'évaluation sont les mêmes que pour le concours interne et externe.

3.2.4. Attendus du jury

L'épreuve demande au candidat de se projeter dans la fonction d'un professeur de sport, quels que soient son futur lieu d'exercice ou ses missions.

Il s'agit alors pour le candidat de faire preuve de recul sur sa propre expérience en se plaçant dans la posture d'un agent de l'État, ce qui suppose notamment d'en connaître les champs d'action même s'il ne les a pas concrètement éprouvés dans son parcours.

3.2.5. Résultats quantitatifs

Le tableau ci-dessous présente les principales données chiffrées des résultats des différents concours. Les chiffres ne sont pas communiqués s'agissant des concours de CTS montagne-escalade, surf et volley-ball, puisqu'un seul candidat a concouru dans cette épreuve pour chacun d'entre eux et qu'il convient de garantir l'anonymat.

Concours		Nombre de candidats admissibles autorisés à se présenter à l'oral	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Écart-type
CAS	Externe	75	10,88	19,00	02,00	4,68
	Interne	23	10,05	17,00	01,00	4,96
CTS	ATHLETISME	3	10,50	13,00	08,00	3,54
	AVIRON	2	10,50	12,00	09,50	1,77
	BASKET-BALL	4	09,17	10,50	08,00	1,26
	BOXE ANGLAISE	2	06,00	06,00	06,00	1
	CANOE-KAYAK	5	10,10	14,00	07,00	2,66
	DANSE	0				
	ESCRIME	2	14,50	19,00	10,00	6,36
	HALTEROPHILIE	5	08,40	16,00	04,00	4,98
	HANDBALL	6	10,50	10,50	02,50	4,85
	HANDISPORT	2	10,75	11,50	10,00	1,06
	JUDO	5	12,20	17,00	08,00	3,70
	MONTAGNE-ESCALADE	1				
	NATATION	6	12,30	16,00	08,00	3,03
	ROLLER-SPORTS	3	11,50	15,00	08,00	4,95
	SURF	1				
	TENNIS	2	08,75	13,50	04,00	6,72
VOILE	6	14,90	18,00	11,00	2,84	
VOLLEY-BALL	1					
PSHN		18	11,66	17,50	04,00	4,24

3.2.6. Analyse qualitative

3.2.6.1 Éléments marquants

Beaucoup de candidats ont des connaissances référencées, illustrées et précises dans leur domaine strict d'activité, mais ne sont pas en mesure de se projeter vers l'ensemble du champ professionnel et des domaines d'intervention d'un futur professeur de sport.

3.2.6.2 Points positifs

Concernant le dossier, la commande sur le nombre de pages est respectée par la quasi-totalité des candidats. Ils semblent du reste connaître globalement les conditions de déroulement de cette épreuve.

Les prestations sont très hétérogènes comme le montre le tableau des notes.

Certains candidats parviennent à prendre du recul sur leur pratique et à transposer les compétences acquises dans les domaines variés d'action d'un professeur de sport.

Dans la majorité des cas, les prestations orales sont travaillées (respect des quinze minutes d'exposé), structurées et organisées, en respectant le plan annoncé, même si certains candidats proposent uniquement une approche descriptive voire une redite du dossier.

Les meilleures prestations ont été complémentaires au dossier transmis. Les candidats préparés à l'épreuve par un centre de formation ou par les fédérations se démarquent : ils ont su mettre en évidence des expériences, des responsabilités et un engagement marqué, ainsi que des connaissances dans des domaines variés, démontrant une préparation à l'épreuve, une curiosité mise à profit, mais surtout des capacités de réflexion, d'analyse, de prise de recul sur leur parcours, assorties d'une ouverture pour une projection dans le métier de professeur de sport. Ces candidats sont capables d'aborder les problématiques induites par le questionnement sous des angles complémentaires, de prendre de la hauteur vis-à-vis de leur action en faisant le lien entre les compétences développées et les missions possibles d'un professeur de sport.

3.2.6.3 Points négatifs

C'est dans le domaine de la réflexion stratégique, de l'analyse des situations et de la capacité à problématiser que les prestations sont les plus hétérogènes.

Certains candidats restent autocentrés et ne parviennent pas à se détacher de leur expérience, qu'elle soit bénévole ou salariée, au travers d'une présentation narrative.

Tout comme les années précédentes, l'entretien souligne encore souvent des connaissances législatives et réglementaires superficielles, voire rudimentaires dans les domaines essentiels à l'exercice du futur métier, qu'il s'agisse du code du sport, du cadre d'exercice d'un professeur de sport, des politiques publiques ou encore, de manière générale, du statut d'un fonctionnaire.

Quelques candidats n'optimisent pas les quinze minutes de présentation dédiées à l'exposé et rencontrent ensuite des difficultés lors de l'entretien.

Les candidats fournissent en majorité des réponses peu structurées ou relativement courtes aux questions qui leur sont posées.

Certains candidats, issus du concours interne ou impliqués professionnellement dans le champ du sport (contractuels, cadres techniques fédéraux...), ne se donnent pas les moyens d'exploiter leur environnement professionnel pourtant propice, ni de faire état de connaissances ou de compétences plus approfondies qui pourraient pourtant leur être bénéfiques dans leur projet d'accéder au corps

des professeurs de sport. Ils dévoilent au contraire des difficultés à se projeter dans des missions autres que celles exercées actuellement.

Quelques candidats, au profil de spécialiste disciplinaire, entraîneur ou formateur, se présentent au concours CAS sans doute faute de places ouvertes dans leur discipline en CTS : ils peinent à se projeter dans la fonction et à convaincre de leur capacité à envisager une affectation ailleurs qu'en fédération.

Les membres du jury soulignent toujours un manque de curiosité sur les différentes fonctions que peut remplir un professeur de sport durant sa carrière, voire, pour les plus faibles prestations, un niveau d'analyse et de réflexion encore éloigné de celui attendu pour un fonctionnaire de catégorie A.

Malgré les signalements récurrents dans les rapports précédents, quelques candidats se présentent encore avec une tenue vestimentaire peu soignée, pouvant sembler en décalage avec les attentes du concours de recrutement de cadres de la fonction publique.

3.2.6.4 Concernant le concours réservé aux sportifs de haut-niveau

Les candidats démontrent globalement un bon niveau de compréhension des enjeux et une réelle implication dans la préparation au concours.

Les parcours individuels sont souvent riches, mais parfois insuffisamment mis en valeur au regard des compétences recherchées chez un professeur de sport.

Les moins bonnes prestations se limitent à un propos descriptif du parcours, de l'expérience, sans parvenir à identifier et analyser les dimensions transférables aux différents domaines d'intervention.

Certains candidats ne peuvent s'écarter d'une posture d'entraîneur en structure de haut niveau et éprouvent des difficultés à s'ouvrir aux autres facettes du métier, révélant un manque de curiosité préjudiciable vis à vis des domaines d'intervention potentiels d'un professeur de sport.

Les prestations qui se détachent sont proposées par des candidats qui ont su faire preuve de recul, de réflexion et d'analyse et qui ont su contextualiser leurs réponses dans différentes situations professionnelles, mettre en évidence leurs capacités transférables dans différents contextes professionnels.

Les connaissances institutionnelles sont, dans la majorité des cas, insuffisantes pour contextualiser et illustrer les réponses apportées lors de l'entretien.

Pour ce concours, les candidats préparés à l'épreuve par leur fédération se démarquent, alors que les autres révèlent rapidement une méconnaissance des dispositifs institutionnels, qui sont, au mieux, cités.

3.2.7. Conseils aux candidats et aux formateurs

3.2.7.1 Conseils aux candidats

- Exploiter les informations communiquées dans le rapport du président du jury ;
- Proposer un exposé oral complémentaire au contenu du dossier, en changeant par exemple d'angle d'approche, ou en évoquant une expérience complémentaire ;
- S'autoriser à se positionner en tant qu'agent de l'État, à donner un avis, à proposer une vision sur les politiques publiques en général et les politiques sportives en particulier ;
- Concernant spécifiquement le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, ne pas se focaliser sur le haut niveau et l'entraînement, mais être capables de se positionner dans les autres domaines d'intervention d'un professeur de sport ;

- Faire preuve de curiosité professionnelle en rencontrant les différents acteurs et partenaires du milieu sportif, afin de se projeter sur les différentes fonctions du professeur de sport : CAS, CTS, formateur ;
- Être en capacité de contextualiser puis de problématiser avant de répondre, de construire une stratégie, d'étoffer les réponses par des exemples concrets et opérationnels qui ne se limitent pas à une approche descriptive des dispositifs ;
- Démontrer son intérêt pour les politiques publiques en vigueur, l'actualité sportive ou sociétale qui impactent les professeurs de sport dans leurs missions (priorités ministérielles, réformes territoriales, politiques fédérales, etc.) en élargissant en amont de l'épreuve sa vision du métier ;
- Enfin, prendre du recul sur sa propre pratique, faire preuve d'humilité, de sincérité et ne pas hésiter à évoquer les éventuelles difficultés rencontrées ou les manques à combler en matière de formation personnelle notamment, et ce dès l'exposé.

3.2.7.2 Conseils aux formateurs

- Exploiter le rapport de jury des éditions précédentes ;
- Inciter les candidats à préparer un exposé complémentaire du dossier écrit, non stéréotypé et respectant la singularité, la créativité propre de chaque candidat, sans les enfermer dans un formatage potentiellement préjudiciable ;
- Accompagner la compréhension des rouages institutionnels actualisés de l'organisation du sport en France, des droits et obligations des fonctionnaires, des sujets d'actualité impactant le monde sportif pour forger les bases d'une culture « jeunesse et sports » ;
- Apporter une culture réglementaire sur les fondamentaux juridiques, les dispositifs et les questions d'actualité nécessaires à l'exercice des missions, au-delà de la capacité à les citer (et faire le lien avec le point suivant pour la déclinaison concrète des dispositifs abordés de façon théorique) ;
- Organiser la rencontre des candidats avec des professeurs de sport affectés dans différents lieux d'exercice (services départementaux et régionaux, établissements, fédérations, ligues ou comités), afin de permettre l'utilisation d'exemples concrets et opérationnels sur les champs de compétences respectifs, les dispositifs existants, les fonctions et missions possibles ;
- Sensibiliser les candidats à la nécessité de s'imprégner davantage de l'ensemble des missions potentielles d'un professeur de sport sans se focaliser sur leur seule filière de prédilection ou la discipline choisie pour le concours ;
- Aider les candidats à prendre du recul par rapport à leur expérience et les inciter à mettre en œuvre une analyse réflexive ;
- Préparer les candidats à analyser rapidement les questions du jury et à répondre de manière systématiquement argumentée et illustrée grâce à des apports de connaissances réglementaires, scientifiques, pédagogiques, institutionnelles.

3.3. **Épreuve orale n°3 « vidéo »**

3.3.1. **Cadre réglementaire**

« À partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions. (Durée de l'épreuve : une heure quinze minutes ; coefficient 4) ».

3.3.2. Conditions de l'épreuve

Cette épreuve met le candidat dans le rôle de l'entraîneur devant traiter une étude de cas dans la discipline sportive et la spécialité qu'il a choisies à l'inscription. Cette épreuve permet l'évaluation de ses connaissances dans la discipline (théoriques, scientifiques ou issues de son expérience) d'une part et de ses capacités à les mettre en œuvre pour traiter le problème qui lui est proposé d'autre part.

Le candidat tire au sort une fiche question parmi une proposition d'au moins 3 choix. À noter que sur chaque fiche tirée au sort, le candidat retrouve le texte officiel concernant l'épreuve ainsi que la durée et le coefficient de celle-ci.

Le temps imparti pour l'épreuve se divise ainsi : 25 minutes de préparation à la présentation orale, 20 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Le sujet tiré au sort est associé à une séquence vidéo dont la durée est comprise entre 30 secondes et 2 minutes.

Ce document vidéo présente une séquence d'épreuve de compétition d'un sportif ou d'un groupe de sportifs dont le niveau de pratique est au moins un niveau national. La séquence est filmée à vitesse normale et avec une qualité d'image permettant de faire des ralentis de bonne qualité. Les images retenues le sont dans un objectif d'exploitation pour une expertise technique devant répondre aux attendus du concours.

Le candidat peut utiliser un chronomètre, un fréquencemètre, mais tout autre matériel ou document est interdit. Il a à sa disposition dans la salle d'interrogation, un tableau effaçable et des feutres avec lesquels il peut également dessiner sur l'écran effaçable du moniteur.

Cette épreuve se déroule avec le support d'un ordinateur fourni par le jury.

Le système de navigation dans l'image est très simple : le candidat clique avec la souris sur des icônes reprenant les fonctions du magnétoscope. Un temps et des informations concernant la manipulation de la machine sont proposés à chacun avant le démarrage de l'épreuve.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité de l'épreuve, un informaticien est présent en permanence à proximité des candidats pour assurer le bon déroulement tant pendant la période de préparation que pour remédier à tout dysfonctionnement lors de la présentation orale devant les jurés.

Le libellé des sujets a été harmonisé pour faire ressortir systématiquement les attendus de l'épreuve : observer, analyser, proposer, justifier, tout en respectant le mode d'expression et le vocabulaire propres à chaque discipline. Le thème de l'analyse a été énoncé de manière précise : analyse gestuelle, analyse technique, ...

Les séquences vidéo proposées sont récentes (généralement moins de deux ans). Elles correspondent aux pratiques actuelles du haut niveau, tant sur les plans réglementaires que technico-tactiques.

Le coordonnateur de l'épreuve est responsable de l'organisation, des modalités d'évaluation et d'harmonisation de l'épreuve.

3.3.3. Fonctionnement du jury

Chaque jury est composé de deux évaluateurs : un spécialiste de la discipline proposé au président du jury par la fédération sportive concernée et un interrogateur « généraliste » permanent.

Pour le concours SHN, 13 interrogateurs des fédérations (pour 15 spécialités) et deux interrogateurs permanents ainsi qu'un coordonnateur sont intervenus. Chaque interrogateur permanent évaluait plusieurs disciplines et spécialités.

Pour les concours CTS et CAS, 44 interrogateurs des fédérations (pour 59 spécialités) et six interrogateurs permanents ainsi qu'un coordonnateur sont intervenus. Chaque interrogateur permanent évaluait plusieurs disciplines et spécialités.

Le coordonnateur procède, avant l'épreuve proprement dite, à un entretien avec les interrogateurs des fédérations lors de chaque demi-journée. Ce moment est important : c'est en effet l'occasion de réaffirmer les points clés et les attendus de l'épreuve ainsi que de préciser les modalités pratiques et déontologiques de conduite de l'entretien et de la pose de la note.

Il y est précisé que l'exposé du candidat reste centré sur la problématique posée par le sujet, mais que tous les aspects liés à la réalisation de la performance sportive et aux connaissances qui s'y rattachent (techniques, biologiques, biomécaniques, psychologiques, ...) peuvent être explorés pendant les 30 minutes d'entretien.

Il présente également les rôles de chacun et, en particulier, celui de l'interrogateur permanent qui s'appuie sur l'ouverture du questionnement vers les connaissances scientifiques, théoriques et méthodologiques de l'entraînement sans que le questionnement soit limitatif (les deux évaluateurs abordent les connaissances transversales et disciplinaires). Les évaluateurs chercheront à obtenir des réponses précises sans interprétation des réponses du candidat, l'évaluation portera sur ce qui aura été exprimé par celui-ci.

Le coordonnateur rappelle que l'interrogateur permanent est, par ailleurs, le garant du respect des règles du concours (règles de droit) et de l'égalité de traitement des candidats. À ce titre, il veille au bon déroulement de l'épreuve dans la plus grande confidentialité ainsi qu'à l'équité et à l'impartialité du jury dans le traitement et l'interrogation des candidats.

Le coordonnateur assiste pratiquement à une épreuve de chaque discipline et visite à plusieurs reprises les différentes doublettes. Cette organisation lui permet de réguler les niveaux de notation entre les doublettes.

3.3.4. Attendus du jury

L'attribution des notes se fait sur les capacités du candidat :

- À observer, sélectionner, hiérarchiser les images signifiantes ;
- À poser un diagnostic et élaborer des objectifs à partir de son analyse ;
- À proposer des situations d'entraînement ;
- À justifier et argumenter ses réponses sur les plans théorique, scientifique ou en faisant appel à son expérience.

Pour cette épreuve, la capacité à analyser les pratiques d'entraînement et de compétition du haut niveau est indispensable. Elle repose à la fois sur la maîtrise des savoirs pratiques et stratégiques liés à la discipline sportive et sur les connaissances théoriques et scientifiques qui permettent de comprendre les processus (physiologiques, biomécaniques, psychologiques...). Les hypothèses, choix proposés, remédiations envisagées seront argumentés en lien avec les comportements des sportifs et les pratiques d'entraînement et de compétitions utilisées.

L'expression orale est prise en compte, tant pour l'utilisation du vocabulaire spécifique à chaque spécialité, que pour l'aisance dans la communication et la capacité du candidat à animer son exposé, présenter et démontrer la pertinence de ses réponses lors de l'entretien.

Concernant les modalités d'évaluation, une grille permet de déterminer un profil relatif à la prestation de chaque candidat et, dans un second temps, de proposer une note. En effet, après l'entretien le spécialiste et l'interrogateur permanent remplissent chacun et de manière individuelle, la grille d'évaluation selon leurs appréciations. Une fiche « repère de notation » permet de mieux situer la

prestation dans l'échelle des notes. Une note est alors portée par chacun avant d'être partagée, discutée et harmonisée.

Lorsque tous les candidats d'un même sport ont été interrogés, une régulation générale est opérée, par l'interrogateur permanent et le spécialiste, avant que les notes définitives soient adoptées.

Une ultime régulation, s'il y a lieu, est ensuite effectuée pour l'ensemble des candidats du concours par le coordonnateur et les interrogateurs permanents dans un souci d'harmonisation et de respect de l'égalité de traitement entre les différentes disciplines et spécialités sportives.

3.3.5. Résultats quantitatifs

3.3.5.1 Concours CAS interne

Neuf postes étaient ouverts pour le concours CAS interne. Vingt-deux candidats ont été admissibles mais seuls 20 se sont présentés aux épreuves d'admission de l'oral 3. La moyenne des 20 candidats est de 09,40 avec un écart type de 2,29. Elle était de 07,86 en 2022. La note la plus haute est 18,00. Cette année, le niveau est manifestement supérieur aux années précédentes.

3.3.5.2 Concours CAS externe

Quarante-cinq postes étaient ouverts pour le concours CAS externe. Soixante et onze candidats ont été admissibles, 68 se sont présentés aux épreuves d'admission de l'oral 3. La moyenne des candidats est de 9,54 avec un écart type de 4,43. Elle était de 10,21 en 2022. Les notes s'échelonnent de 01,00 à 18,00. Le niveau est donc en régression par rapport aux années précédentes, si l'on considère les moyennes de 11,29 en 2018, 11,50 en 2017 et 13,20 en 2016.

Cette épreuve permet d'évaluer le niveau de connaissances techniques et sportives des futurs professionnels appelés à faire valoir leur expertise dans le champ du sport (en service, établissement ou fédérations). La question du niveau d'exigence attendu en regard de certains types de missions confiées aux professeurs de sport conseillers d'animation sportive reste posée. L'enjeu de la mobilité des missions conduisant les professeurs de sport, quel que soit leur mode de recrutement, à pouvoir exercer des missions de CTS et celui de la spécificité du corps justifient les efforts de préparation de cette épreuve pour l'ensemble des candidats.

La question de l'investissement que représente cette épreuve pour les fédérations mérite cette année encore d'être posée : la mise à disposition par celles-ci d'un cadre compétent dans les différentes spécialités choisies par les candidats doit être mise en perspective avec le faible nombre de candidats s'étant présentés et leur niveau globalement assez faible. Mobiliser un expert d'une discipline pour, parfois, une seule séquence ne paraît respectueux ni de son temps, ni d'une bonne gestion des fonds publics. La réflexion sur ce point devra, sans nul doute, être poursuivie.

3.3.5.3 Concours CTS

Vingt postes étaient ouverts pour le concours cette année, dans 18 disciplines différentes. Il convient de rappeler qu'aucun candidat ne s'était présenté pour le concours CTS danse. Quarante-neuf candidats ont été admissibles, tous concours confondus, un candidat ne s'étant pas présenté aux épreuves d'admission de l'oral 3. La moyenne des candidats est de 13,75. Elle était de 12,15 en 2022 et 12,25 en 2021. 2018 fut l'année avec la moyenne la plus faible avec seulement 11,60. Les notes s'échelonnent de 06,00 à 19,00. On peut relever une augmentation du niveau des candidats par rapport aux derniers concours. Il est aussi à noter un écart type de 3,25. La préparation des candidats semble avoir été de qualité égale pour tous, si l'on considère que seules huit notes sont inférieures à 10,00.

3.3.5.4 Concours réservé aux sportifs de haut-niveau

Six postes étaient ouverts pour le concours cette année. Dix-huit candidats ont été admissibles. La moyenne des candidats est de 15,42. Elle était de 12,40 en 2018. Les notes s'échelonnent de 9,00 à 19,50. Le niveau est en très nette augmentation. Treize candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 15,00. La préparation des candidats à cette épreuve a manifestement été très bien réalisée et la qualité de la structuration et du contenu des oraux est à souligner. Le niveau exprimé par les candidats atteste d'une grande voire très grande expertise.

3.3.6. Analyse qualitative

3.3.6.1 Points négatifs

Pour certains candidats et particulièrement dans le cadre des concours CAS interne et externe, les jurys constatent que le traitement du sujet est assez souvent réalisé à partir de connaissances sportives très superficielles. Les images sélectionnées pour le concours, présentant des situations de compétitions de niveau national voire de très haut niveau (championnat du monde, JOP), déstabilisent les candidats qui n'ont pas de pratique ni de connaissances vécues du haut niveau.

Comme lors des concours précédents, une partie des candidats maîtrise assez bien les connaissances spécifiques de l'entraînement mais a néanmoins de réelles difficultés à compléter et préciser les propos par des connaissances théoriques et scientifiques approfondies qui permettraient de justifier les propositions de remédiations, d'être adaptatifs et créatifs. Les propositions d'entraînement sont alors « plaquées », sans adaptation avec le niveau des sportifs ou les particularités de la situation d'entraînement. La proposition de planification s'en retrouve décontextualisée et souvent inadaptée. L'attitude réflexive sur l'entraînement est parfois faible et témoigne d'une connaissance insuffisante dans le cadre de ce concours. Souvent, les candidats en difficulté proposent des situations de remédiation d'entraînement utilisant des « recettes » ou des « catalogues de progression » sans en comprendre la logique et l'adéquation contextuelle. Pour certains, on peut constater un manque flagrant de connaissances concernant leur discipline.

3.3.6.2 Points positifs

L'utilisation de l'outil informatique ne pose aucun problème aux candidats.

Le libellé des sujets ayant évolué vers une plus grande précision en ce qui concerne les attentes, les candidats ont souvent proposé des analyses et des démarches d'entraînement plus ciblées. Ceux qui ont suivi une préparation à l'analyse technique à partir de l'image vidéo, dans un centre de formation ou auprès de leur fédération, ont obtenu de bons ou de très bons résultats. Cette démarche de préparation à la fois méthodologique et technique est un aspect très important pour bien répondre aux attentes de l'épreuve. Les candidats préparés ont bien intégré cette idée d'une démonstration où l'on répond au sujet proposé en expliquant les choix et les logiques retenus, ainsi que le mode d'évaluation des exercices proposés.

Les candidats des concours de CTS ou du concours réservé aux sportifs de haut-niveau ont des facilités pour répondre aux attendus de l'épreuve ayant, pour une très grande majorité, un vécu et de nombreuses références dans les domaines du haut niveau. Avec une bonne préparation de l'oral, ils réinvestissent souvent leur expérience avec succès pendant leur exposé et lors du questionnement de justification avec le jury.

Les meilleurs candidats sont en mesure de décliner des remédiations avec une extrême précision sur les types d'exercices proposés, le nombre de répétitions, les temps de pratique et de récupération avec justification des choix opérés et points de repères choisis pour vérifier la qualité du travail attendu.

3.3.7. Conseils aux candidats et aux formateurs

Les conseils aux candidats comme aux formateurs ne varient pas beaucoup d'une année sur l'autre.

Les candidats doivent impérativement travailler leurs connaissances scientifiques de base concernant l'ensemble des paramètres déterminants de leur discipline. Ce sont ces connaissances qui permettront de justifier les choix énoncés et leur pertinence au regard de la situation filmée et de la question posée. Une des attentes principales de l'épreuve est de constater le niveau d'autonomie du candidat dans le rôle d'entraîneur au travers de sa capacité à faire des choix d'entraînement et d'évaluation, à les justifier et à les mettre en œuvre pour un public de sportifs de haut-niveau. Il est attendu des candidats qu'ils aient pris connaissance des documents relatifs au projet de performance fédéral de la discipline. Une connaissance des dispositifs de compétition et des méthodes d'entraînement utilisées est également nécessaire afin d'exprimer une bonne connaissance du contexte d'intervention. Il est nécessaire de savoir effectuer des choix et de les argumenter :

- Choix des images pertinentes ;
- Choix de remédiations ;
- Choix de planification ;
- Modalités d'évaluation des situations d'entraînement.

Les simulations d'épreuve sont incontournables. Celles-ci seront réalisées dans le respect de la durée des différentes parties avec, si possible, un formateur jouant le rôle d'interrogateur permanent accompagné d'un interrogateur spécialiste de la discipline. En effet, il ne faut pas se satisfaire de la maîtrise disciplinaire sur la partie « exposé », mais il est primordial de prendre en compte la durée de l'épreuve et la fatigue en fin d'entretien. Les interrogateurs veilleront à formuler des questions concises et à enchaîner avec des demandes de précisions successives afin de contraindre le candidat à argumenter ses réponses. Il est aussi important de travailler à la qualité de la prestation orale, les aspects de clarté, de persuasion, d'originalité étant à prendre en compte et à développer. Il est fondamental de rappeler que l'évaluation porte uniquement sur ce qui est exprimé et en aucun cas sur l'interprétation de ce que le candidat pourrait connaître et savoir mais qu'il n'aurait pas explicité.

La préparation à cette épreuve se construit sur le long terme et peut difficilement se concevoir sous une forme accélérée de quelques jours. Les fédérations doivent être encouragées à proposer aux futurs candidats de leur(s) discipline(s) de participer à des stages ou des compétitions, organiser des séquences de formation spécifiques à leur intention avec explications des acteurs sur les choix opérés et principes retenus. Les candidats ayant un niveau de connaissance de la discipline choisie très faible, sont invités à participer à des débats d'experts, à approfondir leurs connaissances sur la logique interne de l'activité, les évolutions techniques au plus haut niveau, la stratégie déployée par la fédération au travers de son PPF⁵. Dans tous les cas, il est nécessaire de se former à répondre à la question formulée dans le sujet et se positionner comme capable d'argumenter en lien avec les choix conduits.

⁵ Projet de performance de la fédération

CONCLUSION

Si, comme nous l'avons vu, le nombre de candidats a été cette année supérieur à ce qu'il était lors des précédentes sessions, il reste néanmoins relativement faible si l'on considère l'augmentation significative du nombre de postes.

Ajouté au niveau assez limité de certains candidats, ceci a conduit le jury à accepter de déclarer admissibles des candidats qui ne l'auraient pas été les sessions précédentes. Il s'agissait de leur permettre de « défendre leur candidature » en laissant à l'oral la possibilité de compenser l'écrit. Pour autant, le jury s'est prononcé au vu de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et a pu être amené à ne pas admettre certains candidats dont le niveau était jugé globalement trop faible. C'est ainsi que deux postes de CTS n'ont pas été pourvus et qu'aucune liste complémentaire n'a été retenue s'agissant du concours CAS externe. Il reste donc à souhaiter que celle du concours réservé aux sportifs de haut-niveau permette à ceux qui y sont inscrits, si cela est possible et que les candidats le souhaitent, de trouver une affectation.

Il demeure clair, néanmoins, que la réflexion sur l'attractivité de ce concours doit être approfondie, d'autant que la complexité du concours et l'engagement humain qu'il implique semblent disproportionnés si on les rapporte au nombre de candidats. En particulier, il apparaît que la question de la très (et sans doute trop) grande sélectivité du concours réservé aux sportifs de haut-niveau et celle de l'absence de recrutement spécifique pour les personnes bénéficiant d'une RQTH doivent être posées.

En dépit de ces considérations, l'organisation du concours s'est cette année encore révélée très opérationnelle et a permis une évaluation optimale des candidats.

C'est à mettre au crédit des femmes et des hommes qui ont manifesté, une année de plus, leur attachement aux concours. Leur disponibilité et leur efficacité ont permis aux candidats d'être dans les meilleures conditions pour satisfaire aux exigences des différentes épreuves.

Il s'agit notamment des personnes en charge de l'organisation :

Direction générale des ressources humaines et son bureau de recrutement :

Nadine COLLINEAU, directrice du recrutement ainsi qu'Amandine LORMIER et Thibault JOURD'HUI.

INSEP :

Fabien CANU, directeur général et Léonore PERRUS.

CREPS de REIMS :

Michel LEROUX, directeur, Fabien POIS, directeur-adjoint, Angélique HUCHETTE, Jean-François COIFFE et l'ensemble du personnel du CREPS.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Cette année encore, mes remerciements vont également à la vice-présidente du concours, Alexandra MERIGOT ainsi qu'aux coordonnateurs des épreuves pour leur investissement sans faille et le sérieux dont ils font preuve dans les travaux des jurys. Cette mission, bien qu'elle ne soit pas reconnue officiellement, est indispensable pour assurer une égalité de traitement des candidats dans les différents concours et entre les concours :

Coordonnateurs pour les épreuves d'admissibilité (concours externe ou interne) :

Épreuve n°1 : « note » : Richard CARLON et Mélanie PERCHERON

Épreuve n°2 : « projet » : Flavie BARILLER, Anne BARROIS et Pierre-Emmanuel PANIER

Coordonnateurs pour les épreuves d'admissibilité (concours réservé aux SHN) :

Épreuve n°2 : « projet » : Flavie BARILLER, Anne BARROIS et Pierre-Emmanuel PANIER

Coordonnateurs des épreuves d'admission (tous concours) :

Épreuve n°1 : « anglais » : Rozenn ETIENNE

Épreuve n°2 : « entretien » : Alexandra MERIGOT

Épreuve n°3 : « vidéo » : Patrick LACOMBE

Ces remerciements s'adressent aussi bien évidemment à tous les membres et correcteurs des jurys des concours, nouveaux ou plus anciens, qui en ont parfaitement saisi les mécanismes et ont su donner le meilleur d'eux-mêmes.

Je salue enfin le travail effectué par mes prédécesseurs : Jacques DRUON, Odette JULLIEN, Roger RENEUX, Yves GRUNEISEN, Michelle VALLÉE, Georges TETAZ, Jean-Pierre BOUCHOUT, François MASSEY, Fabien CANU et France PORET. Année après année, ils ont su affiner les modalités de sélection et rendre ce concours de plus en plus juste et performant.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Arrêté du 3 octobre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport

ANNEXE 2 : Arrêté du 11 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 3 : Arrêté du 11 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut-niveau

ANNEXE 4 : Arrêté du 14 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 5 : Arrêté du 14 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut-niveau

ANNEXE 6 : Sujet de la première épreuve écrite du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 7 : Sujet de la seconde épreuve écrite du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

ANNEXE 8 : Sujet de l'épreuve écrite du concours de recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut-niveau



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Légifrance**
Le service public de la diffusion du droit

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport

🕒 Dernière mise à jour des données de ce texte : 27 décembre 2020

NOR : SPOR1116857A

JORF n°0289 du 14 décembre 2011

Version en vigueur au 04 mars 2021

Le ministre de la fonction publique et le ministre des sports,
Vu la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la [loi n° 84-16 du 11 janvier 1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son chapitre III ;
Vu la [loi n° 84-610 du 16 juillet 1984](#) modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le [décret n° 85-720 du 10 juillet 1985](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport ;
Vu l'arrêté du 5 septembre 1996 modifié fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des professeurs de sports ;
Vu l'arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport institué par l'[article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985](#) modifié relatif au statut particulier des professeurs de sports ;
Vu l'arrêté du 9 octobre 2002 fixant les modalités d'organisation du troisième concours de recrutement des professeurs de sport,
Arrêtent :

Article 1

La nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des professeurs de sport prévus aux articles 4 et 5 du décret du 10 juillet 1985 susvisé relatif au statut particulier des professeurs de sport sont fixés selon les modalités définies ci-après.

Article 2

Les candidats aux concours externe, interne, troisième voie et sportif de haut-niveau subissent les épreuves suivantes :

I. - Epreuves d'admissibilité

Epreuve n° 1

(A l'exception des candidats du concours réservé aux sportifs de haut niveau)

Epreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 2).

Epreuve n° 2

(A l'exception des candidats des concours interne et troisième voie)

Epreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : quatre heures ; coefficient 3). Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- élaboration d'un projet d'entraînement ;
- élaboration d'un projet de formation ;
- élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.

II. - Epreuves d'admission

Epreuve n° 1

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024961630/>

1/6

Epreuve orale de langue anglaise permettant au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible.

A partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit (durée de l'épreuve : cinquante minutes dont trente minutes de préparation : coefficient 1).

Epreuve n° 2

Epreuve d'entretien visant à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation (durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes dont quinze minutes de présentation maximum ; coefficient 4).

Le candidat élabore un rapport (douze pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport. A partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat, sa connaissance des problématiques d'actualité dans le domaine du sport ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport.

Le rapport est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité à une date fixée par arrêté du ministre chargé des sports.

Seule l'épreuve orale est notée.

Epreuve n° 3

A partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions. L'épreuve comprend une préparation par le candidat d'une durée de vingt-cinq minutes, un exposé d'une durée de vingt minutes et un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes (durée de l'épreuve : une heure quinze minutes ; coefficient 4).

Article 3

Le fait de ne pas participer à une épreuve, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre sa copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits lors de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier, un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus entraîne l'élimination du candidat.

Article 4

Le nombre de places mises aux concours, leur répartition entre concours externe, concours interne, troisième voie et sportif de haut niveau ainsi qu'entre les disciplines sportives sont fixés par arrêté du ministre chargé des sports. Les dates d'ouverture des concours visés, les modalités d'inscription et les centres d'épreuves sont fixés par arrêté du ministre chargé des sports.

Article 5

Les candidats sont tenus de s'inscrire dans les conditions et les délais fixés par l'arrêté portant ouverture des concours. Ils font connaître, en même temps qu'ils déposent leur dossier de candidature, la discipline sportive ou la spécialité qu'ils ont choisie. Toute candidature dans une discipline ou spécialité ne figurant pas sur la liste incluse dans l'arrêté portant ouverture des concours ne pourra être retenue.

Article 6

Modifié par Arrêté du 23 décembre 2020 - art. 6

Le jury est ainsi composé :

- le chef de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ou son représentant, président ;
- le directeur des sports ou son représentant ;
- le directeur général de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance ou son représentant ;
- un représentant d'un centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) sur proposition du directeur des sports ;
- le président du Comité national olympique et sportif français ou son représentant ;
- un directeur technique national ou un directeur technique national adjoint, sur proposition du directeur des sports ;
- des chefs de services régionaux ou départementaux des ministères sociaux ou leurs représentants, sur proposition du président du jury ;
- des personnalités qualifiées ne relevant pas des personnels du ministère des sports, sur proposition du président du jury ;
- des cadres techniques et pédagogiques représentant au moins la moitié des membres du jury, sur proposition du président du jury.

Les membres du jury sont nommés par arrêté du ministre chargé des sports.

L'arrêté de nomination désigne également le membre du jury susceptible de remplacer le président en cas d'indisponibilité.

Des correcteurs, des examinateurs spécialisés peuvent en outre être adjoints au jury.

Article 7

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par son coefficient tel qu'il est fixé dans l'article 2

Article 8

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction.

Article 9

A l'issue des épreuves écrites, le jury détermine le nombre de points nécessaires pour être admissible et, sur ce fondement, établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves d'admission, discipline par discipline.
A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit en fonction du total des notes obtenues à l'ensemble des épreuves la liste des candidats admis par ordre de mérite et, s'il y a lieu, la liste complémentaire, discipline par discipline.
En cas d'égalité en nombre de points entre plusieurs candidats, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admission n° 2.

Article 10

La nature et le programme des épreuves n° 1 et n° 2 d'admissibilité et n° 3 d'admission sont précisés en annexe au présent arrêté.

Article 11

Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de constatation de fraude lors des épreuves de sélection. Un rapport, établi par l'autorité en charge de la surveillance des épreuves, est transmis au président du jury. Après que l'intéressé a été mis à même de présenter sa défense, le jury peut prononcer son exclusion du concours.

Article 12

L'arrêté du 5 septembre 1996 fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des professeurs de sport, l'arrêté du 9 octobre 2002 fixant les modalités d'organisation du troisième concours de recrutement des professeurs de sport, l'arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport institué par l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport sont abrogés à l'issue des recrutements organisés par voie de concours (externe, interne, troisième voie et sportif de haut niveau) au titre de l'année 2011.

A abrogé les dispositions suivantes :

- Arrêté du 5 septembre 1996

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 6, Art. 7, Art. 8, Art. 9, Art. 10, Art. 11, Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16, Art. 17, Art. 18, Sct. Annexes, Art. Annexe I, Art. Annexe II, Art. Annexe III

- Arrêté du 21 septembre 1999

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7, Art. 8, Art. 9, Art. 10, Art. 11, Art. 12, Art. 13, Art. Annexe I, Art. Annexe II

Article 13

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes (Articles Annexe 1 à Annexe 2)

Annexe 1

DISCIPLINES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MENTIONNÉES DANS L'ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DES CONCOURS

Alpinisme.
Athlétisme.
Aviron.
Badminton.
Base-ball.
Basket-ball.
Billard.
Bowling.
Boxe anglaise.

Boxe française.
Canoë-kayak.
Char à voile.
Course d'orientation.
Cyclisme.
Danse.
Etudes et sports sous-marins.
Equitation.
Escalade.
Escrime.
Football.
Golf.
Gymnastique.
Haltérophilie.
Handball.
Handisport.
Hockey sur gazon.
Hockey sur glace.
Judo.
Karaté.
Lutte.
Motocyclisme.
Natation.
Parachutisme.
Pelote basque.
Pentathlon moderne.
Pétanque.
Planeur ultra-léger-motorisé (PLUM).
Roller-skating.
Rugby à XIII.
Rugby.
Sauvetage.
Ski.
Ski nautique.
Spéléologie.
Sport adapté.
Sports boules.
Sports de contact.
Sports de glace.
Squash.
Surf.
Taekwondo.
Tennis.
Tennis de table.
Tir.
Tir à l'arc.
Triathlon.
Voile.
Vol à voile
Volley-ball.
Vol libre.
Wushu.
Et toutes spécialités rattachées à ces disciplines.

Annexe 2

NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES

I. - Epreuves d'admissibilité

Epreuve n° 1

Le dossier documentaire, qui peut comporter des parties littéraires, des tableaux, des éléments chiffrés ou cartographiques, n'excédera pas 30 pages.

Epreuve n° 2

Un projet ne peut être dissocié du contexte dans lequel il s'inscrit. Cet écrit doit conduire le candidat à construire et à délimiter un champ problématique à partir duquel il va devoir finaliser et développer une démarche de projet. Le candidat doit donc entrer dans une dynamique de résolution de problèmes.

Cela suppose qu'il manifeste la capacité à :

- procéder à une analyse sociale, socio-économique du contexte de départ ;

- problématiser le sujet ;
- concevoir, formaliser et opérationnaliser une démarche de projet ;
- mobiliser des savoirs de référence : savoirs scientifiques, techniques, expérientiels liés au champ d'action professionnelle (champ de la formation, de l'entraînement, du développement) ;
- justifier ses réponses, c'est-à-dire en démontrer le bien-fondé et la pertinence eu égard au diagnostic de départ et aux objectifs qui en ont découlé.

En matière d'entraînement, le candidat devra pouvoir faire référence, notamment à des domaines de connaissance relatifs à :

- la méthodologie d'élaboration d'un projet ;
- la définition des objectifs, des choix et priorités en fonction du niveau des sports et des échéances compétitives envisagées ;
- la planification de l'entraînement ;
- l'évaluation des actions et des personnes.

En matière de formation, le candidat devra pouvoir faire référence, notamment à des domaines de connaissance relatifs à :

- la méthodologie d'élaboration d'un projet ;
- les différents types de dispositifs de formation ;
- la définition des objectifs de formation, en rapport avec l'activité professionnelle ;
- les savoirs et leur mode de transmission ;
- l'évaluation des actions et des personnes.

En matière de développement, le candidat devra pouvoir faire référence, notamment à des domaines de connaissance relatifs à :

- la méthodologie d'élaboration d'un projet ;
- la stratégie de développement ;
- l'organisation, les structures, les moyens ;
- la conduite des hommes ;
- l'évaluation des actions et des personnes.

II. - Epreuves d'admission

Epreuve n° 3

L'épreuve doit permettre d'apprécier chez le candidat, à partir d'un document audiovisuel :

- les capacités d'observation et d'analyse d'une situation de jeu, d'un geste sportif ;
- la faculté d'établir un diagnostic en vue d'élaborer une situation d'entraînement propre à faire évoluer une situation initiale.

A cet effet, le jury met à sa disposition, après tirage au sort, une séquence enregistrée, dont la durée est comprise entre trente secondes et deux minutes. Ce document présente un groupe de sportifs (ou un sportif) dont le niveau ne doit pas être inférieur à la valeur nationale, filmé à vitesse normale.

Il fournit en outre les indications particulières relatives à la séquence : identification de la situation (compétition, entraînement, niveau de pratique, but de l'entraînement ; si nécessaire, conditions atmosphériques, etc.) : indication du champ de l'analyse (domaine tactique, techniques, foncier, etc).

En raison du caractère à la fois pratique et pédagogique de l'épreuve, le candidat sera apprécié sur :

- le résultat de l'observation et de l'analyse de la séquence ;
- les propositions d'intervention et les moyens de perfectionnement immédiats ;
- les perspectives envisagées à moyen et long terme.

Fait le 3 octobre 2011.

Le ministre des sports,

04/03/2021

Arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport - Légif...

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
M. Kirry
Le ministre de la fonction publique,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur,
adjoint au directeur général
de l'administration
et de la fonction publique,
T. Andrieu

<https://www.legifrance.gouv.fr/oda/id/JORFTEXT000024961630/>

6/6

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 11 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport

NOR : SPOH2228531A

Par arrêté de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 11 octobre 2022, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport dans l'option « conseillers d'animation sportive » et de concours externes dans l'option « conseiller technique sportif ». Dans l'option « conseiller technique sportif », les concours sont ouverts dans les disciplines : athlétisme, aviron, basket-ball, boxe anglaise, canoë-kayak, danse, escalade, escrime, haltérophilie, handball, handisport, judo, natation, roller-skating, surf, tennis, voile, volley-ball.

Les épreuves d'admissibilité du concours externe auront lieu le mercredi 1^{er} et le jeudi 2 mars 2023. L'épreuve d'admissibilité du concours interne aura lieu le mercredi 1^{er} mars 2023.

Les dates des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement.

Les épreuves d'admissibilité de ces concours auront lieu au chef-lieu de chaque académie ou dans d'autres lieux déterminés par le recteur de l'académie.

Le lieu des épreuves est porté à la connaissance des candidats dans la convocation à subir les épreuves qui leur est adressée par le recteur de l'académie.

Pour les académies de Paris, Créteil et Versailles, les épreuves se dérouleront au service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France, 7, rue Ernest-Renan, à Arcueil (94114) ou dans d'autres lieux situés dans le ressort territorial de ces trois académies. Le lieu des épreuves est porté à la connaissance des candidats dans la convocation à subir les épreuves qui leur est adressée par le directeur du service interacadémique des examens et concours.

Sont, en outre, ouverts les centres suivants :

Mata-Hutu (Wallis-et-Futuna), Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Papeete (Polynésie française).

Les modalités d'inscription aux concours sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-de-professeurs-de-sport-308152> du mardi 18 octobre 2022, à partir de 12 heures, au vendredi 18 novembre 2022, 12 heures, heure de Paris.

Après avoir validé leur inscription, les candidats reçoivent un courriel de confirmation d'inscription. Ce courriel précise notamment au candidat les modalités pour accéder aux documents relatifs à son inscription (connexion à son espace candidat pour prendre connaissance de son récapitulatif d'inscription et demande de pièces justificatives).

Les candidats pourront modifier les données jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

L'attention des candidats est appelée tout particulièrement sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. En cas d'inscription ou de modification d'inscription le vendredi 18 novembre 2022 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions, en joignant une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et l'adresse du candidat.

Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le vendredi 18 novembre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte. Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de ce dernier et à retourner le dossier complété dans le délai prescrit.

Les lieux d'inscription sont les suivants :

Les candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative ou leur résidence personnelle. Les candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours (SIEC) d'Ile-de-France.

Les candidats en résidence en Nouvelle-Calédonie ou dans les collectivités d'outre-mer s'inscrivent comme suit :

- Nouvelle-Calédonie : vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie ;
- Polynésie française : vice-rectorat de Polynésie française ;
- Wallis-et-Futuna : vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna ;
- Saint-Barthélemy, Saint-Martin : rectorat de Guadeloupe ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : rectorat de l'académie de Normandie.

Les candidats résidant dans un pays étranger s'inscrivent auprès de l'académie de leur choix.

Les candidats au concours externe qui ne justifient pas de la licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou d'un autre diplôme admis en équivalence en application de l'arrêté du 5 septembre 1996 susvisé, peuvent déposer une demande d'équivalence à la licence STAPS dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme est disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme dûment complété devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le jeudi 1^{er} décembre 2022.

Aucun dossier de demande d'équivalence de diplôme ne pourra être téléversé après cette date.

Les candidats admissibles devront transmettre pour la deuxième épreuve d'admission un dossier relatant leur parcours, leur expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport conforme au modèle disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Les candidats qui auront demandé un dossier imprimé d'inscription seront destinataires d'un dossier de présentation imprimé.

Le dossier de présentation devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le vendredi 12 mai 2023.

L'absence de dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette date (la date de téléversement faisant foi) n'est prise en compte.

En application des dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap qui sollicitent un aménagement d'épreuves téléversent, dans leur espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le vendredi 27 janvier 2023, le certificat médical mentionné à l'article 2 dudit décret, mis à leur disposition dans leur espace candidat.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves par un médecin agréé, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La liste des médecins agréés établie dans chaque département est disponible auprès de la préfecture. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé, accessible à partir du portail des agences régionales de santé, <https://www.ars.sante.fr>, à la rubrique « Toutes les ARS ».

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts aux concours externes, au concours interne, leur répartition entre les options ainsi que par discipline pour l'option conseiller technique sportif du concours externe.

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION AUX CONCOURS
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DE SPORT*A envoyer en recommandé simple au service académique chargé de votre inscription*

Session 2023

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (2)
M. , Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de famille :	N° : Rue :
Nom d'usage :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :
COCHER OBLIGATOIREMENT LA CASE CORRESPONDANTE AU CONCOURS ET À L'OPTION CHOISIS	
OPTION CONSEILLER D'ANIMATION SPORTIVE CONCOURS EXTERNE <input type="checkbox"/> CONCOURS INTERNE <input type="checkbox"/>	
OPTION CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF (CONCOURS EXTERNE) <input type="checkbox"/>	
DISCIPLINE :	

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale et en recommandé simple, en joignant une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat.
Le dossier d'inscription dûment complété devra impérativement être renvoyé par voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 18 novembre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à, le
Signature

- (1) Rayer la mention inutile.
(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 11 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau

NOR : SPOH2228542A

Par arrêté de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 11 octobre 2022, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau.

L'épreuve d'admissibilité aura lieu le mardi 28 février 2023.

Les dates des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement.

L'épreuve d'admissibilité de ce concours aura lieu au chef-lieu de chaque académie ou dans d'autres lieux déterminés par le recteur de l'académie.

Le lieu de l'épreuve est porté à la connaissance des candidats dans la convocation à subir les épreuves qui leur est adressée par le recteur de l'académie.

Pour les académies de Paris, Créteil et Versailles, l'épreuve se déroulera au service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France, 7, rue Ernest-Renan, à Arcueil (94114) ou dans d'autres lieux situés dans le ressort territorial de ces trois académies. Le lieu de l'épreuve est porté à la connaissance des candidats dans la convocation qui leur est adressée par le directeur du service interacadémique des examens et concours.

Sont, en outre, ouverts les centres suivants :

Mata-Hutu (Wallis-et-Futuna), Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Papeete (Polynésie française).

Les modalités d'inscription au concours sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-de-professeurs-de-sport-308152>, du mardi 18 octobre 2022, à partir de 12 heures, au vendredi 18 novembre 2022, 12 heures, heure de Paris.

Après avoir validé leur inscription, les candidats reçoivent un courriel de confirmation d'inscription. Ce courriel précise notamment au candidat les modalités pour accéder aux documents relatifs à son inscription (connexion à son espace candidat pour prendre connaissance de son récapitulatif d'inscription et demande de pièces justificatives).

Les candidats pourront modifier les données jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

L'attention des candidats est appelée tout particulièrement sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. En cas d'inscription ou de modification d'inscription le vendredi 18 novembre 2022 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions, en joignant une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et l'adresse du candidat.

Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le vendredi 18 novembre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte. Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de ce dernier et à retourner le dossier complété dans le délai prescrit.

Les lieux d'inscription sont les suivants :

Les candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative ou leur résidence personnelle. Les candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours (SIEC) d'Ile-de-France.

Les candidats en résidence en Nouvelle-Calédonie ou dans les collectivités d'outre-mer s'inscrivent comme suit :

- Nouvelle-Calédonie : vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie ;
- Polynésie française : vice-rectorat de Polynésie française ;
- Wallis-et-Futuna : vice-rectorat des îles Wallis et Futuna ;
- Saint-Barthélemy, Saint-Martin : rectorat de Guadeloupe ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : rectorat de l'académie de Normandie.

Les candidats résidant dans un pays étranger s'inscrivent auprès de l'académie de leur choix.

Les candidats admissibles devront transmettre pour la deuxième épreuve d'admission un dossier relatant leur parcours, leur expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport conforme au modèle disponible, dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Les candidats qui auront demandé un dossier imprimé d'inscription seront destinataires d'un dossier de présentation imprimé.

Le dossier de présentation devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le vendredi 12 mai 2023. L'absence de dossier ou sa transmission après cette date (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette date (la date de téléversement faisant foi) n'est prise en compte.

En application des dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap qui sollicitent un aménagement d'épreuves téléversent, dans leur espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard au plus tard vendredi 27 janvier 2023, le certificat médical mentionné à l'article 2 dudit décret, mis à leur disposition dans leur espace candidat.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves par un médecin agréé, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La liste des médecins agréés établie dans chaque département est disponible auprès de la préfecture. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé, accessible à partir du portail des agences régionales de santé, <https://www.ars.sante.fr>, à la rubrique « Toutes les ARS ».

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre de postes offerts.

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE SÉLECTION SUR ÉPREUVES
POUR LE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DE SPORT RESERVÉ AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU*A envoyer en recommandé simple au service académique chargé de votre inscription*

Session 2023

Identification	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (2)
M., Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de famille :	N° : Rue :
Nom d'usage :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale et en recommandé simple, en joignant une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat.
Le dossier d'inscription dûment complété devra impérativement être renvoyé par voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 18 novembre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à, le

Signature

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 14 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport

NOR : SPOH2304465A

Par arrêté de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 14 février 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, aux concours pour le recrutement de professeurs de sport est fixé à 74 ainsi qu'il suit :

- concours externe, option conseiller d'animation sportive : 45 ;
- concours interne, option conseiller d'animation sportive : 9 ;
- concours externe, option conseiller technique sportif :
 - athlétisme : 1 ;
 - aviron : 1 ;
 - basket-ball : 1 ;
 - boxe anglaise : 1 ;
 - canoë-kayak : 1 ;
 - danse : 1 ;
 - escalade : 1 ;
 - escrime : 1 ;
 - haltérophilie : 1 ;
 - handball : 2 ;
 - handisport : 1 ;
 - judo : 1 ;
 - natation : 2 ;
 - roller-skating : 1 ;
 - surf : 1 ;
 - tennis : 1 ;
 - voile : 1 ;
 - volleyball : 1.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 14 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau

NOR : SPOH2304480A

Par arrêté de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 14 février 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, au concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau est fixé à 6.

SESSION 2023

PROFESSEUR DE SPORT
Concours externe - Concours interne

Options

Conseiller animation sportive - CAS
Conseiller technique sportif - CTS

Rédaction d'une note
Première épreuve d'admissibilité

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°1 : Durée 4 heures – coefficient 2

Épreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive.

IMPORTANT : Dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 9 documents numérotés de la page 1 à la page 25

La période de forte chaleur de l'été 2022 pose de nouveau la question de l'urgence climatique.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'étudier une stratégie permettant au mouvement sportif ou à votre discipline d'apporter sa contribution à la stratégie nationale en matière de transition énergétique, écologique et de développement durable.

À partir des documents joints, vous rédigerez, au destinataire de votre choix mentionné plus haut, une note d'opportunité présentant une analyse de la situation qui fera émerger des éléments de décision et d'orientation stratégiques adaptés.

Liste des documents joints

- Document 1 : Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, 09.02.2022 : « *sport et objectifs de développement durable dans les temps de l'enfance : les enjeux sociétaux d'une pratique sportive adaptée.* » page 1
- Document 2 : Les points clés du rapport GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) - rapport publié le 28.02.2022 page 4
- Document 3 : Commission Européenne, Septembre 2022 : extrait de l'Eurobaromètre spécial 525, « *sport and physical activity - Country Factsheets in English France* » page 7
- Document 4 : Gouvernement, publié le 06.10.2022 : « *Plan de sobriété énergétique* » page 8
- Document 5 : Site *sports.gouv.fr*, mis à jour le 20.10.2021 : « *stratégie nationale sport et développement durable* » page 14
- Document 6 : Ministère des sports, 2021 : extrait de « *la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements à horizon 2024* » page 17
- Document 7 : CNOSE, septembre 2021 : extrait du règlement général du label à destination des candidats « *label développement durable, le sport s'engage* » page 20
- Document 8 : Journal *l'Équipe*, 29.09.2020 : « *pratique sportive écoresponsable : les 7 réflexes à adopter* » page 23
- Document 9 : *ECOLOSPORT* – Mickaël FERRISI, publié le 5 janvier 2022 : extrait de l'article « *les 10 gestes de l'éco-sportier lors d'un événement sportif* » page 25



PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DU
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Sport et objectifs de développement durable dans les temps de l'enfance : les enjeux sociétaux d'une pratique sportive adaptée

Publiée le 9 février 2022



Groupe d'enfant jouant au football avec un ballon

© Monkeybusinessimages/ iStock

Organisée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, cette conférence a permis de mettre en exergue et d'analyser l'importance fondamentale de l'activité physique et sportive dans l'acquisition des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 par les enfants et les adolescents.

À travers une série de cinq tables rondes, de nombreux experts (chercheurs, représentants du mouvement sportif, d'ONG, d'organisations internationales, ou encore de réseaux européens du sport) ont débattu des enjeux sociétaux d'une pratique physique et sportive adaptée à chaque âge. Quatre athlètes de haut niveau, Sarah Ourahmoune, vice-championne olympique de boxe à Rio, vice-présidente du Comité national olympique et sportif français et de la Fédération française de boxe, Youri Djorkaeff, champion du monde de football et directeur général de la fondation FIFA, Justine Henin, ancienne numéro 1 mondiale de tennis et consultante pour le groupe Discovery, et Pierre Vaultier, double champion olympique de snowboard et cofondateur de l'association Tree2Forest, se sont succédés dans les tables rondes pour apporter leur expertise et témoigner de leur expérience.

Le concept de littératie physique, qui traduit la capacité d'un individu à intégrer et à valoriser l'importance de l'activité physique tout au long de sa vie, s'est vu reconnaître une importance toute particulière au cours de cette conférence. Les discussions ont notamment montré la nécessité de développer cette notion dès le plus jeune âge, à la fois en milieu scolaire et extrascolaire. À travers une approche holistique et des pratiques adaptées à chaque âge, les

Tournez la page S.V.P. 1

jeunes acquièrent ainsi tout à la fois des capacités motrices, psychologiques, et cognitives. Ces compétences transversales et ces savoirs fondamentaux permettent également l'intégration de valeurs indispensables pour la vie en société : mixité, inclusion, tolérance, respect. De nombreuses initiatives sont menées en ce sens dans plusieurs pays, dont la France, mais restent encore éparpillées. C'est pourquoi une typologie des pratiques physiques et sportives adaptées à chaque âge a été proposée sous la forme d'une frise chronologique. Ce travail et cet outil novateurs pourront encore être affinés et développés, dans les mois à venir, par les pays qui composent ce trio de présidence.

L'intégration d'une forte composante concernant la protection de l'environnement a été clairement identifiée comme un enjeu majeur dans le cadre des activités physiques et sportives qui sont proposées aux jeunes. Les experts se sont accordés sur la place prépondérante que doit prendre l'éducation à la protection de la nature, et à la mise en place d'activités responsables et respectueuses. Les leviers d'action sont à trouver dans des programmes scolaires innovants (faire classe dans des environnements naturels par exemple), à travers une meilleure formation des formateurs et des éducateurs, ou encore en confiant le rôle d'ambassadeurs aux enfants, notamment dans le cercle familial. La deuxième conférence organisée par le ministère chargé des Sports en mars au Parlement européen, entièrement consacrée aux enjeux du sport vert et durable, permettra d'approfondir ces questions.

Bien qu'il existe une grande hétérogénéité au niveau européen, les intervenants se sont accordés sur la nécessité de renforcer la place de l'activité physique et sportive dans les temps de l'enfant, là encore dans toutes les sphères fréquentées par les jeunes. Pour cela, il convient de mettre davantage la formation des enseignants en adéquation avec ces enjeux, notamment dans le primaire, d'adapter les activités physiques et sportives à chaque âge, de favoriser l'accès aux lieux de pratique et aux équipements sportifs, ou encore de mieux articuler l'offre scolaire et celles des clubs et associations. Le travail détaillé d'analyse comparative mené dans dix pays européens en amont de la conférence a permis d'identifier les meilleures pratiques dont il conviendra d'étudier la possibilité de les adapter aux contextes nationaux.

Les défis lancés par les premiers concernés, les jeunes, aux États et aux institutions européennes font notamment ressortir leur volonté d'être davantage associés aux initiatives déployées et aux programmes mis en œuvre, dès leur conception. Ceux-ci se doivent d'être les plus concrets possibles, permettre un déploiement à une échelle locale et s'inscrire dans le long terme. De fait, la prise en compte de l'importance fondamentale de l'activité physique et sportive va croissante au niveau des instances européennes et des organisations internationales, par exemple à travers des campagnes telles que HealthyLifestyle4All de la Commission européenne ou encore le programme Fit for Life de l'UNESCO.

Les différents échanges ont ainsi permis de mettre en commun de nombreuses bonnes pratiques, souvent innovantes, de contribuer à une meilleure reconnaissance de l'activité physique et sportive dans l'acquisition des valeurs européennes, et de proposer des outils concrets qui pourront être déployés à l'échelle continentale.

“ 80 % des enfants manquent d'activité physique dans le monde : c'est l'urgence pointée par tous les intervenants de cette conférence européenne. Parallèlement il a été démontré que l'activité physique quotidienne était au cœur de toutes les capacités d'apprentissage des jeunes : s'autonomiser, s'ouvrir aux autres et à l'environnement, et bien sûr se construire un capital santé. Au terme de cette conférence, je me suis engagée à porter cette urgence auprès de mes homologues européens, et à ce que les travaux de ces deux jours nourrissent le projet de conclusions sur « Le sport, levier de transformation des comportements en faveur d'un développement durable » que je présenterai le 4 avril prochain lors du Conseil des ministres des sports de l'UE.

— Roxana Maracineanu

“ Chez l'enfant qui pratique de l'activité sportive de manière régulière, on arrive vite dans des choses très spécifiques, pour moi un jeune doit pouvoir pratiquer des choses différentes, explorer.

— Justine Henin

“ Ce que j'apprends aussi, c'est que les jeunes filles ont un déficit d'engagement entre 5 et 7 ans alors qu'on entend souvent parler du décrochage à l'adolescence. Il faut agir très tôt pour pouvoir ancrer la pratique et continuer jusqu'à l'âge adulte.

— Sarah Ourahmoune

“ Il est nécessaire de mettre en exergue l'importance des sens, de la sensibilité, dès le plus jeune âge, car c'est par ces sens que les enfants vont comprendre le monde qui les entoure.

— Pierre Vaultier

“ Quelqu'un qui fait du sport c'est aussi quelqu'un qui cherche ses valeurs, le sport est important pour développer sa personnalité et apporter des choses positives à soi-même mais aussi au collectif.

— Youri Djorkaeff

Tournez la page S.V.P. 3



10 POINTS CLÉS du dernier rapport du GIEC

Groupe 1 - Les bases physiques du climat

1 DES CHANGEMENTS SANS PRÉCÉDENT

Nous vivons une rupture par rapport aux fluctuations naturelles du climat du passé. Les changements sont rapides, sans précédent depuis des milliers d'années et certains sont déjà irréversibles. Le réchauffement planétaire atteint 1,1°C sur la dernière décennie [2010-2019] par rapport à l'ère préindustrielle [1850-1900]. La concentration de CO₂ dans l'atmosphère est la plus élevée depuis au moins 2 millions d'années.



2 RESPONSABILITÉ HUMAINE

L'influence humaine explique l'intégralité du réchauffement planétaire observé aujourd'hui. Les activités humaines via l'utilisation de combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) et les changements d'affectation des terres (principalement déforestation) conduisent à des changements qui affectent toutes les régions du monde et s'intensifient.

3 UN RENFORCEMENT DES ÉVÉNEMENTS EXTRÊMES

L'influence humaine rend déjà certains événements extrêmes plus fréquents, plus intenses, plus longs et elle modifie leur saisonnalité. Il est incontestable que le nombre et la sévérité des vagues de chaleur terrestres et marines, des fortes précipitations, des sécheresses, et des événements impliquant plusieurs de ces extrêmes, ont augmenté depuis l'ère préindustrielle.



4 LE CO₂ S'ACCUMULE

Chaque tonne de CO₂ supplémentaire dans l'atmosphère contribue à un réchauffement planétaire additionnel.

Si on arrêta aujourd'hui d'émettre du CO₂, la température globale se stabiliserait au niveau qu'elle a atteint. Plus la neutralité carbone (soit des émissions nettes de CO₂ égales à zéro) sera atteinte tardivement, plus le niveau de réchauffement, et les risques associés, seront élevés.

5 AGIR DÈS AUJOURD'HUI

Même dans un scénario de forte réduction des émissions, celles-ci induisent inéluctablement une aggravation du réchauffement dans les deux décennies à venir et le seuil de 1,5°C sera franchi au cours de la décennie 2030. L'ampleur des changements climatiques au-delà de 2040 et des risques pour les écosystèmes et les sociétés humaines, dépend en revanche des choix et des actions d'aujourd'hui.

6 DES EFFETS À TRÈS LONGS TERMES

Les changements affectant l'océan et les zones gelées de la planète sont irréversibles à l'échelle de plusieurs générations, mais leur rythme peut être ralenti en limitant le réchauffement, ce qui est essentiel pour l'adaptation. Le niveau de la mer continuera à augmenter sur des millénaires et les glaciers continueront à fondre pendant des décennies, même après une stabilisation du réchauffement global.



7 CHAQUE DIXIÈME DE DEGRÉ COMPTE

Chaque incrément de réchauffement additionnel continue à intensifier de nombreux changements de notre climat : les extrêmes, le cycle de l'eau, la hausse du niveau de la mer sont en lien direct avec le niveau de réchauffement. Une canicule qui avait 1 chance sur 50 d'arriver avant l'ère industrielle aura 9 fois plus de chances d'arriver à 1,5°C de réchauffement global, et 14 fois plus à 2°C.

8 LES PUIXS DE CARBONE À L'ÉPREUVE

L'océan et la biosphère absorbent aujourd'hui la moitié des émissions de CO₂ d'origine humaine. De forts réchauffements réduiraient la part de carbone qu'ils absorbent.



9 TOUT ENVISAGER

Certains événements de faible probabilité doivent être pris en compte pour l'adaptation et l'évaluation des risques car ils auraient des conséquences très graves sur les écosystèmes et les sociétés. Par exemple, le dépérissement rapide de la forêt amazonienne, des changements abruptes de la circulation océanique ou de la fonte des calottes polaires. Plus le niveau de réchauffement est élevé, plus le risque de telles éventualités augmente.

10 DES EFFETS BÉNÉFIQUES RAPIDES

Les mesures prises pour abaisser les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent de co-bénéfices immédiats en matière de santé publique. Réduire l'usage des combustibles fossiles et modifier les pratiques agricoles en vue d'une décarbonation améliorent la qualité de l'air. De plus, limiter les émissions de méthane permet non seulement de limiter le réchauffement à court terme mais aussi l'ozone de surface, polluant atmosphérique qui nuit à la santé et aux rendements agricoles.



Synthèse co-écrite par le collectif *Pour un réveil écologique* et des auteurs et autrices du groupe 1 du GIEC



10 POINTS CLÉS du dernier rapport du GIEC

Groupe 2 - Impacts, adaptation & vulnérabilités

1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE IMPACTE DÉJÀ LA NATURE ET LES SOCIÉTÉS

Des impacts néfastes du changement climatique sont observés partout dans le monde. Les risques en cascade induits limitent la capacité de résilience de nos systèmes.



2 LA MOITIÉ DE L'HUMANITÉ EST TRÈS VULNÉRABLE

Les populations défavorisées et les pays en développement sont les plus vulnérables au changement climatique, alors qu'ils ont peu contribué au réchauffement actuel. L'aide à l'adaptation et à la transition vise à compenser cette injustice.

3 IMPACTS CROISSANTS ET MENAÇANTS EN EUROPE

Malgré les progrès en matière d'adaptation, les humains et la nature sont déjà impactés partout dans le monde. Les températures moyennes ont augmenté de 2°C en Europe contre 1,1°C en moyenne globale et s'accompagnent, par exemple, d'un triplement des pertes de récoltes depuis 50 ans et d'impacts négatifs sur la santé humaine, les infrastructures, l'énergie, les ressources en eau et l'économie. Des événements climatiques sur d'autres continents peuvent affecter l'Europe via les marchés globalisés.



4 DES RISQUES DANS TOUTES LES RÉGIONS ET TOUS LES SECTEURS

Les risques climatiques augmentent avec le niveau de réchauffement global. Les principaux risques en Europe sont les vagues de chaleur et leurs conséquences pour la mortalité et la morbidité des personnes et des écosystèmes ; les pertes de rendements agricoles dues aux vagues de chaleur et aux sécheresses ; les pénuries d'eau, notamment autour de la Méditerranée ; les inondations côtières et pluviales. Ces risques sont généralement exacerbés en milieux urbains et côtiers, notamment en Outre-mer.

5 LA BIODIVERSITÉ MENACÉE PARTOUT DANS LE MONDE

Des écosystèmes dont nous dépendons ont déjà atteint des points de non-retour, notamment du fait du stress hydrique et des vagues de chaleur terrestres et marines (ex : récifs coralliens). Jusqu'à 30% des espèces terrestres sont menacées d'extinction si un réchauffement global de 3°C est atteint. L'utilisation insoutenable des sols et des ressources océaniques a des effets destructeurs sur des écosystèmes dont nous dépendons.



7 L'ADAPTATION SEULE NE SUFFIT PAS POUR LIMITER L'AUGMENTATION DES RISQUES CLIMATIQUES

Les "limites dures" concernant l'augmentation du niveau de la mer, des canicules, des sécheresses impliquent que l'atténuation des émissions de GES est urgente. Chaque dixième de degré de réchauffement climatique rend l'adaptation plus complexe.

6 LES SOLUTIONS D'ADAPTATION EXISTENT ET LEUR APPLICATION NÉCESSITE D'ÊTRE RENFORCÉE

Limitier les pertes et les dommages nécessite un déploiement rapide de solutions d'adaptation dont l'efficacité et la faisabilité sont prouvées. L'agro-écologie, la gestion forestière, la gestion des ressources en eau et la mobilisation des connaissances des populations locales permettent de mieux prévenir les risques et d'identifier les solutions envisageables à partir des écosystèmes locaux.

8 LA FENÊTRE D'ACTION SE RÉTRÉCIT

Certains des impacts du changement climatique sont irréversibles. L'adaptation progresse, mais elle reste très insuffisante devant la rapidité des changements. Tout délai supplémentaire pour atténuer le changement climatique et s'y adapter risque de nous faire manquer la courte fenêtre d'opportunité pour nous assurer un avenir soutenable.

9 UNE TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES NE PEUT QU'ÊTRE SYSTÉMIQUE, INCLUSIVE, JUSTE ET ÉQUITABLE

Les gouvernements, les populations et les acteurs privés réduisent les risques de manière plus efficace en adoptant une approche coordonnée, systémique et inclusive. Une transition juste et équitable facilite l'adaptation et l'atténuation, tout en réduisant les inégalités.



10 DES SYNERGIES ENTRE LEVIERS ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX

De nombreux leviers d'adaptation, par exemple liés à l'alimentation ou l'urbanisme, favorisent l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU : réduction de la pauvreté, de la faim, des inégalités, des pertes de biodiversité et accès à une énergie décarbonée. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre peuvent se renforcer mutuellement.



Synthèse co-écrite par le collectif *Pour un réveil écologique* et des auteurs et autrices du groupe 2 du GIEC

5

Tournez la page S.V.P.



10 POINTS CLÉS du dernier rapport du GIEC

Groupe 3 - Réduction des émissions

1 TRAJECTOIRES D'ÉMISSIONS

Si certains pays ont réussi à réduire leurs émissions nationales et à s'aligner sur des trajectoires +2°C, **les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) continuent d'augmenter**. Sans **nouvelles politiques climatiques**, le réchauffement global pourrait atteindre **+2,2 à +3,5°C** à la fin du siècle ! Pour le maintenir en dessous de +1,5°C, il faudrait réduire nos émissions d'au moins 43% d'ici 2030 et agir au plus vite.

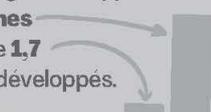
2 URGENCE À AGIR

Continuer à utiliser les infrastructures d'énergies fossiles existantes suffira à dépasser le budget carbone des +1,5°C avant 2030. Pourtant, de nouveaux investissements polluants continuent d'être menés. **IL FAUT AGIR VITE et stopper les investissements dans le charbon, le pétrole et le gaz !**



3 RÉPARTITION DES ÉMISSIONS

Les émissions sont **inégalement réparties**. Les **10% les plus riches** émettent entre **36 et 45% des GES**. Les habitants des pays développés émettent en moyenne **13 tonnes de CO₂-équivalent/an** contre **1,7** pour ceux des pays les moins développés.



4 SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES & CHANGEMENTS SOCIÉTAUX

De récents et rapides développements technologiques facilitent la transition énergétique :

énergies renouvelables

mobilité électrique

bâtiments bas carbone

Les défis sont technologiques et physiques mais aussi et **surtout sociétaux et politiques**.

Un changement fondamental de notre alimentation vers des **régimes moins carnés** est par exemple un levier puissant.

5 ÉVITER / TRANSFORMER / AMÉLIORER

Les progrès technologiques ne seront pas suffisants. Ils doivent être accompagnés d'autres mesures pour **éviter l'effet rebond**. Par exemple pour les transports, il faut éviter les longs trajets (en particulier en avion) et opter au maximum pour des transports collectifs ou privilégier la marche et le vélo au quotidien. Enfin, l'amélioration de l'**efficacité énergétique** est importante, notamment pour nos bâtiments et l'industrie.

6 LEVIERS D'ACTION

Un des principaux outils est la **transformation structurelle de notre société** : les changements individuels, quoique nécessaires, n'auront une portée suffisante que s'ils sont soutenus par des **changements plus globaux**. Cela permettrait de réduire de **40 à 70% nos émissions** d'ici 2050, au travers notamment de la **sobriété** (*ensemble de politiques, mesures et pratiques quotidiennes évitant des demandes d'énergie et de ressources, tout en assurant le bien-être de tous dans les limites planétaires*). Il faut également :

- **sortir des énergies fossiles**, grâce à l'électrification des usages couplée à la décarbonation de l'électricité
- **mettre fin à la déforestation et restaurer les écosystèmes**



7 ABSORPTION DU CO₂

Le déploiement de l'absorption du CO₂ pour **contrebalancer les émissions résiduelles difficiles à éliminer** est inévitable pour atteindre la **neutralité carbone**, mais de nombreux défis sont encore à relever (technologiques, gestion des sols, acceptabilité, etc.).

8 VILLES

Les villes et l'urbanisation actuelle sont un **facteur clé** de nos émissions de GES. Une **transformation systémique de nos organisations urbaines** est nécessaire et pourrait réduire de **26%** nos émissions d'ici 2030.

9 RÉGLEMENTATION & FINANCE

Près de la moitié des émissions mondiales ne sont pas soumises à réglementation alors qu'il s'agit d'un **levier clé**. Un coût à **100\$ la tonne de CO₂** inciterait à mettre en place des options d'atténuation qui pourraient réduire les émissions mondiales de GES de moitié d'ici 2030. Globalement, **les investissements actuels dans la transition sont insuffisants**. Il y a un enjeu important à renforcer les réglementations pour réorienter les capitaux disponibles.

10 SANTÉ HUMAINE

L'atténuation de nos émissions de GES est aussi en **synergie avec de nombreux objectifs de développement durable**, notamment en lien avec la santé humaine : qualité de l'air intérieur et extérieur, modes de déplacement actifs, régimes alimentaires, etc.



Synthèse co-écrite par le collectif **Pour un réveil écologique** et des auteurs et autrices du groupe 3 du GIEC



 Eurobaromètre spécial 525

Sport et activité physique

TOTAL UE27 26,580 interviews | Dates de terrain: 19 Avril - 16 mai 2022
 France 1,012 interviews | Dates de terrain: 19 Avril - 14 mai 2022

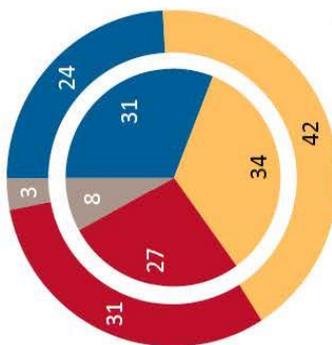
Méthodologie (UE27): Face-à-face et en ligne
 Méthodologie (FR): Face-à-face



France

8. ATTENTION APPORTÉE PAR LES CITOYENS ET LES ORGANISATIONS SPORTIVES À LA DURABILITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

QB16. Quelle attention accordez-vous à l'impact potentiel du sport et des activités physiques sur l'environnement ? (%)

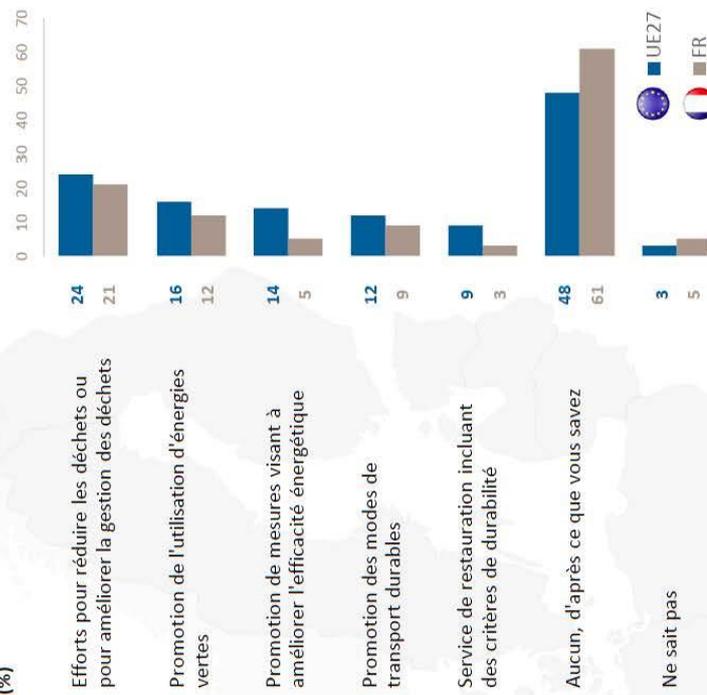


 "Camembert" extérieur
  "Camembert" intérieur

- Total 'Y accorde beaucoup d'attention'
- Total 'Neutre'
- Total 'N'y accorde pas beaucoup d'attention'
- Ne sait pas

(Base : les personnes interrogées qui font de l'exercice, pratiquent un sport ou une autre activité physique)

QB17. D'après ce que vous savez, quelles actions en matière de durabilité parmi les suivantes sont mises en œuvre par votre ou vos organisations sportives, clubs de sport, centres de fitness ou de remise en forme ? (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES) (%)



(Base : les personnes interrogées qui sont membres d'une organisation sportive, d'un club de sport, d'un centre de remise en forme, d'une salle de gym, d'une association sportive et culturelle)

Tournez la page S.V.P.

Plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement
Le 06 octobre 2022 - Extrait du dossier de presse

ÉDITORIAL

« Grâce à la mobilisation générale, prendre notre destin climatique et énergétique en main

Nous vivons une période de bascules.

La guerre en Ukraine bouscule l'ordre international et nous n'avons pas fini d'en mesurer les conséquences.

La crise énergétique nous pousse à revoir nos habitudes et à accélérer pour sortir, plus vite, de la dépendance aux énergies carbonées.

La crise climatique n'est plus un concept d'experts, c'est une réalité tangible et ravageuse. Canicule, sécheresse, incendies... : chacun a pu mesurer les effets du dérèglement climatique cet été.

Dans ce contexte, l'hiver prochain sonne comme un défi. En agissant ensemble, nous pouvons éviter les pénuries, les coupures et limiter l'impact économique de l'arrêt quasi total des livraisons de gaz par la Russie.

Dès cet été, nous avons anticipé. Nous avons porté nos stocks de gaz au maximum, diversifié nos approvisionnements et augmenté la capacité de nos terminaux méthaniens.

Pour les mois qui viennent, nous nous tenons prêts, grâce à la solidarité européenne et grâce au plan de sobriété, demandé par le président de la République.

La sobriété, c'est un concept simple : des économies choisies plutôt que des coupures subies.

C'est une réponse pour l'urgence et un rempart contre des mesures plus contraignantes, bien sûr. Mais, plus largement, la sobriété est une nouvelle manière de penser et d'agir, qui sera

une des clés de notre transition écologique et de notre souveraineté énergétique.

Par la sobriété, nous pourrions sortir plus rapidement des énergies fossiles. Nous serons plus efficaces dans notre consommation d'énergie. Nous serons plus souverains et donc plus résistants aux chocs qui pourraient nous atteindre.

Nous nous sommes fixés un objectif : baisser de 10% notre consommation d'ici 2024. État, entreprises, collectivités, citoyens, nous devons tous y prendre part.

Pour être efficace et acceptée, la sobriété doit être adaptée à chaque filière et venir des solutions du terrain. Aussi, j'ai demandé à chaque ministère de mener des concertations avec les secteurs dont il a la charge. Des groupes de travail ont été menés avec les professionnels concernés, des experts, des représentants du monde associatif et des énergéticiens.

Le plan de sobriété que nous présentons aujourd'hui est le fruit de la concertation et de leur travail. Il contient des mesures globales et des mesures ciblées. Il propose des solutions pour toutes les consommations : chauffage, éclairage, outils numériques. Il s'articule autour de petits gestes comme de transitions plus larges, notamment en matière de mobilité.

Nous devons assurer la mise en œuvre et le suivi de ce plan. Nous ferons régulièrement des points d'avancement. En fonction de notre consommation et de la météo, nous saurons alors si nous avançons au bon rythme et dans la bonne direction. »



Elisabeth Borne
Première ministre

LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

Culture et sport

En matière culturelle et sportive, l'ensemble des acteurs sont mobilisés. Si compte tenu de la diversité des situations et des métiers, il n'est pas possible de retranscrire une liste exhaustive de mesures, voici quelques exemples qui témoignent de la mobilisation générale.

DIMINUER LES CONSOMMATIONS LIÉES À L'ÉCLAIRAGE AVANT ET APRÈS MATCH POUR LES CLUBS PROFESSIONNELS DE FOOTBALL ET DE RUGBY

L'éclairage représente 18% de la consommation d'énergie du sport. Dans le cadre du groupe de travail dédié au sport professionnel, la Ligue de football professionnel, la Ligue nationale de rugby, les clubs professionnels et les diffuseurs TV se sont accordés pour réduire de près de 50 % le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les matchs en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée.

Concrètement, pour un match en journée, l'éclairage qui est aujourd'hui allumé à 100% 3h avant le match, sera désormais allumé à 100% au plus tôt 1h30 avant le match pour le football et 1h pour le rugby. Pour les matchs en soirée, l'éclairage qui est aujourd'hui allumé à 100% 3h avant le match, sera désormais allumé à 100% au plus tôt 2h avant le match pour le football, 1h pour le rugby.

Certains clubs pourraient démarrer plus tardivement grâce à leur éclairage LED ou même sans éclairage tout simplement pour les matchs en journée - comme cela a d'ailleurs déjà été expérimenté avec succès par des clubs de rugby de première division.

ABAISSER LE CHAUFFAGE DANS LES GYMNASES DE 2°C ET LE METTRE EN HORS-GEL EN CAS DE TENSION SUR LE RÉSEAU (SIGNAL ROUGE ÉCOWATT)

Près de la moitié (43%) de la consommation énergétique du secteur sportif provient du chauffage. Souvent, en raison de la chaleur générée par l'activité sportive, ce chauffage n'est pas forcément nécessaire dans certains espaces comme les gymnases.

Pour les 15 000 gymnases présents dans nos communes, l'Andes (Association nationale des élus du sport) a proposé d'abaisser de 2°C la température des gymnases lorsque la pratique le permet et lorsque les conditions liées au territoire le permettent également.

En cas de tension particulière sur le réseau (signal rouge Écowatt), les gymnases resteront accessibles, mais le chauffage sera alors mis sur le mode hors-gel.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES PISCINES

Réduire d'1°C la température de l'eau sur l'ensemble des piscines du territoire

En France, on compte environ 4 000 piscines publiques et 6 412 bassins. Ce sont des services publics importants, accessibles à tous, qui contribuent à la santé et au bien-être des Français. Les piscines sont des équipements économes (environ 60% des piscines ont plus de 30 ans) et peuvent représenter environ 10% de la consommation énergétique totale d'une

+ de sobriété pour les collectivités territoriales

8. **Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public**, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé permettrait une économie d'énergie, dès les premiers mois, de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.
9. **Réduire le chauffage des équipements sportifs** : en diminuant de 2°C la température des gymnases et d'1°C la température de l'eau des piscines, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport.
10. **Réduire le nombre de mètres carrés chauffés** en regroupant les services publics dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires.

+ de sobriété pour les entreprises

11. **Les entreprises s'engagent**, une plateforme qui recense les entreprises qui prennent 15 engagements et sont accompagnées dans leur déploiement : éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès l'inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, et l'éteindre au plus tard à 1h, piloter chauffage, climatisation et ventilation ou encore regrouper les déplacements et supprimer ceux inutiles.

➤ Déjà plus de 30 entreprises du CAC 40 engagées.

+ de sobriété dans le sport

12. **Réduire de près de 50% le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les compétitions se déroulant en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée**, grâce à l'engagement de la Ligue de football professionnel, de la Ligue nationale de rugby, des clubs professionnels et des diffuseurs TV.

+ d'accompagnement pour les Français

13. **Mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures**. Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre.
14. **Jusqu'à 9 000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel** et des aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur, grâce à MaPrimeRenov'.
15. **Informers les Français sur la météo de l'électricité** (signal ÉcoWatt), en partenariat avec RTE, par les médias audiovisuels et radiophoniques (à l'image de ce qui a été lancé par France télévisions, TF1 et BFM).

LES ENGAGEMENTS COMMUNS À TOUS LES SECTEURS

Construire une mobilité plus sobre, plus économe pour tous

Le secteur des transports représente 32% de nos consommations finales d'énergie et 30% des émissions de gaz à effet de serre en France.

FAVORISER LES MOBILITÉS ACTIVES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Déployer le forfait mobilités durables

Les entreprises peuvent soutenir cette démarche de la part de leurs salariés en déployant le forfait mobilités durables pour soutenir notamment le covoiturage et le vélo. Le forfait mobilités durables est exonéré de cotisations sociales jusqu'à 700 € par an et cumulable avec le remboursement des transports en commun jusqu'à 800 €.

Développer les transports collectifs et l'usage du vélo

Jusqu'à fin 2023, la prise en charge par l'employeur du forfait de transport en commun ou de service public de vélo (partagé ou en leasing) au-delà des 50% minimum et jusqu'à 75% sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations pour les salariés.

La prise en charge des frais liés aux services de location de vélo électrique par les employeurs sera élargie à des loueurs privés (conventionnés) dès janvier 2023.

Le 20 septembre 2022, la Première ministre a annoncé un investissement sans précédent de 250 millions dès 2023 pour renforcer et accélérer le plan vélo, destiné à poursuivre le déploiement des infrastructures (voies cyclables et stationnement) et à renforcer l'apprentissage du vélo à tout âge.

Favoriser le covoiturage

Un soutien spécifique sera accordé aux opérateurs de covoiturage, pour chaque nouveau client démarquant une activité de covoiturage, sur la longue distance, d'une part, et sur les trajets quotidiens, d'autre part. Cela leur permet de déployer des moyens incitatifs pour favoriser l'action de covoiturer.

Dans le cadre d'un plan d'action global qui sera prochainement annoncé par le ministre chargé des Transports, une aide renforcée au covoiturage sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2023 afin d'encourager le changement d'habitudes vers ce mode partagé, sobre et économe.

ÉVITER LES DÉPLACEMENTS INUTILES ET FAVORISER LE REPORT MODAL

Lorsque cela est possible, le report de la voiture ou de l'avion vers le train sera recherché.

Les déplacements sont également regroupés par zones pour les optimiser et la visioconférence utilisée pour éviter des déplacements inutiles.

14

1. Article R241-26 du code de l'énergie
2. Article R241-30 du code de l'énergie

Tournez la page S.V.P. 11

LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

Culture et sport

En matière culturelle et sportive, l'ensemble des acteurs sont mobilisés. Si compte tenu de la diversité des situations et des métiers, il n'est pas possible de retranscrire une liste exhaustive de mesures, voici quelques exemples qui témoignent de la mobilisation générale.

DIMINUER LES CONSOMMATIONS LIÉES À L'ÉCLAIRAGE AVANT ET APRÈS MATCH POUR LES CLUBS PROFESSIONNELS DE FOOTBALL ET DE RUGBY

L'éclairage représente 18% de la consommation d'énergie du sport. Dans le cadre du groupe de travail dédié au sport professionnel, la Ligue de football professionnel, la Ligue nationale de rugby, les clubs professionnels et les diffuseurs TV se sont accordés pour réduire de près de 50 % le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les matchs en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée.

Concrètement, pour un match en journée, l'éclairage qui est aujourd'hui allumé à 100% 3h avant le match, sera désormais allumé à 100% au plus tôt 1h30 avant le match pour le football et 1h pour le rugby. Pour les matchs en soirée, l'éclairage qui est aujourd'hui allumé à 100% 3h avant le match, sera désormais allumé à 100% au plus tôt 2h avant le match pour le football, 1h pour le rugby.

Certains clubs pourraient démarrer plus tardivement grâce à leur éclairage LED ou même sans éclairage tout simplement pour les matchs en journée - comme cela a d'ailleurs déjà été expérimenté avec succès par des clubs de rugby de première division.

ABAISSER LE CHAUFFAGE DANS LES GYMNASES DE 2°C ET LE METTRE EN HORS-GEL EN CAS DE TENSION SUR LE RÉSEAU (SIGNAL ROUGE ÉCOWATT)

Près de la moitié (43%) de la consommation énergétique du secteur sportif provient du chauffage. Souvent, en raison de la chaleur générée par l'activité sportive, ce chauffage n'est pas forcément nécessaire dans certains espaces comme les gymnases.

Pour les 15 000 gymnases présents dans nos communes, l'Andes (Association nationale des élus du sport) a proposé d'abaisser de 2°C la température des gymnases lorsque la pratique le permet et lorsque les conditions liées au territoire le permettent également.

En cas de tension particulière sur le réseau (signal rouge Écowatt), les gymnases resteront accessibles, mais le chauffage sera alors mis sur le mode hors-gel.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES PISCINES

Réduire d'1°C la température de l'eau sur l'ensemble des piscines du territoire

En France, on compte environ 4 000 piscines publiques et 6 412 bassins. Ce sont des services publics importants, accessibles à tous, qui contribuent à la santé et au bien-être des Français. Les piscines sont des équipements économes (environ 60% des piscines ont plus de 30 ans) et peuvent représenter environ 10% de la consommation énergétique totale d'une

commune. Le chauffage de l'eau des bassins correspond en moyenne à 30% de celle-ci.

Les gestionnaires de piscines, qu'ils soient publics ou privés, sont donc incités à diminuer la température de l'ensemble des bassins sur le territoire d'au moins 1°C. L'application de cette mesure tiendra évidemment compte du type de bassin, des usages prévus et des publics concernés.

Accompagner les piscines vers des systèmes moins énergivores

Le programme CEE Actee+ propose un sous-programme d'accompagnement Act'eau dédié aux piscines. Il permet d'accompagner financièrement les collectivités vers des programmes d'action cohérents pour assurer les économies d'énergie et d'eau.

Le programme Act'eau assure une partie du financement de ces études pour créer un effet levier et encourager le passage à l'acte de la collectivité vers la rénovation.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE DES CINÉMAS

La Fédération française des cinémas annonce un vaste plan de sobriété.

- Diminution de l'éclairage : extinction des enseignes des cinémas lorsqu'ils ne sont pas ouverts, utilisation raisonnée de l'affichage dynamique, extinction des salles d'un complexe lorsqu'elles ne sont pas occupées par des spectateurs...
- Baisse du chauffage dans le respect des 19°C et réduction de la climatisation dans le respect des 26°C.
- Extinction des machines qui ne servent pas : projecteurs éteints la nuit et, dans les salles qui n'ont pas de spectateurs, arrêt de la ventilation des machines et des bâtiments la nuit, régulation du renouvellement d'air...

CAS PRATIQUE

Dans le cadre du programme CEE Actee, la municipalité de Lunel (Hérault) met en place en 2017 un contrat de performance énergétique pour la piscine Aqualuna construite à la fin des années 1980 et composée de 2 bassins. Son niveau de consommations énergétiques était 3 fois supérieur à la moyenne nationale pour ce type d'équipement sportif. Un triple enjeu financier, énergétique et environnemental était à relever. La piscine opte pour un passage à la géothermie peu profonde associée à une pompe à chaleur et couplée à un système de VMC double flux récupérateur de calories. Résultat : une baisse de consommation de 45% et d'émissions de gaz à effet de serre de 48%.

Stratégie nationale Sport et Développement Durable (site sport.gouv.fr, mise à jour oct 2021)

Le sport a un rôle clé à jouer sur les questions de santé, d'économie et d'inclusion sociale. Une réelle prise de conscience de l'impact du sport sur les questions environnementales est à l'œuvre dans notre société. Comme tous autres secteurs, le sport n'échappe pas à l'impérieuse nécessité d'améliorer ses performances environnementales et d'être garant du développement humain dans des conditions dignes.

S'il existe à tous les niveaux des exemples de bonnes pratiques environnementales mises en place par des organisations sportives ou des acteurs locaux, plus que jamais, la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité sont cruciales pour le devenir de notre société. Il est donc primordial pour le ministère chargé des Sports d'accompagner cette transition dans une approche harmonisée et cohérente.



Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030. Ils tiennent compte équitablement de la dimension économique, de la dimension sociale et de la dimension environnementale du développement durable et intègrent pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun.

Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire (2000-2015) pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Les ODD doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici à 2030. Cela signifie que tous les pays sont appelés à relever conjointement les défis urgents de la planète.

Si aucune cible des 17 ODD n'est directement dédiée au sport, il est au centre de plusieurs enjeux et facteurs de développement. Le sport et les investissements qui en découlent seraient alors des atouts essentiels pour atteindre les ODD. Aujourd'hui, le monde du sport s'empare de ce cadre international, et il démontre son apport quotidien à l'atteinte des 17 ODD.

Stratégie nationale Sport et Développement Durable (site sport.gouv.fr, mise à jour oct 2021)

Le sport a un rôle clé à jouer sur les questions de santé, d'économie et d'inclusion sociale. Une réelle prise de conscience de l'impact du sport sur les questions environnementales est à l'œuvre dans notre société. Comme tous autres secteurs, le sport n'échappe pas à l'impérieuse nécessité d'améliorer ses performances environnementales et d'être garant du développement humain dans des conditions dignes.

S'il existe à tous les niveaux des exemples de bonnes pratiques environnementales mises en place par des organisations sportives ou des acteurs locaux, plus que jamais, la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité sont cruciales pour le devenir de notre société. Il est donc primordial pour le ministère chargé des Sports d'accompagner cette transition dans une approche harmonisée et cohérente.



Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030. Ils tiennent compte équitablement de la dimension économique, de la dimension sociale et de la dimension environnementale du développement durable et intègrent pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun.

Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire (2000-2015) pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Les ODD doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici à 2030. Cela signifie que tous les pays sont appelés à relever conjointement les défis urgents de la planète.

Si aucune cible des 17 ODD n'est directement dédiée au sport, il est au centre de plusieurs enjeux et facteurs de développement. Le sport et les investissements qui en découlent seraient alors des atouts essentiels pour atteindre les ODD. Aujourd'hui, le monde du sport s'empare de ce cadre international, et il démontre son apport quotidien à l'atteinte des 17 ODD.

COMPRENDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD), C'EST QUOI ?



Un programme de développement durable à l'horizon 2030

193 États se sont engagés collectivement, en septembre 2015
pour atteindre 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.



5 grands enjeux transversaux

Ces 17 objectifs de transformation globale de la société proposent une nouvelle feuille de route universelle pour relever les défis mondiaux liés aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles, la solidarité territoriale et intergénérationnelle ici et ailleurs. S'appuyant sur 5 grands enjeux transversaux ("5P") : les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.



Une ambition plus globale

Les ODD succèdent aux 8 objectifs du millénaire pour le développement (OMD) mis en oeuvre entre 2000 et 2015, dans la lignée des Sommets de la Terre de 1992, 2002 et 2012. Fait nouveau, ils constituent une démarche universelle et transversale concernant tous les pays, au Nord comme au Sud.

Des progrès importants dans la lutte contre la pauvreté



1 MILLIARD

de personnes sorties de
la pauvreté en 15 ans



90%

des personnes ont désormais
accès à l'eau potable



- 45%

de mortalité maternelle
depuis 1990

Tournez la page S.V.P. 15

QUI EST CONCERNÉ ?



L'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises, les syndicats, les chercheurs, les associations, les citoyens, les usagers... L'atteinte de ces ODD implique la mobilisation de tous, dans une logique de co-responsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

QUELLE EST LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE AUX ODD ?



Une volonté d'exemplarité

Suite à sa mobilisation pour la COP21, la France a présenté **dès juillet 2016** devant l'ONU un premier rapport et s'engage dans la mise en oeuvre des ODD.

Des exemples d'avancées tangibles, issues des politiques déjà menées



DÈS 2015,
interdiction du bisphénol A dans les contenants alimentaires (3^{ème} plan national Santé-Environnement 2015-2019)



500 000
formations qualifiantes gratuites dispensées à des demandeurs d'emploi en 2016.



+ DE 400
territoires engagés dans la transition énergétique

DDOIA-CDDOIA/RE/16396-Juin 2017



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

LES 15 ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS NOS ENGAGEMENTS COMMUNS À HORIZON 2024

À toute échelle, la rencontre sportive contribue à la création de valeurs, d'émotions et de mobilisations pour l'ensemble des parties prenantes d'un territoire (organisateur, sportifs, spectateurs...). Cependant, comme toute activité humaine, elle peut avoir des effets négatifs sur l'environnement qu'il apparaît indispensable a minima de réduire, voire même d'inverser. En effet, le dérèglement climatique et la perte de biodiversité générés par les activités humaines sont sans précédent. Les conséquences sur les écosystèmes qui nous permettent de vivre risquent d'être irréversibles. Si nous voulons limiter les conséquences de ces dérèglements sur nos activités y compris sportives, nous devons préserver l'environnement.

Toutefois, il est essentiel que nous nous assurions également que nos mesures de transition n'impactent pas majoritairement les plus démunis au risque de perdre la dimension mobilisatrice de nos événements. Transition écologique et lutte contre les inégalités, quelles qu'elles soient, sont indissociables. Nous, organisateurs d'événements sportifs, avons un rôle à jouer.

En effet, au-delà du spectacle qu'elle constitue, lieu de rencontres et de partage, la manifestation sportive, et plus particulièrement les grands événements sportifs internationaux (GESI), ont un devoir d'exemplarité. Ils peuvent façonner durablement les comportements et les habitudes des spectateurs, sportifs et partenaires, contribuant ainsi à faire évoluer la norme sociale et à diminuer l'empreinte environnementale des français.

Créée à l'initiative de plusieurs grands événements sportifs internationaux et du ministère chargé des Sports, en collaboration avec le WWF France, la charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs » a déjà permis à plus de 350 événements internationaux ou nationaux d'évoluer vers plus d'écoresponsabilité.

Dans une démarche d'amélioration continue, en cohérence avec la Charte des « 15 engagements écoresponsables des gestionnaires de grands équipements sportifs et sites d'accueil » et les objectifs de responsabilité environnementale et sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette charte et ses objectifs ont été actualisés à l'aune des avancées et des nouveaux enjeux d'écoresponsabilité de l'événementiel sportif. Elle vise ainsi à accompagner les organisateurs d'événements sportifs dans la mise en place des Objectifs du Développement Durable ainsi qu'au respect des objectifs environnementaux nationaux tels que l'atteinte de la neutralité carbone et la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi, **nous, organisateurs d'événements sportifs, nous engageons à tout mettre en œuvre afin d'atteindre d'ici 2025, sur les événements signataires, les 15 nouveaux objectifs ci-après et à mesurer et assurer un suivi de ces objectifs.** L'engagement de chaque organisation signataire porte sur les objectifs pour lesquels elle est en responsabilité, sur l'ensemble des phases de planification, montage, déroulement et démontage (hors construction d'infrastructures).

Roxana Maracineanu
Ministre déléguée
chargée des Sports

Véronique Andrieux
Directrice générale
WWF France

...
...

Tournez la page S.V.P.

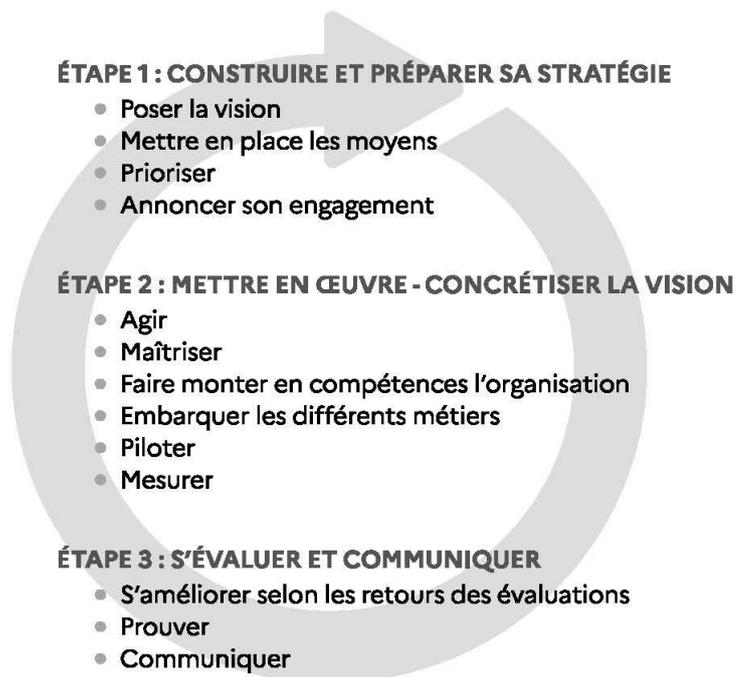
Nous, organisateurs d'événements sportifs, nous engageons, dans une dynamique d'amélioration continue, à atteindre et mesurer les objectifs chiffrés des 15 thématiques suivantes à N+4 :

POUR LIMITER ET MESURER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL	
ENGAGEMENT 1 : Alimentation durable	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % de l'offre alimentaire durable
ENGAGEMENT 2 : Mobilités durables	<ul style="list-style-type: none"> • 90 % des déplacements en mobilité durable • Suppression de 95 % des trajets en avion réalisables en moins de 5 heures porte à porte par d'autres moyens de transports
ENGAGEMENT 3 : Réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 90 % du plastique à usage unique mis en circulation
ENGAGEMENT 4 : Sites naturels, espaces verts et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver 100 % des sites naturels et espaces verts concernés • 1 programme d'action pour la biodiversité et l'éducation à l'environnement
ENGAGEMENT 5 : Préservation des ressources en eau et en énergies	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée
POUR AGIR POUR UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE	
ENGAGEMENT 6 : Achats responsables	<ul style="list-style-type: none"> • 1 politique d'achats responsables opérationnelle sur l'ensemble des familles d'achats stratégiques
ENGAGEMENT 7 : Sponsoring	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % des sponsors sont impliqués dans l'atteinte des objectifs de la Charte
ENGAGEMENT 8 : Empreinte numérique	<ul style="list-style-type: none"> • 1 état des lieux ou diagnostic réalisé
POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
ENGAGEMENT 9 : Contribution à une société plus inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • 1 programme d'actions contribuant à la construction d'une société plus inclusive
ENGAGEMENT 10 : Promotion de l'égalité femmes - hommes	<ul style="list-style-type: none"> • 1 programme d'actions visant à réduire les inégalités de genre
ENGAGEMENT 11 : Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 programme d'actions dédié aux personnes en situation de handicap
ENGAGEMENT 12 : Cause solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • 1 engagement (au moins) dans une cause solidaire
POUR INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER	
ENGAGEMENT 13 : Gestion responsable des bénévoles et des volontaires	<ul style="list-style-type: none"> • 1 programme d'actions dédié à la gestion responsable des bénévoles et des volontaires
ENGAGEMENT 14 : Mobilisation interne à la démarche d'écoresponsabilité de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 action (au moins) de mobilisation autour des enjeux de l'écoresponsabilité événementielle réalisée auprès de chaque partie prenante interne
ENGAGEMENT 15 : Éducation au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • 1 programme d'éducation au développement durable

La Charte est une **charte d'engagement volontaire** ouverte à tout organisateur d'événement respectant les conditions d'adhésion (cf. annexe 1) et qui s'engage à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs selon le guide d'accompagnement à l'évaluation de la charte et à publier un rapport intermédiaire à N+2 et un rapport globale à N+4.

ANNEXE 4 : S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCORESPONSABILITÉ

1- DES ÉTAPES INCONTOURNABLES



2 - À CHACUN SON RÔLE

Gouvernance - Direction	Responsable « Écoresponsabilité »	Directeurs, responsables , collaborateurs, intermittents
→ s'engage, fixe le cap, engage les moyens et prend les décisions stratégiques	→ pilote et anime la démarche en interne et avec les parties prenantes externes → rend compte à la direction	→ mettent en œuvre les actions, mesurent et améliorent

Annexe : Les 34 critères du Label « Développement durable, le sports s'engage » du CNOSF

 AXE D' ACTIONS 1. GOUVERNANCE ÉCORESPONSABLE	
Critère obligatoire	1.1 Formaliser dans un document les principes, engagements et/ou actions écoresponsables de l'événement, en lien avec la politique de la structure organisatrice et le projet DD fédéral
Critère obligatoire	1.2. Utiliser les nouvelles technologies, la visioconférence et les supports dématérialisés lors de l'organisation et du déroulement de l'événement afin de limiter les déplacements des personnes et l'impression des documents
Critère obligatoire	1.3. Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la manifestation en définissant des critères et des moyens d'évaluation des actions (notamment un retour des participants sur les actions DD labellisées) afin de progresser d'une édition sur l'autre
Critère classique	1.4. Désigner une commission de développement durable (DD) et/ou un référent au sein de l'équipe d'organisation de la manifestation
Critère classique	1.5. Communiquer sur l'engagement écoresponsable de la manifestation et sur les actions menées auprès de toutes les parties prenantes ; inciter les partenaires et prestataires à s'inscrire dans la stratégie DD de la manifestation et veiller à ce que chaque partenaire et prestataire respecte les valeurs éthiques et agisse de manière écoresponsable dans le cadre de cette manifestation
Critère bonus	1.6. Mettre en place ou développer des partenariats avec les acteurs de l'économie, dont ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS), des experts thématiques, des start-up, des universités, des écoles et autres acteurs économiques locaux pour répondre, si besoin, aux défis ou besoins d'innovation, d'économie circulaire ou d'évolution des pratiques rencontrés par l'organisateur de la manifestation

 AXE D' ACTIONS 2. MANAGEMENT ET SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES	
Critère obligatoire	2.1. Sensibiliser et mobiliser les salariés, élus, bénévoles (cadres, entraîneurs, arbitres...) aux enjeux et actions de DD de la manifestation sportive
Critère obligatoire	2.2. Sensibiliser les participants au développement durable et les inciter à changer leurs comportements en inscrivant notamment le DD dans le règlement de la manifestation sportive et/ou en publiant un code ou guide du participant écoresponsable
Critère obligatoire	2.3. Promouvoir l'engagement des bénévoles de l'association organisatrice et/ou de l'événement
Critère classique	2.4. Impliquer la population locale et assurer une diversité des profils dans l'équipe d'organisation de la manifestation et les équipes bénévoles (intégrer des jeunes, des femmes, des seniors...)
Critère bonus	2.5. Impliquer des personnes en situation de handicap et/ou des associations spécialisées dans le handicap dans l'équipe d'organisation de la manifestation (bénévolat, salariat, partenariat)
Critère bonus	2.6. Mobiliser des ambassadeurs /des personnalités du sport pour qu'ils/elles apportent leur notoriété au service du DD

 AXE D' ACTIONS 3. RESPECT ET IMPLICATION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS	
Critère obligatoire	3.1. Prendre en compte le bien-être, la santé et la sécurité des publics, des sportifs et des organisateurs lors de la planification des manifestations (gestes barrières/règles d'hygiène, bruit, chaleur, hydratation, qualité de l'air, confort, dialogue...)
Critère obligatoire	3.2. Rendre, quand cela est possible, les installations accessibles à tous (personnes en situation de handicap, seniors, jeunes...) *En milieu naturel, procéder aux installations nécessaires dans le respect de l'environnement
Critère classique	3.3. Faciliter une pratique adaptée à tou-te-s les participant-e-s/compétiteurs.rices, permettant à chacun de s'épanouir sportivement en fonction de ses capacités (adaptation des activités/parcours, infos, conseils, bourses, conditions de participation...)
Critère classique	3.4. Dans le cadre de la manifestation, encourager activement la mixité personnes valides et personnes en situation de handicap et/ou la pratique sportive auprès des jeunes, des femmes et des publics défavorisés et/ou éloignés de la pratique (adaptation des activités/parcours, infos, conseils, conditions de participation, sensibilisation...)
Critère bonus	3.5. Promouvoir la pratique du sport comme facteur de santé, de lutte contre l'obésité et la sédentarité, de prévention des maladies, de maintien de l'autonomie (animation, atelier, stand, partenariat...)

 AXE D' ACTIONS 4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Critère obligatoire	4.1. Penser à l'accessibilité du lieu et veiller à limiter les déplacements lors du choix d'implantation et le déroulement de la manifestation puis favoriser les mobilités durables
Critère obligatoire	4.2. Limiter, trier, valoriser et recycler les déchets
Critère obligatoire	4.3. Proposer une offre d'alimentation écoresponsable et lutter contre le gaspillage alimentaire
Critère classique	4.4. S'impliquer dans une gestion respectueuse du lieu de pratique et adapter les activités aux contraintes environnementales, au respect de la biodiversité, en lien avec les gestionnaires de l'équipement / d'espaces protégés du lieu ou à proximité et/ou des associations de protection de la nature implantées localement (hors tri des déchets)
Critère classique	4.5. Mettre en place des dispositifs pour maîtriser voire réduire ses consommations d'énergies (eau, électricité) et promouvoir des écogestes
Critère classique	4.6. Promouvoir l'économie circulaire, la réutilisation et/ou le recyclage du matériel sportif afin d'allonger sa durée de vie
Critère bonus	4.7. Evaluer les émissions de CO2 de son évènement (outil ADERE, outil de calcul des déplacements,...) puis diffuser les résultats aux parties prenantes de la manifestation
Critère bonus	4.8. Adopter des mesures correctives ou compensatoires adéquates afin de minimiser l'impact environnemental de la manifestation (en dernier recours, après étude des solutions moins impactantes)

 AXE D' ACTIONS 5. PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES	
Critère obligatoire	5.1. Mener des actions de sensibilisation envers les sportifs afin de lutter contre le dopage, les violences sexuelles et/ou la discrimination dans le sport
<i>Critère classique</i>	5.2. Mettre en place un système d'alerte et des dispositifs de gestion et d'accompagnement en cas de problème ou dérive sur la manifestation (dopage, abus, violences, comportements dangereux...)
<i>Critère classique</i>	5.3. Sensibiliser le public aux valeurs de l'olympisme : amitié, solidarité, excellence, respect, fair-play, lutte contre la violence dans et autour du sport
<i>Critère classique</i>	5.4. Pour une politique d'achats écoresponsable, intégrer dans les cahiers des charges, contrats et conventions des critères environnementaux, éthiques et sociaux du DD

 AXE D' ACTIONS 6. ANCRAGE TERRITORIAL ET HÉRITAGE	
Critère obligatoire	6.1. Organiser la manifestation sportive de manière à laisser un héritage positif et durable pour les territoires et les populations (retombées économiques positives, contribution à l'animation du territoire, réhabilitation, tourisme...) et mettre en place des programmes extra-sportifs et conviviaux (culture, patrimoine, sensibilisation, éducation, social...)
<i>Critère classique</i>	6.2. S'associer, quand elles existent, aux démarches territoriales d'héritage et de responsabilité sociétale pour s'intégrer dans une dynamique collective visant l'accès au sport pour tous et le développement durable de la pratique et des territoires
<i>Critère classique</i>	6.3. Multiplier les actions de coopérations, de solidarités et/ou mutualisation au niveau local, régional, national et/ou international entre acteurs du sport (bénévolat, matériel, dons...)
<i>Critère classique</i>	6.4. Soutenir un organisme, une initiative ou des causes solidaire(s)
<i>Critère bonus</i>	6.5. En lien avec la collectivité territoriale, participer à la pérennisation des activités et de la/des association.s sportive.s au sein du territoire

Pratique sportive éco-responsable : les 7 réflexes à adopter

Faire du sport, c'est bon pour soi, sa santé, son équilibre, mais pas toujours pour la planète. Sauf si l'on adopte des habitudes simples et saines afin de diminuer l'impact environnemental de sa pratique sportive. Équipement, alimentation, lieux de pratique, nouvelles disciplines... On vous dit tout !

Chaque semaine, 16 millions de licenciés participent à un événement sportif ou s'entraînent en club, soit une véritable masse critique capable d'agir positivement en faveur de l'environnement en améliorant ses pratiques. Changer sa routine, est-ce vraiment si difficile ? Nous pensons que non. Et nous vous en donnons la preuve par 7.

1. Porter un équipement plus « green »

C'est possible, et même de la tête aux pieds ! On commence par les baskets, où plusieurs marques éco-responsables remplacent le plastique par du caoutchouc et du coton écologique. Pour compléter votre panoplie, pensez à des vêtements techniques (t-shirts, shorts, leggings...) sans matière toxique ou encore des sacs à dos sans PVC.

Des alternatives existent même pour les équipements plus complexes, comme des combinaisons de plongée en Yulex - un caoutchouc « vert » produit à partir d'une plante ne requérant aucun pesticide - et non en néoprène, ou encore des planches de surf en fibre de lin plutôt qu'en fibre de verre.

Pour vous repérer dans la jungle des articles de sport, faites confiance aux normes et écolabels tels que Global Organic Textile Standard (GOTS), OEKO-TEX 100 ou encore Bluesign. Sachez enfin que le site Internet My Green Sport liste les marques françaises les plus respectueuses de l'environnement.

2. Laver votre tenue de sport avec modération

Non, il n'est pas toujours nécessaire de mettre votre tenue de sport à la machine à laver après chaque utilisation. Après une session d'effort intense en pleine chaleur, peut-être. Après votre entraînement routinier hebdomadaire, sans doute pas. Aérer votre tenue permet dans la plupart des cas d'évacuer les odeurs de transpiration et d'utiliser la même tenue pour un ou deux entraînements supplémentaires.

D'autant plus que les lavages à répétition usent votre tenue de sport. La plupart des shorts, leggings, t-shirts techniques ou encore brassières doivent être lavés à 30 degrés maximum et sans sèche-linge. Et pour préserver l'imperméabilité de vos vêtements coupe-pluie et vent, on vous conseille tout bonnement de les laver le moins souvent possible.

Une petite méthode de « grand-mère écologique » pour finir ? Quelques centilitres de vinaigre blanc dans le bac à assouplissant suffisent pour éliminer l'odeur de transpiration de votre tenue tout en contribuant à détartrer votre machine.

3. Donner une seconde vie à votre matériel

Votre matériel s'use ? Réparez-le ! Sur le modèle des ateliers participatifs de réparation de vélos qui fleurissent en ville, apprenez à entretenir et réparer votre matériel grâce aux conseils de passionnés. Lieux dédiés, ateliers de formation, tutoriels en ligne, les formats ne manquent pas.

Présente en région parisienne et à Bordeaux, la Recyclerie Sportive fait du trois-en-un, comme l'explique son fondateur Marc Bultez dans le cadre d'une interview donnée à France Fraternités : « J'ai fondé la Recyclerie sportive afin de résoudre la question du sport zéro déchet. Il s'agit d'allonger la durée de vie de l'objet avec un atelier où les gens peuvent venir apprendre à réparer, mais aussi nos boutiques de seconde main où les gens peuvent acheter ou donner leur matériel. Et enfin de réutiliser, donc de transformer le déchet en ressource et rendre le sport plus accessible à tous. »

Le recyclage a en effet le vent en poupe. Depuis plus de 10 ans, la Fédération Française de tennis recycle par exemple les balles de tennis usagées en sols sportifs offerts à des associations. Et des initiatives comme Run Collect permettent aux sportifs de déposer leurs chaussures usagées en vue de leur réutilisation ou leur recyclage. Il existe forcément une solution près de chez vous.

4. Emprunter, louer, prêter plutôt qu'acheter

Avez-vous vraiment besoin d'un équipement personnel pour chacune de vos pratiques sportives occasionnelles ? En mutualisant vos équipements (emprunt, prêt, location), vous évitez la surconsommation et d'encombrer vos espaces de rangement. À la mode, la location est aussi adaptée à des équipements spécifiques et coûteux (de plongée, par exemple) qu'à du matériel plus commun (raquettes de tennis, de badminton...).

Tournez la page S.V.P.

Et les grandes enseignes s'engouffrent dans cette nouvelle tendance. Certaines proposent désormais des formules de location longue durée de vélo (avec assurance et entretien en option), ou de courte durée pour du matériel de trekking. Idéal pour s'évader quelques jours en montagne sans avoir à tout acheter. Dernier moyen pour faire des économies et augmenter la durée de vie des équipements : recourir au matériel d'occasion.

5. Alimentation, hydratation : passer au do-it-yourself !

Boisson énergisante en bouteille plastique, gobelets non réutilisables en course : il est étonnamment facile de produire des déchets que l'on pourrait éviter en utilisant par exemple une gourde en inox ou des flasques réutilisables. Prêt(e) à passer au niveau supérieur ? Préparez vous-même vos boissons adaptées à l'effort : sel, sucre, eau, un peu de votre jus de fruits favori dilué, et c'est gagné !

Pour les barres énergétiques, vous pouvez également mettre la main à la pâte. Internet fourmille de recettes toutes aussi gourmandes et efficaces les unes que les autres à base de céréales, fruits secs, miel ou cacao. En prime, vous aurez sans doute la satisfaction de ne devoir votre performance qu'à vous-même, et ce de A à Z.

6. Rechercher des lieux éco-responsables

Ne réclamant aucune installation, le sport en extérieur est la solution idéale : running, vélo, escalade, fitness, natation, canoë-kayak, les choix ne manquent pas. Avec quelques règles simples à respecter, comme toujours : rester sur les sentiers balisés, garder ses déchets avec soi.

Et pour vous y rendre, pensez à privilégier les transports en commun ou, encore mieux, les modes actifs tels que la marche ou le vélo. C'est meilleur pour l'environnement... et fera office de petit échauffement avant votre « vraie » séance !

Même constat pour les sports en club ou en salle : mieux vaut choisir un lieu proche de chez soi et/ou penser au covoiturage avec des amis, voisins, collègues de bureau... Sachez également que certaines fédérations, comités et clubs sont labellisés « Sport Responsable » pour récompenser leurs actions en matière d'environnement, d'insertion et de mixité. Un critère à prendre en compte avant de faire votre choix !

7. Agir en pratiquant le plogging

Le plogging, quésaco ? Cette activité nous venant de Suède consiste à ramasser des déchets dans un sac-poubelle (« plocka upp » dans la langue de Zlatan) tout en faisant son jogging. Trois bienfaits : 1) pour l'environnement en général ; 2) pour votre environnement particulier, à savoir le lieu où vous aimez courir ; 3) pour vos quadriceps et ischio-jambiers puisque vous enchaînez les squats.

Dans l'Hexagone, l'initiative Run Eco Team, qui consiste à ramasser au moins un déchet lors de sa séance de course, fait parler d'elle. Son fondateur, Nicolas Lemonnier, est revenu sur sa création lors d'une conférence TEDx : « Un jour, j'ai ramassé un paquet de cigarettes lors de mon run et l'ai posté sur les réseaux. Après avoir plein de likes et de commentaires, j'ai créé le groupe Run Eco Team. On a rapidement été plusieurs centaines, du Canada, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, du Japon et ça c'était impressionnant car en quelques semaines, on était déjà présents dans 13 pays. » Aujourd'hui, le groupe Facebook Run Eco Team compte 27 000 membres et fédère les runners à l'étranger comme en France, où les groupes locaux ont essaimé à Paris, Toulouse, Tours ou encore Nantes d'où l'initiative est originaire. Alors, prêt(e) à devenir un éco-runner ?

L'association Trail Runner Foundation encourage les trailers à faire de même et va encore plus loin. Elle délivre un label aux courses respectant sa charte éco-responsable et sensibilise les enfants de sa Team TRF Kids aux bienfaits du plogging via la remise d'un kit #courirutile composé un bracelet et un sac de collecte, tous deux recyclés. Ludique, écologique et engagé !

Site du journal *L'Équipe*, publié le 28 septembre 2020 à 18h02 mis à jour le 29 septembre 2020 à 11h11

LES 10 GESTES DE L'ÉCO-SUPPORTER

PAR ECOLOSPORT

AVANT

1 SE DÉPLACER EN TRANSPORTS EN COMMUN, COVOITURAGE OU MOBILITÉ DOUCE



2 NE PAS IMPRIMER LES BILLETS

3 RAMENER SON GOBELET RÉUTILISABLE

PENDANT



4 MANGER MIEUX : LOCAL, DE SAISON, PLUS VÉGÉTAL OU BIO

5 ACHETER DES PRODUITS DÉRIVÉS ÉCO-CONÇUS

6 ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



7 PRENDRE SOIN DU LIEU ET RESPECTER LES AUTRES SUPPORTERS

8 TRIER LES DÉCHETS EN PARTANT

9 SENSIBILISER L'ORGANISATEUR À L'ÉCO-RESPONSABILITÉ



APRÈS

10 TRANSMETTRE LES BONS GESTES



Ecolosport

Extrait de l'article « Les 10 gestes de l'éco-supporter lors d'un événement sportif » du 05 Janvier 2022 – ECOLOSPORT – Mickaël FERRISI

Tournez la page S.V.P.

25

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettez.

CAS

Conseiller d'animation sportive

Externe Option/choix Epreuve Matière
PSE CAS 101 1037

Interne Option/choix Epreuve Matière
PSI CAS 101 1037

CTS

Conseiller technique sportive

Codes à reporter selon la discipline choisie lors de l'inscription – EXTERNE uniquement

Discipline choisie	Concours externe	Option/choix	Épreuve	Matière
ATHLETISME	PS	CTS ATH	101	1037
AVIRON	PS	CTS AVI	101	1037
BASKET-BALL	PS	CTS BKB	101	1037
BOXE	PS	CTS BOX	101	1037
CANOË KAYAK	PS	CTS CAN	101	1037
DANSE	PS	CTS DAN	101	1037
ESCRIME	PS	CTS ESC	101	1037
HALTEROPHILIE	PS	CTS HAL	101	1037
HANDBALL	PS	CTS HDB	101	1037
HANDISPORT	PS	CTS HDS	101	1037
JUDO	PS	CTS JUD	101	1037
MONTAGNE ESCALADE	PS	CTS MON	101	1037
NATATION	PS	CTS NAT	101	1037
ROLLER	PS	CTS ROL	101	1037
SURF	PS	CTS SUR	101	1037
TENNIS	PS	CTS TEN	101	1037
VOILE	PS	CTS VOI	101	1037
VOLLEY BALL	PS	CTS VOB	101	1037

À reporter sur la copie sous la forme suivante – exemple – :

Externe Option/choix Epreuve Matière
PSE CTS ATH 101 1037

SESSION 2023

PROFESSEUR DE SPORT

Concours externe

Options

Conseiller animation sportive - CAS

Conseiller technique sportif - CTS

Composition sur l'élaboration d'un projet

Deuxième épreuve d'admissibilité

3 propositions de sujet au choix :

Choix A – Elaboration d'entraînement

Choix B – Projet de formation

Choix C – Projet de développement des activités physiques et sportives

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

1. Choisir un des sujets proposés

2. Indiquer sur la page de la copie rendue le sujet choisi

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation. Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- *Élaboration d'un projet d'entraînement*
- *Élaboration d'un projet de formation*
- *Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives*

Sujets :

Choix A - Projet d'entraînement

Les évolutions technologiques contribuent à l'amélioration des performances sportives.

Responsable de l'entraînement d'un collectif de sportifs de haut niveau inscrits dans le projet de performance fédéral de votre fédération, vous êtes sollicité par votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national pour établir un projet d'entraînement prenant en compte ce déterminant dans la construction de votre stratégie de performance.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Choix B - Projet de formation

Le *sport-santé* recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives contribuant à la santé et au bien-être du pratiquant, conformément à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé. Il nécessite que les pratiques sportives soient adaptées en ce sens.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande de concevoir un projet de formation permettant l'acquisition des compétences d'encadrement dans ce domaine.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Choix C - Projet de développement

En réponse aux besoins exprimés par les Français d'un contact plus important avec le milieu naturel, le développement des espaces, sites et itinéraires favorisant la pratique des sports de nature est un des objectifs permanents du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif, en lien avec un contexte que vous aurez défini.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Le sujet traité doit être mentionné sur la première page de la copie

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.
Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAS

Conseiller d'animation sportive

Choix A : Élaboration d'un sujet d'entraînement

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
PS	CAS A	102	0551

Choix B : Élaboration d'un sujet d'entraînement

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
PS	CAS B	102	0551

Choix C : Élaboration d'un sujet d'entraînement

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
PS	CAS C	102	0551

CTS

Conseiller technique sportive

Codes à reporter selon la discipline choisie lors de l'inscription – EXTERNE uniquement

Discipline choisie	Concours externe	Option/choix	Épreuve	Matière
ATHLETISME	PS	CTS ATH	101	1037
AVIRON	PS	CTS AVI	101	1037
BASKET-BALL	PS	CTS BKB	101	1037
BOXE	PS	CTS BOX	101	1037
CANOË KAYAK	PS	CTS CAN	101	1037
DANSE	PS	CTS DAN	101	1037
ESCRIME	PS	CTS ESC	101	1037
HALTEROPHILIE	PS	CTS HAL	101	1037
HANDBALL	PS	CTS HDB	101	1037
HANDISPORT	PS	CTS HDS	101	1037
JUDO	PS	CTS JUD	101	1037
MONTAGNE ESCALADE	PS	CTS MON	101	1037
NATATION	PS	CTS NAT	101	1037
ROLLER	PS	CTS ROL	101	1037
SURF	PS	CTS SUR	101	1037
TENNIS	PS	CTS TEN	101	1037
VOILE	PS	CTS VOI	101	1037
VOLLEY BALL	PS	CTS VOB	101	1037

À reporter sur la copie sous la forme suivante – exemple – :

	Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
Choix SUJET A	PS	CTS BAD A	102	0551
Choix SUJET B	PS	CTS BAD B	102	0551
Choix SUJET C	PS	CTS BAD C	102	0551

SESSION 2023

PROFESSEUR DE SPORT DE HAUT NIVEAU

Concours réservé

Composition sur l'élaboration d'un projet

3 propositions de sujet au choix :

Choix A – Elaboration d'entraînement

Choix B – Projet de formation

Choix C – Projet de développement des activités physiques et sportives

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

1. Choisir un des sujets proposés

2. Indiquer sur la page de la copie rendue le sujet choisi

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2 : Durée 4 heures – coefficient 3

Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation. Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants :

- *Élaboration d'un projet d'entraînement*
- *Élaboration d'un projet de formation*
- *Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives*

Sujets :

Projet d'entraînement

Responsable d'un collectif de sportifs de haut niveau inscrits dans le projet de performance fédéral de votre fédération, vous faites le constat d'un taux élevé de sportifs blessés sur la saison écoulée.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'établir un projet prenant en compte cet indicateur dans votre stratégie de construction de la performance.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet d'entraînement, sa mise en œuvre et son évaluation.

Projet de formation

L'amélioration continue des processus de formation est au cœur de la démarche qualité des formations.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer un projet de formation qui intègre les modalités visant cet objectif.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Projet de développement

L'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu fort d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer, en partenariat, un projet qui réponde à cet objectif en lien avec un contexte que vous aurez défini.

En justifiant votre démarche, présentez votre projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

Le sujet traité doit être mentionné sur la première page de la copie

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettez.

Choix A : Élaboration d'un projet d'entraînement

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
P SH	SHN A	101	0551

Choix B : Élaboration d'un projet de formation

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
P SE	SHN B	101	0551

Choix C : Élaboration de développement

Externe	Option/choix	Epreuve	Matière
P SE	SHN C	101	0551

SG/DGRH
Sous-direction du recrutement
Septembre 2023
www.education.gouv.fr

